

Projet de Loi de Finances 2013 : vu par la MAP

- Le budget 2013 appelé à accompagner les réformes profondes et redresser les indicateurs négatifs de l'économie.

Le projet de loi de finances (PLF) de 2013 est censé répondre aux exigences de la conjoncture en termes d'accompagnement des réformes en cours et de redressement des indicateurs de l'économie nationale, tel qu'il ressort du constat dressé lors d'une journée d'étude organisée mardi, 13 nov. 2012, à Rabat.

Au cours de cette rencontre initiée conjointement par le groupe du Progrès démocratique à la Chambre des représentants et le groupe de l'Alliance socialiste à la Chambre des conseillers, le secrétaire général du PPS, Nabil Benabdellah a estimé que le PLF-2013 a été préparé dans un contexte peu favorable où l'économie nationale s'en sort "pas mal" avec une capacité de résilience.

Le nouveau budget, qui représente bien des atouts, aura d'abord pour objectif de redresser les indicateurs "négatifs" se rapportant à la balance des paiements et à la balance commerciale, a souligné M. Benabdellah qui a appelé à approfondir le débat en cours par le biais de propositions à même d'améliorer ce projet dont les enjeux majeurs consistent à accompagner les réformes profondes liées, principalement, à la gouvernance, aux lois organiques, aux régimes de compensation et de retraite et au régime fiscal.

Pour Abdeslam Seddiki, membre du bureau politique du PPS, le budget 2013 "ne présente pas de changements significatifs" par rapport à la précédente loi de finances, "dès lors que le gouvernement n'a pas encore entamé les réformes structurelles et structurantes qu'il prévoit dans son programme, y compris la loi organique sur les finances et le régime fiscal."

Dans un exposé sur les mesures fiscales, douanières et économiques du PLF-2013, Seddiki a souligné l'urgence d'entreprendre une réforme fiscale, devenue plus que jamais un "prérequis pour la justice sociale". Selon lui, ce projet de loi de finances "n'est pas à la hauteur des défis" que doit relever le Royaume, malgré les multiples mesures fiscales, économiques et sociales qui y ont contenues, dont la prorogation de l'exonération fiscale sur les stages pour les entreprises jusqu'en décembre 2016 et sur les programmes de construction de logements à bas coût, l'encouragement de l'épargne pour les salariés et l'incitation à l'investissement et à l'emploi.

De son côté, Abdelouahed Souhail, membre du bureau politique du PPS et ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle a estimé que la promotion du secteur des services et de certains segments économiques tournés vers l'export, comme l'industrie automobile, le phosphate et autres produits industriels, est de nature à "favoriser un certain équilibre des échanges commerciaux."

Il a également appelé à entamer la réforme de la fiscalité et des régimes de compensation et de retraite, dans un cadre participatif, mettant l'accent sur l'importance de revoir à la hausse l'âge de retraite afin de remédier au déficit actuel, notamment au niveau de la Caisse marocaine des retraites (CMR).

Abordant le budget alloué au secteur de la Santé, Houcine El Ouardi, membre du bureau politique du PPS et ministre de la Santé a indiqué, de son côté, que ce secteur s'est vu attribuer seulement 5,3 pc du budget de l'Etat et qualifié de "très faible" le nombre de postes budgétaires réservés à son département (2.300 postes).

Dans le même registre, M. El Ouardi a plaidé en faveur de la promotion des ressources humaines du secteur de la Santé pour les permettre de mieux contribuer à la mise en oeuvre du Régime d'assistance médicale (RAMED) et des objectifs du Millénaire, particulièrement en matière de réduction de la mortalité infantile et maternelle, à l'amélioration de la politique pharmaceutique et à l'adoption d'une approche participative entre les secteurs public et privé.

- Le projet de loi de finances 2013 au centre d'une réunion entre M. Benkirane les centrales syndicales les plus représentatives

Le chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane s'est réuni, lundi à Rabat, avec les centrales syndicales les plus représentatives pour examiner le projet de loi de finances au titre de l'exercice 2013, qui sera présenté mercredi, 22 octobre 2012, devant les deux Chambres du Parlement lors d'une séance plénière.

Il s'agit de l'Union marocaine du travail (UMT), la Confédération démocratique du travail (CDT), l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), la Fédération démocratique du travail (FDT) et l'Union nationale du travail au Maroc (UNTM).

A cette occasion, le ministre chargé du Budget, Driss El Azami El Idrissi, a présenté un exposé sur les principales dispositions du projet de loi de finances au titre de l'année 2013 et ses grandes orientations, particulièrement au niveau social

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion, M. El Azami a indiqué que cette rencontre vise à informer les syndicats des nouvelles mesures incluses dans le projet, notamment celles à caractère social intéressant, en particulier, les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'habitat.

Cette réunion a été également une occasion de s'informer de la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du dialogue social et ses impacts financiers sur ledit projet, notamment le relèvement du quota de promotion de grade, et d'autres relatives aux départements de la fonction publique, a-t-il ajouté.

Le débat était "fructueux, très positif et franc", a précisé le ministre, faisant savoir que les remarques des syndicats ont porté essentiellement sur les enveloppes budgétaires destinés aux secteurs sociaux.

Pour sa part, le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, Abdelwahed Souhail a déclaré que la réunion a été "positive" et constituait une opportunité d'écouter les syndicats, ajoutant que les deux parties ont convenu de la façon de travailler ,à l'avenir, sur les questions relatives aux secteurs économiques et sociaux.

De son côté ,le secrétaire général de l'UNTM, Mohamed Yatim, a souligné que les centrales syndicales ont présenté leurs propositions et principales revendications, exprimant la disposition de son syndicat à continuer le débat à la Chambre des conseillers .

Au cours de cette réunion, les deux parties ont mis l'accent sur la nécessité des concertations régulières entre le gouvernement et les centrales syndicales les plus représentatives et de l'institutionnalisation du dialogue social, a-t-il ajouté.

Pour ce qui est du projet de loi de finances, il a estimé qu'il comporte des "mesures positives", ajoutant que son syndicat présentera une note au gouvernement contenant des propositions pour améliorer le contenu social du projet.

Le secrétaire général de la FDT, Abderrahmane Azzouzia, a estimé ,quant à lui, que la réunion a eu un aspect "général" et les indicateurs présentés ont été en deçà des attentes de la classe ouvrière.

La réunion a été une occasion de souligner l'importance des libertés syndicales, a fait observer M. Azzouzi, affirmant qu' "un dialogue positif ne pourra avoir lieu dans l'absence des libertés syndicales ."

Les revendications ont porté notamment sur l'augmentation des salaires et la prise de mesures censées alléger le coût de vie, a-t-il ajouté. Le secrétaire national de l'UMT, Miloudi Moukharik a affirmé que le projet de loi de finances de l'année prochaine contient "certains avantages et inconvénients."

Ce projet ne comporte pas la hausse des salaires et la réduction de l'impôt sur le revenu et les retraités continueront à payer l'impôt sur la retraite, a dit Moukharik, indiquant que le syndicat avait revendiqué d'exonérer les salariés avec un revenu de 5.000 DH de l'IR.

" Nous ne constatons aucune amélioration et c'est pour cela que nous avons soumis des propositions qui doivent être prises en considération pour réaliser la solidarité sociale", a-t-il ajouté.

Pour sa part, Mohamed Kafi Cherrat, membre du bureau exécutif de l'UGTM a souligné que ce projet "ressemble aux précédents à part certaines modifications mineures touchant plus la forme."

La discussion du projet intervient tardivement vu que le délai en vigueur" ne nous permettra de présenter que certaines modifications", a indiqué M. Cherrat, ajoutant que son syndicat a discuté de plusieurs questions relatives à l'habitat social et à l'application de l'échelle mobile des salaires .

M. Benkirane s'est montré compréhensif à l'égard des différentes revendications, a-t-il conclu, précisant qu'il a été convenu de préparer un agenda des réunions entre les centrales syndicales et le gouvernement.

Le projet de Loi de finances 2013 table sur un taux de croissance de 4,5 pc en 2013, un déficit budgétaire de 4,8 pc du PIB et prévoit un volume global d'investissement de 180,30 milliards de dirhams. Il traduit la détermination de l'Etat à poursuivre ses efforts en matière de recrutement avec la création de pas moins de 24.340 postes budgétaires.

- Adoption du projet de Loi de finances 2013 par le Conseil de Gouvernement

Le Conseil de gouvernement a adopté, lundi 15 octobre 2012, lors d'une réunion extraordinaire, le projet de la Loi de finances 2013 ainsi qu'un nombre de projets de décret l'accompagnant.

Lors d'un point de presse à l'issue du Conseil, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, a précisé que le budget 2013 vise une croissance de 4,5 pc, la réduction à 4,8 pc du déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut (PIB) et la création de 24.000 postes budgétaires, dont la moitié ira aux secteurs sociaux, avec le lancement d'un ensemble de mesures pour faire face au chômage.

Ce projet de loi de finances, qui sera présenté au parlement dans ses termes constitutionnels, constitue, selon M. El Khalfi, une étape ambitieuse pour affronter les contraintes de la crise extérieure tout en poursuivant les projets et chantiers de développement lancés, en vue de soutenir l'investissement productif et de réduire les inégalités sociales et spatiales.

Le Projet traite également des principales réformes de la justice, de compensation et de la retraite, tout en renforçant les politiques visant à rétablir les équilibres macro-économiques. Le ministre a fait savoir que ce projet de Loi comporte nombre de mesures portant sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, le développement de nouveaux secteurs industriels, le soutien des chantiers ouverts dans le cadre de plans stratégiques ainsi que le soutien et l'accompagnement des MPE à travers une série de mesures fiscales, financières et de gestion.

Sur le plan social, M. El Khalfi a indiqué que le projet de Loi ambitionne de réduire les inégalités sociales et spatiales, notamment en termes du système éducatif, des services de santé et de l'offre de logements, ajoutant que le projet comprend également un ensemble de mesures de solidarité pour soutenir les familles à faible revenu.

Le projet traite également une importance au développement du monde rural et des régions montagneuses, a-t-il conclu.

- Baraka : La réunion avec le CGEM sur le PLF 2013 était constructive

La réunion avec le conseil d'administration de la Confédération Générale des entreprises du Maroc (CGEM), programmée deux semaines auparavant, était constructive et instructive à bien des égards, a souligné le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka.

Cette réunion, tenue le 05 novembre en présence de Mme Meryem Bensaleh, présidente de la CGEM, visait à présenter les grandes lignes de la Loi de Finances 2013 avec pour objectif suprême de +corriger certains malentendus+ résultant d'un manque de communication entre les deux parties , a tenu à préciser le ministre lors du forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour du Projet de la Loi de Finances 2013.

Les critiques formulées auparavant par la CGEM contre le PLF 2013 étaient fondées sur des chiffres incorrects et il était nécessaire alors de présenter la politique générale du pays, les orientations du gouvernement à ce propos et les mesures prises pour accompagner la production et améliorer la compétitivité de l'entreprise nationale, a détaillé M. Baraka. Cette réunion était en générale constructive, s'est-il réjoui, avant de souligner que notre objectif n'était pas d'alimenter la polémique mais de favoriser les conditions d'un travail en commun.

- Impôts sur les fortunes : une étude de la faisabilité et de la rentabilité s'impose

Le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka, a indiqué ,mardi , 20 nov. 2012, à Rabat, que le gouvernement doit, avant d'envisager l'application de l'impôt sur les fortunes, d'étudier sa faisabilité et sa rentabilité ,et voir si elle n'engendre pas d'effets contraires sur le capital (fuite de capitaux), et partant sur l'investissement.

" Il ne s'agit pas d'une question d'audace, mais de voir si cette mesure est adaptée à notre société ,"a tenu à préciser M. Baraka lors du Forum de la MAP, organisé autour du Projet de la Loi de finances 2013.

Il a noté ,à ce propos, qu'avant de prévoir toute application dudit impôt sur les fortunes, "il faut d'abord étudier les expériences étrangères, qui ont démontré que plusieurs pays ont décidé de l'abolir, vu qu'il peut porter préjudice à l'investissement productif du capital."

Dans ce cadre, le ministre a relevé que l'objectif du gouvernement est d'encourager le capital et d'augmenter la productivité de l'investissement, en le réorientant vers les secteurs productifs, dont l'industrie.

M. Baraka a, en outre, cité l'exemple du contribuable propriétaire d'un bien immobilier de grande valeur mais qui ne détient pas de revenu. Le contribuable "sera contraint de payer annuellement des impôts sur ce bien sans pour autant avoir les moyens d'y faire face", ce qui pourrait être une entrave devant l'instauration d'une telle imposition, a-t-il expliqué.

La question de l'impôt sur les fortunes suscite un grand intérêt de la population marocaine, et alimente plusieurs débats politiques et académiques quant à sa faisabilité et sa portée socioéconomique.

- L'année 2013 connaîtra des réformes effectives sur plusieurs plans

Le ministre délégué chargé du Budget, Idriss El Azami El Idrissi, a affirmé que l'année 2013 connaîtra des réformes effectives sur plusieurs plans dont le succès est tributaire de l'unification des efforts.

M. El Azami a ajouté ,lors du programme hebdomadaire "Qadaya Wa Ara'a" diffusé

mardi,30 octobre 2012, par la chaine +Al Aoula+, que le projet de Loi de finances (PLF) 2013 constitue le prélude effectif pour le lancement des programmes sociaux et économiques, et pour l'amorçage des grandes réformes adoptées par le gouvernement, en se focalisant sur le citoyen en tant que pierre angulaire du développement.

Le projet de loi constitue également, selon le ministre, une concrétisation de l'exécution du programme gouvernemental puisqu'il se base sur trois principaux facteurs ,à savoir le développement du caractère social de ladite loi, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise pour hisser la production et la distribution des richesses, et l'adoption des réformes structurelles nécessaires.

Le ministre a souligné que le gouvernement a adopté" une approche participative et consultative dans l'élaboration du PLF et ce, dans le dessein de répondre aux attentes réelles des citoyens", ajoutant que l'exécutif a déployé un effort "considérable" en ce qui concerne les investissements publics avec un taux de réalisation qui dépasse les 60 pc, ce qui est une première au Maroc.

Dans ce cadre, M. El Azami a expliqué que le gouvernement suivra une nouvelle optique dans le domaine des investissements publics en vertu de laquelle la priorité sera donnée à l'entreprise et au produit nationaux, qui ont d'ailleurs enregistré des résultats positifs cette année, selon le ministre.

Par ailleurs, M. El Azami a noté que le PLF porte sur le système de contribution de solidarité sur les hauts revenus (25.000 dhs et plus) et sur les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 20 millions de dirhams, précisant que cette contribution, qui a connu un recul durant ces dernières années, sera destinée au fonds de solidarité sociale.

Les autres intervenants ont souligné ,cependant, que le gouvernement" ne dispose pas de vision claire et n'a pas adopté une approche participative dans l'élaboration du projet de Loi de finances". Ils ont aussi estimé que ledit projet "n'apporte pas une nouvelle génération de réformes mais consacre le principe de la continuité ,pénalise le pouvoir d'achat de la classe moyenne et la compétitivité des entreprises".

- L'amélioration du climat des affaires, une priorité du projet de loi de finances 2013

Le projet de loi de finances 2013 se fixe comme priorité l'amélioration du climat des affaires pour donner une forte impulsion à l'investissement privé et renforcer l'attractivité du pays pour les investissements étrangers.

Ainsi, le projet insiste sur la simplification et la standardisation de 30 procédures administratives applicables aux entreprises, la mise en place de la Commission des alertes contre les abus administratifs et l'élaboration du guide de l'investisseur.

Une attention particulière est accordée également au renforcement de la gestion déconcentrée de l'investissement ,à travers notamment la mise en place des Commissions régionales de l'environnement des affaires au niveau de certaines régions et le repositionnement et la certification des Centres régionaux d'investissement.

Au niveau juridique, une série de textes législatifs et réglementaires sont en cours d'élaboration. Il s'agit de la réforme du décret sur les marchés publics, ainsi que du

renforcement des prérogatives du Conseil de la Concurrence et de ses moyens d'action et la réforme de la loi sur la liberté des prix.

Il s'agit également de la réforme de la charte de la PME, de la charte d'investissement et de la loi relative aux Sociétés anonymes .Pour inciter à l'investissement, le projet de loi a jugé nécessaire de faciliter l'accès au financement et de renforcer la compétitivité des entreprises.

En effet, ledit projet prévoit le lancement d'un ensemble de projets de réformes portant notamment sur la diversification des instruments financiers à la disposition des émetteurs et des investisseurs, l'amélioration de la transparence et de la supervision du secteur financier et l'amélioration du cadre législatif régissant la gestion collective et la place financière de Casablanca.

L'année 2013 verra la mise en place du cadre juridique pour les nouveaux instruments financiers dont notamment les Organismes de placement collectif en immobilier qui constituent une nouvelle catégorie d'OPCVM axée sur le placement en actifs immobiliers et les Sukuks.

- La compétitivité des PME : un dessein majeur du projet de Loi de finances 2013

Le gouvernement, conscient de l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) en tant que levier d'une croissance économique durable au Maroc, a proposé une panoplie de mesures fiscales aspirant à dynamiser la compétitivité de ces entités.

Parmi ces mesures phares qui s'inscrivent dans le cadre du projet de Loi de finances 2013 (PLF), figure notamment la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) de 30 pc à 10 pc pour les entreprises réalisant un bénéfice en deçà ou égal à 200.000 dirhams. Dit autrement, cette mesure vise à promouvoir la PME et encourager son développement en allégeant ses impôts.

Afin de renforcer la présence des PME dans le tissu productif au Maroc, et notamment dans le créneau des marchés publics, ledit projet de loi prévoit un quota de 20 pc de ces marchés destiné exclusivement à ce type d'entreprises.

Toujours dans le cadre de la dynamisation du secteur privé ,et afin de donner un nouveau souffle au marché financier et développer l'épargne, le projet de loi prévoit également la prolongation de la réduction de l'IS pour les opérations d'introduction en bourse réalisées entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par ouverture ou augmentation de capital.

Ces bonus fiscaux consistent en la réduction de l'IS de 25 pc pour les sociétés qui s'introduisent en Bourse par ouverture de leur capital (cession d'actions existantes) et de 50 pc pour celles qui entrent en bourse par augmentation d'au moins 20 pc de leur capital.

Le PLF préconise, en outre, d'autres mesures fiscales incitatives, pour la promotion de l'emploi notamment, avec la prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 du délai d'exonération de l'indemnité de stage brute plafonnée à 6.000 dirhams et versée aux stagiaires lauréats de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et ce, afin d'encourager leur recrutement par le privé.

Dans ce même cadre, le PLF prévoit la prolongation du délai d'exonération des associations de microcrédit de la TVA jusqu'au 31 décembre 2016 et ce, dans l'objectif de soutenir le développement de la micro-finance et d'encourager les micro-entrepreneurs à développer leurs propres activités et réussir leur insertion économique, luttant ainsi contre le chômage par le biais de l'auto-emploi.

Par ailleurs, le projet de Loi de finances plaide pour une exonération fiscale complète des programmes de construction de logements à faible valeur immobilière (140.000 dirhams), ce qui est à même d'inciter les promoteurs immobiliers à s'investir dans ces programmes à volet social.

Il proroge également jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

Quant à l'impôt sur le revenu (IR) applicable aux profits de cession de terrains, il sera relevé de 20 à 30 pc pour ceux inclus dans le périmètre urbain.

Même s'il intervient dans une conjoncture internationale marquée par le marasme économique, le projet de Loi de finances 2013 qui a été présenté mercredi par l'argentier du Maroc, Nizar Baraka, devant les deux chambres du parlement, garde le cap sur la compétitivité de l'entreprise marocaine dans une optique d'équilibres macroéconomiques et de réduction du déficit budgétaire.

- La contribution de solidarité n'augmente pas la pression fiscale sur l'entreprise marocaine (M. Baraka)

La contribution de solidarité" n'augmente pas la pression fiscale sur l'entreprise marocaine", vu qu'elle touche uniquement 500 grandes entreprises, dont une bonne partie des entreprises publiques, sur un nombre total de 150.000, a affirmé mardi, 20 nov. 2012, le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka.

" Nous avons baissé la pression fiscale de 30 pc à 10 pc pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent 77 pc des entreprises marocaines, et non pas augmenté la pression fiscale", a expliqué M. Baraka, lors du Forum de la MAP, organisé autour du projet de la Loi de finances 2013.

Le ministre a ajouté ,dans ce sens, que la cotisation sociale sur les salariés de plus de 25.000 DH net ne touche pas la compétitivité de l'entreprise, vu que le montant prélevé demeure infinitésimal par rapport au revenu de ces salariés et que les entreprises devraient fournir un effort équivalent au tiers de celui fourni par l'Etat dans le cadre de la baisse de l'impôt sur le revenu (IR) qui a coûté à l'Etat 12 milliards de dirhams.

Il a, par ailleurs, indiqué que cette cotisation sociale ne pénalise guère la classe moyenne puisqu'elle concerne moins de 1 pc des salariés contribuables, alors 80 pc ont moins de 6.800 DH, soulignant que ce "petit sacrifice" devrait permettre aux citoyens marocains de concrétiser les valeurs d'une société" équilibrée et solidaire", et de "faire intégrer des millions de pauvres qui sont au banc de la croissance économique" et du développement.

- La Loi de Finances 2013 table sur un taux de croissance de 4,5 pc du PIB

Le projet de Loi de finances 2013 table sur un taux de croissance du Produit intérieur Brut (PIB) de 4,5 pc sur la base d'une récolte agricole moyenne, et un déficit budgétaire ramené à 4,8 pc du PIB, a estimé ,mercredi, 24 octobre 2012, à Rabat, le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka.

Cet objectif de déficit budgétaire, qui s'inscrit dans les grandes lignes du programme gouvernemental, d'un taux de change moyen de 8,5 DH/dollar et d'un cours moyen de pétrole de 105 dollars le baril, a expliqué le ministre lors de la présentation en séance plénière devant les deux chambres du parlement, de la loi de finances 2013, en présence du chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane, et de membres du gouvernement.

Afin d'atteindre cet objectif, l'optimisation des dépenses s'impose, via le plafonnement des charges de la compensation à un niveau soutenable, la suppression des dépenses improductives, la réduction du train de vie de l'Etat et la mutualisation des ressources disponibles au sein de l'administration, a souligné le ministre .

Le projet de loi de finances prévoit également l'amélioration des recettes budgétaires ,à travers notamment "la mise en place du partenariat public privé ,la valorisation du patrimoine privé de l'Etat au moyen d'une gestion active de son portefeuille immobilier, l'apurement des restes à recouvrer et une nouvelle politique de distribution des dividendes des entreprises publiques", explique-t-il .

Outre le rétablissement de l'équilibre budgétaire, le projet de loi se penche sur les équilibres extérieurs en envisageant un appui aux stratégies sectorielles tournées vers l'export afin d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale, mais aussi la réduction du contenu en importations des investissements publics, l'objectif étant de maintenir les avoirs extérieurs à 4 mois d'importations au minimum.

Le soutien de la croissance économique est également à l'ordre du jour, et ce ,à travers notamment la dynamisation de l'investissement industriel, l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'accès des entreprises privées au financement ainsi qu'une batterie d'avantages fiscaux. A dessein d'accompagner la mise en oeuvre des différentes stratégies sectorielles, l'Etat poursuivra ses efforts en matière de recrutement avec la création de pas moins de 24.340 postes budgétaires.

Pour ce qui est des investissements publics, le projet de loi de finances 2013 prévoit un volume global de 180,30 milliards de dirhams.

- La pérennisation des ressources du Fonds de solidarité nationale, une orientation principale du PLF 2013

La pérennisation des ressources du Fonds de solidarité nationale représente une orientation principale du projet de loi de finances (PLF) 2013 ,à travers l'institution d'une contribution de solidarité à la charge des sociétés et personnes physiques et d'autres ressources qui proviendront notamment des tabacs et du produit de la taxe sur les contrats d'assurance.

La contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et revenus mise à la charge des sociétés qui réalisent un bénéfice net supérieur à 20 millions de dirhams et des personnes

physiques, calculée sur la fraction du revenu net d'impôt de source marocaine supérieure ou égale à 300.000 DH est instituée par le PLF ,à compter du 1er janvier 2013.

En ce qui concerne le Fonds de solidarité des assurances, il est prévu de modifier les ressources affectées audit fonds en réduisant de moitié la part du produit de la taxe sur les contrats d'assurances qui lui est destinée, l'autre moitié sera affectée au Fonds d'appui à la cohésion sociale.

Les recettes de ce fonds vont être renforcées par une augmentation de la part attribuée à ce compte au titre de la taxe intérieure de consommation sur les cigarettes qui sera portée à 4,5 pc du prix de vente public des cigarettes hors TVA et les sommes recouvrées au titre de la restitution de la subvention allouée au sucre.

Ainsi, une contribution de solidarité qui remplace la taxation à la TVA sur la livraison à soi-même de construction d'habitation sera mise en place.

Pour sa part, le Fonds de solidarité habitat et intégration urbaine verra ses ressources augmentées d'un produit provenant d'une taxe spéciale qui sera créée sur la vente, sortie usine ou à l'importation du fer à béton d'une quotité de 0,10 dirham le kg. Le produit de cette taxe est estimé à 170 MDH par an.

Dans ce cadre, le PLF 2013 proroge jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

Les efforts seront également intensifiés pour le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté ainsi que l'amélioration de l'accès des citoyens au logement et aux services de santé dans le respect des principes de solidarité et d'égalité des chances.

Le gouvernement prévoit également le développement et l'opérationnalisation des programmes sociaux basés sur l'équité et la solidarité entre les différentes couches sociales, générations et régions et qui assurent aux citoyens un accès équitable aux prestations sociales particulièrement en matière d'enseignement, de santé et d'habitat.

A cet égard, une attention particulière est accordée par ledit projet à la mise en œuvre des programmes de la seconde phase de l'Initiative nationale pour le développement humain 2011-2015 et au renforcement des ressources affectées au Fonds d'appui à la cohésion sociale et à leur pérennisation.

Pour ce qui est des efforts visant la pérennisation des ressources du Fonds d'appui à la cohésion sociale, il est prévu l'augmentation de la quote-part des collectivités locales dans le financement du RAMED ainsi que l'amélioration de la gouvernance du régime ,à travers notamment la mise en place de la comptabilité analytique, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la mise à niveau de la gestion des hôpitaux publics.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi en séance plénière devant les deux chambres du parlement, ambitionne essentiellement de contribuer au renforcement et au renouvellement du modèle de développement socio-économique national.

- Le budget 2013 comporte une série de mesures destinées au soutien de la classe moyenne

Le projet de loi de finances 2013 comporte de nouvelles mesures destinées au soutien de la classe moyenne, a souligné mardi, 20 nov. 2012, le ministre délégué chargé des Affaires générales et de la Gouvernance, Mohamed Najib Boulif.

Lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des conseillers, M. Boulif a précisé que, parmi les mesures envisagées, figurent l'amélioration de l'offre immobilière en y consacrant une enveloppe monétaire d'environ 4 milliards de dirhams, notamment à travers le Fonds de solidarité de l'habitat, et la simplification des conditions d'accès au logement pour les particuliers et aux moyens de financement et au foncier au profit des coopératives.

Pour ce qui est du soutien social à la classe moyenne, le ministre a souligné que l'Exécutif a veillé au renforcement du pouvoir d'achat et a, à ce titre, maintenu la subvention aux produits pétroliers et de base, avec à l'appui une allocation estimée à 56 MMDH, mettant l'accent sur l'achèvement de la mise en application, suite aux rounds du dialogue social, des dispositions de l'accord du 26 avril, les crédits requis se chiffrant à 13 MMDH.

D'autres mesures, a-t-il encore noté, ont été prises dans le sens de l'amélioration des prestations sanitaires, de la réduction des prix de certains médicaments, de l'encouragement de la promotion sociale et de la revalorisation de l'université et de la recherche scientifique.

- Le budget du ministère des Habous vise à concrétiser sa stratégie en matière de "renforcement des constantes et des chantiers de l'édification"

Le budget du ministère des Habous et des Affaires Islamiques vise à concrétiser la stratégie du ministère en matière de renforcement des constantes et des chantiers de l'édification et de sécurité spirituelle dans le cadre d'un contexte national marqué par la révision constitutionnelle et d'une approche globale émanant des hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, a affirmé M. Ahmed Toufiq, ministre des habous et des affaires islamiques.

Lors de son intervention mercredi devant la commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des MRE à la Chambre des représentants, le ministre a indiqué que cette stratégie est axée sur le développement du discours et de la conscience religieuse, outre la qualification des acteurs du champ religieux .

Elle vise notamment l'intégration des institutions de l'enseignement originel dans le système éducatif, la contribution aux efforts visant l'éradication de l'analphabétisme, la promotion de la gestion des lieux de culte, l'amélioration des conditions de son personnel, la réactivation de l'institution des habous et la rationalisation et le développement de ses ressources financières, a-t-il ajouté.

Selon des documents présentés par le ministre, le budget d'investissement du ministère n'a pas connu d'augmentation, se situant à 1,84 milliard DH . Ces fonds seront consacrés

à la réalisation de plusieurs projets, notamment la construction de mosquées, la restauration des mosquées historiques, l'équipement et l'entretien de ces lieux de culte et la mise à niveau des établissements de l'enseignement originel.

Evoquant le bilan de l'exercice 2012, M. Taoufiq a noté que son département a poursuivi la réforme du champ religieux sur les plans institutionnel et de l'enseignement, ainsi que la mobilisation des ressources humaines et financières et l'ouverture sur tous les acteurs afin d'atteindre les objectifs stratégiques fondés sur l'unité de la doctrine et du rite et l'institution de l'Imarat Al Mouminine) commanderie des croyants) et ce, en vue d'assurer la sécurité spirituelle de la nation et consolider sa stabilité et son unité).

- Le développement de l'investissement industriel et l'accélération de la mise en œuvre du plan Emergence : créneaux du PLF 2013

L'accélération de la mise en œuvre du plan Emergence et le développement de l'investissement industriel comptent parmi les créneaux essentiels du projet de loi de finances 2013, afin de soutenir la croissance économique et l'amélioration de son contenu en emplois.

Le gouvernement met l'accent dans son PFL 2013, présenté par l'argentier du Royaume devant les deux chambres du parlement, sur la dynamisation de l'investissement industriel ,à travers l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie Emergence et le développement de nouvelles filières industrielles à forte valeur ajoutée et le développement de la sous-traitance industrielle, du transfert de technologie et de l'intégration industrielle.

Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de l'un des axes principaux du Pacte national pour l'Emergence industrielle, portant sur la période 2009-2015 et qui prévoit notamment la réalisation de plus de 50 milliards de dirhams d'investissements, qui repose sur le développement des Métiers Mondiaux du Maroc (MMM). Le gouvernement préconise ainsi la consolidation de la création d'emplois dans des secteurs à valeur ajoutée tels que l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique et le spatial, l'électronique et le textile .

L'offshoring, qui a généré une hausse importante des emplois créés avec 52.000 en 2011 contre 23.000 en 2007, représente l'un des créneaux essentiels de la mise en œuvre du plan Emergence, sur les six plateformes Industrielles Intégrées (P2I) dédiées à l'Offshoring prévues par le Pacte Emergence, cinq sont en cours de réalisation ou d'extension ,à savoir Casanearshore, Rabat Technopolis, Fès Shore, Tétouan shore et Oujda shore.

Les travaux de construction des premières tranches des P2I Tétouan shore et Fès shore sont achevés et l'inauguration de Fès shore a eu lieu en juin 2012. Pour sa part, la P2I Oujda Shore est en cours de réalisation et sera livrée courant 2013.

Pour accompagner le développement du secteur de l'automobile, le gouvernement annonce la réalisation prochaine de deux plateformes intégrées dédiées au secteur avec un statut de zones franches. La première, située à Kenitra, devrait générer à terme 12 milliards de dirhams d'investissement et créer 30.000 emplois. Sa première tranche a été livrée et attire actuellement des groupes prestigieux dans le secteur de la sous-traitance

automobile. Les travaux de réalisation de sa seconde tranche devraient s'achever en 2015.

La seconde plateforme "Tanger Automotive City", dont les travaux de réalisation ont été lancés le 9 février 2012, sous la présidence de SM le Roi, constitue une composante majeure pour l'émergence d'une industrie automobile intégrée au Maroc. L'achèvement de l'extension de ce complexe est programmée pour 2014, avec pour objectif de relever la production à terme à 400.000 unités annuellement destinées à hauteur de 90% à l'exportation.

Le secteur de l'industrie aéronautique et spatiale revêt une importante composante du plan Emergence, le gouvernement annonce ainsi la livraison programmée de la première tranche des travaux d'aménagement de la plateforme de Nouaceur au cours du deuxième trimestre de 2013, en vue de consolider les exportations du secteur qui se sont établis à 5,3milliards de dirhams en 2011 et les emplois qui se sont établis à 8.000.

Dans le secteur de l'électronique, le PLF préconise la poursuite de la réalisation de cinq quartiers dédiés à l'électronique au sein des plateformes intégrés avec pour objectif d'atteindre 2,5 milliards de dirhams de PIB additionnels et créer 9.000 emplois directs à l'horizon 2015.

En ce qui concerne le Textile, le gouvernement s'engage dans son PLF à poursuivre le financement de nouveaux projets d'investissements tels que la filière Finissage, Impression et Teinture (FIT) et à promouvoir le soutien à l'émergence de trois modèles d'affaires au sein du tissu des entreprises textiles : les agrégateurs, les distributeurs et les convecteurs.

Le soutien accordé à ces catégories se décline en forme d'aide financière pour les distributeurs et convecteurs pour améliorer la rentabilité des projets de développement, d'une incitation à l'export pour les agrégateurs et d'un accès à des emprunts long terme destinés à financer les programmes de développement des distributeurs.

- Le gouvernement marocain adopte le projet de loi de finances 2013

Le gouvernement marocain a adopté lundi, 15 octobre 2012, le projet de loi de finances pour l'année 2013, sur la base d'un taux de croissance de 4,5% et avec pour objectif de ramener le déficit budgétaire à %4,8 du PIB .Ce projet, qui va à présent être soumis au Parlement, prévoit la création de 24.000 postes budgétaires, dont la moitié à destination de "secteurs sociaux", ainsi qu'une série de mesures de lutte contre le chômage, a indiqué le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Mustapha el-Khalfi .Ce projet de loi constitue une " étape ambitieuse pour affronter les contraintes de la crise extérieure", a-t-il ajouté ,estimant qu'il permettrait de poursuivre "les projets et chantiers de développement en cours en vue de soutenir l'investissement et de réduire les inégalités sociales."

Le texte accorde en outre un intérêt accru "au système éducatif ,à la santé publique et à l'offre de logements, ainsi qu'un soutien aux familles à faible revenu et au monde rural", a déclaré M. Khalfi .Le ministre a encore estimé que le projet de loi visait à " améliorer la compétitivité de l'économie, le développement de nouveaux secteurs de l'industrie, le soutien aux chantiers stratégiques ainsi que l'aide aux petites et moyennes entreprises

(PME (à travers des mesures fiscales et financières."

S'agissant de l'hypothèse de croissance retenue (4,5%), elle anticipe un rebond de l'économie marocaine: après avoir connu pendant plusieurs années un taux de croissance compris entre 4% et 5% ,le Maroc devra se contenter d'un chiffre inférieur à %3 pour 2012 .Ce ralentissement de la croissance a entraîné des spéculations sur l'ampleur du déficit public, qui s'est élevé à %6,1 du PIB en 2011.

- Le gouvernement va veiller à améliorer la qualité de la production audiovisuelle

Le gouvernement va veiller à améliorer la qualité de la production audiovisuelle publique et à satisfaire les attentes des téléspectateurs, a affirmé ,mardi, 20 nov. 2012, à Rabat, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi.

M. El Khalfi, qui présentait le projet de budget sectoriel 2013 de son département devant la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, a indiqué que le gouvernement va oeuvrer à améliorer la gouvernance ,à promouvoir le professionnalisme et à mettre à niveau le secteur audiovisuel pour relever les défis liés à la libéralisation.

Il a fait état à cet égard de l'élaboration de nouveaux cahiers des charges pour les deux sociétés du pôle public, en vue de les intégrer dans le système de la bonne gouvernance d'une part et de développer la diversité dans toutes ses formes d'autre part.

De nouvelles chaînes de télévisions seront lancées pour traduire dans les faits l'esprit de la nouvelle Constitution et répondre aux besoins de la société ,a-t-il dit, citant notamment la chaîne parlementaire et une autre pour la famille et l'enfance.

Pour ce qui est des radios publiques nationales et régionales, le ministre a fait savoir qu'il sera procédé à la définition de l'identité de chaque radio pour qu'elle soit en harmonie avec son environnement social et culturel.

Il sera également question de la mise en place d'un plan d'urgence pour la mise à niveau des radios existant et de la transformation des stations locales en radios régionales, conformément au découpage régionale en perspective .

Le ministre a ajouté qu'il sera procédé aussi à l'élaboration d'un nouveau contrat-programme de la SNRT et à la mise en œuvre de ses instances (assemblée générale, conseil d'administration, le comité stratégique) ainsi que celles de la SOREAD, conformément à la charte de gestion.

M. El Khalfi a indiqué ,d'autre part ,que le gouvernement veillera à encourager la production nationale et à préparer les premières assises du secteur audiovisuel qui seront une occasion pour engager un dialogue avec les professionnels sur les moyens de développer le secteur et moderniser le cadre juridique régissant les sociétés de production nationales.

Le ministre a également donné un aperçu sur les mesures que compte engager son département pour développer les émissions terrestres numériques ainsi que celles

relatives à la promotion de la production cinématographique nationale et de sa qualité.

- Loi de Finances 2013 : L'opposition "s'étonne" des critiques virulentes de la majorité parlementaire contre le projet

Le groupe istiglalien s'est dit, par ailleurs, "fort étonné" de l'attitude du gouvernement, telle qu'exprimée à l'issue de son dernier conseil, et qui dénote son mécontentement vis-à-vis des critiques formulées par de certains députés de la majorité.

Dans un communiqué publié lundi, le groupe istiglalien considère que l'attitude du gouvernement constitue un "empiètement sur les prérogatives du parlement", à qui est dévolue la mission de contrôle de l'action gouvernementale, et non le contraire." Le groupe est allé jusqu'à exiger du gouvernement de présenter des excuses à la suite de la publication dudit communiqué.

Anass Doukkali, membre du groupe du Progrès démocratique à la Chambre des représentants estime, lui, que "si, de premier abord, la situation semble paradoxale puisque la majorité adopte une attitude d'opposition, il n'en demeure pas moins que cette position est tout à fait naturelle et normale puisqu'il s'agit du premier projet de loi présenté par ce gouvernement et qui cristallise, de ce fait, beaucoup d'attentes des citoyens."

Si les partis de la majorité estiment que leur position critique vis-à-vis du PLF est légitime et naturelle, dans le cadre des changements qu'a connus la scène politique nationale, l'opposition ne partage nullement cet avis, jugeant qu'il s'agit d'un indicateur du manque d'homogénéité entre les composantes de la majorité.

Ainsi, le président du groupe Authenticité et modernité, Abdellatif Ouahbi, a déploré l'émergence des pratiques politiques inédites, qui donnent à voir une majorité adoptant un discours d'opposition.

On est en face d'une "majorité", ayant en charge la gestion des affaires de l'Etat, qui critique l'action gouvernementale", ce qui est une entorse à l'article 10 de la Constitution portant sur la majorité et l'opposition, a-t-il dit, soulignant l'importance d'une étude psychologique et sociologique d'une telle situation politique.

Ces développements ont incité le président du groupe du Rassemblement national des indépendants, Talbi Alami, à dégager le constat que tant les groupes de la majorité que de l'opposition, s'accordaient à dire que ce PLF n'est pas à la hauteur des défis actuels.

"Tous les groupes parlementaires sont appelés à présenter des amendements en phase avec leurs choix, et non à adopter un discours de critique ou de défense en contradiction avec les modifications proposées", a ajouté M. Alami, dans une déclaration à la MAP, affirmant que c'est une condition sine qua non de la démocratie financière.

Le député du groupe socialiste, Mehdi Mezouari, a quant à lui mis en exergue la "gravité" de la position hostile adoptée par les groupes de la majorité envers les orientations générales du PLF, jugeant toutefois que le vrai test sera celui du vote sur les amendements proposés.

- Le PLF2013 vise à intégrer les couches démunies dans le cycle économique

Le projet de Loi des finances (PLF) pour l'exercice 2013 vise à élargir les mécanismes de solidarité pour appuyer la consommation en intégrant les couches démunies dans le cycle économique, a estimé, vendredi, 10 nov 2012, le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka.

Le ministre, qui s'exprimait suite aux interventions des groupes parlementaires, lors du débat général sur le Projet de Loi des finances 2013 au sein de la commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants, a expliqué que cette conception solidaire adoptée par le gouvernement en toute responsabilité et objectivité, et selon une réelle volonté, permettra à cette catégorie de la société de tirer profit du développement socioéconomique que connaît le pays.

S'agissant des prévisions relatives à la croissance, qualifiées de "fragiles" et de "difficiles à réaliser" par l'opposition en raison de la conjoncture économique internationale, M. Baraka a indiqué que le taux de croissance prévu (4,5 pc) demeure réalisable à la faveur de plusieurs facteurs, notamment une campagne agricole moyenne.

Et d'ajouter que le taux de croissance de 4,5 pc est réaliste surtout si on prend en considération les indicateurs positifs de la campagne agricole et la réalisation d'un taux de croissance du PIB non agricole compris entre 4,5 pc et 4,8 au cours des dernières années.

M. Baraka a, d'autre part, qualifié d'"acceptable" le fait de fixer à 105 dollars le prix moyen du baril de pétrole, compte tenu de la crise économique et les données fournies par les institutions internationales, faisant observer que le taux d'inflation peut être maintenu inchangé en cas d'une production agricole moyenne. Le ministre a, par ailleurs, indiqué que le gouvernement compte recourir, dans les prochaines semaines, au marché financier international pour mobiliser des moyens financiers importants en vue de booster les réserves en devises.

- Le PLF 2013: il n'y a pas de message fort pour relancer la croissance

Il n'y a pas de message fort, au niveau du projet de loi de finances (PLF) 2013, pour relancer la croissance, a affirmé le président du Rassemblement national des Indépendants (RNI), Salaheddine Mezouar.

Ce projet, en tant qu'outil de visibilité qui prend en considération les engagements du gouvernement mais également les exigences et les attentes des citoyens, manque d'innovation et de stimulation sérieuse pour encourager l'emploi, a-t-il déclaré à la presse en marge d'une rencontre-débat organisée, samedi à Casablanca, par le parti autour du PLF 2013, notant que l'emploi des jeunes est un grand problème qu'il faut s'atteler à résoudre.

M. Mezouar a également souligné l'importance de l'approche transparente dans l'élaboration du budget pour l'attractivité de l'investissement, le critère "budget transparent" devenant un des critères déterminant dans le choix de la destination de l'investissement étranger.

Le PLF a été construit suivant une approche "purement comptable" à la recherche d'équilibre. Les dépenses n'ont pas été réduites et il y'a eu une augmentation de la pression fiscale pour accroître les recettes, a expliqué le président du RNI, ajoutant que le gouvernement "n'a pas respecté un élément de la Constitution qui est celui de faire participer l'ensemble des forces du pays" dans la préparation de ce projet.

Le gouvernement se devait également de prioriser et d'orienter l'investissement vers les régions qui ont en le plus besoin, notamment le monde rural et les régions montagneuses et défavorisées, en vue de renforcer les mécanismes de cohésion sociale et spatiale et lutter contre la fragilité sociale, a-t-il poursuivi.

M. Mezouar a en outre indiqué que sur la base des observations et des remarques avancées lors de cette rencontre, le RNI avec les autres partis de l'opposition vont participer aux débats au sein du parlement, mais également apporter et présenter les différents amendements relatifs au PLF.

De son côté ,le président de la commission emploi et relations sociales à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Jamal Belahrach, a fait savoir que le PLF 2013 manque de créativité ,de vision et de perspectives à long terme, soulignant l'importance de relancer la croissance économique, comme sujet important sur lequel il faut se concentrer.

Il a en outre relevé l'absence d'une véritable idéologie, s'agissant du modèle social à construire, ainsi que d'une politique volontariste qui consiste à la création de conditions favorables au développement des entreprises, et donc de création de postes d'emplois .

Initiée par le RNI, cette rencontre vise à lancer un débat public et global sur le projet de loi de finance 2013, avec la participation des représentants des partis politiques, des personnalités du monde des affaires et de la société civile. Elle s'inscrit, selon les organisateurs, en parfaite harmonie avec l'esprit de la nouvelle Constitution qui stipule l'approche participative en tant que levier essentiel dans la gestion de la chose publique.

- Le PLF 2013 aspire à répondre à la grande partie des problématiques économiques et sociales du pays

Le projet de loi de Finances 2013 (PLF) aspire à répondre à la grande partie des problématiques économiques et sociales du pays", selon le ministre délégué chargé du Budget, Idriss El Azami El Idrissi.

" Notre philosophie consistait en la conception d'un PLF équilibré qui répondra à la grande partie des problématiques économiques et sociales du pays", a affirmé M. El Azami dans un entretien publié vendredi par le journal hebdomadaire +Challenge.+

Le ministre a relevé ,en outre, que le gouvernement s'est basé sur quatre axes fondamentaux. "D'abord, la création de richesses qui ne peut se réaliser qu'à travers un soutien sérieux aux investissements privés et publics productifs, et à la compétitivité "de l'économie marocaine, a-t-il expliqué ,ajoutant que le gouvernement s'est penché sur le

renforcement de la cohésion sociale via les aspects régionaux et sociaux.

M. El Azami a également mentionné la redynamisation des réformes stratégiques engagées (justice, régionalisation, retraite, compensation...) et l'établissement de l'équilibre macro-économique "afin de donner plus de visibilité aux opérateurs économiques et sociaux, mais aussi pour garder la main sur les décisions souveraines en matière économique."

Au sujet du Fonds de solidarité sociale, M. El Azami a souligné qu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie quotidienne de la population nécessiteuse, notamment en matière de santé et de scolarité, notant que le Fonds prévoit deux sortes d'aides, la première portant sur les services médicaux offerts dans le cadre du programme RAMED, alors que le second concerne les aides directes conditionnées, notamment le programme Tayssir.

- Le projet de LF 2013 doit souligner l'importance du retour progressif des équilibres macroéconomiques)

Le projet de Loi de Finances 2013 doit répondre aux impératifs de la maîtrise et la rationalisation des dépenses, l'augmentation des recettes et le retour progressif des équilibres macroéconomiques, selon une circulaire du chef du gouvernement.

Pour réaliser ces objectifs et répondre aux priorités du gouvernement, le projet de loi doit insister sur la réduction du déficit budgétaire pour atteindre des niveaux acceptables et une gestion vigilante de la dette, indique M. Abdelilah Benkirane dans cette lettre de cadrage sur l'élaboration du projet de Loi de Finance 2013.

Dans ce cadre, il faut prendre des mesures à même d'immuniser les ressources, par le renforcement du rôle des services fiscaux et douaniers dans leur recouvrement et la stimulation de l'investissement, précise-t-il dans cette lettre adressée aux ministres, délégués et hauts commissaires.

Le projet doit mettre l'accent sur la nécessité d'une préservation durable des avoirs extérieurs, à travers l'encouragement des investissements directs étrangers, la mobilisation des financements extérieurs et l'amélioration de l'offre exportable.

Cette préservation ne peut se réaliser que par l'encouragement de la consommation du produit national, la mise en œuvre des mesures de la défense commerciale et la réduction progressive de la dépendance énergétique.

Le projet de Loi de Finances 2013 "se veut une étape essentielle pour développer le modèle national de développement" et son élaboration intervient dans une conjoncture économique difficile marquée par la volatilité des prix du pétrole et des matières premières au niveau international et une faiblesse de la production agricole au niveau national.

Ledit projet doit être conforme aux priorités du gouvernement, à savoir l'amélioration de la compétitivité économique nationale, le soutien de l'investissement productif, la réduction des disparités sociales et territoriales, la réalisation des réformes structurelles nécessaires et l'amélioration de la gouvernance.

Ces réformes concernent le système des marchés publics pour une simplification de ses procédures et une garantie de la transparence, et la Caisse de la compensation à travers la révision des prix des produits subventionnés et l'élaboration d'une stratégie qui fera profiter les subventions de la caisse aux couches démunies.

Le gouvernement prévoit aussi la réforme du système de la retraite afin de garantir la permanence et l'équilibre des systèmes de retraite, d'améliorer son rendement et d'augmenter le nombre d'affiliés.

M. Benkirane a appelé les destinataires de la lettre à se conformer aux orientations principales lors de la formulation de leurs propositions sur le projet de Loi de Finances 2013.

Il les a invités à adapter ces propositions aux objectifs du programme gouvernemental, à adopter une programmation détaillée des investissements et à déterminer à priori les enveloppes budgétaires qui seront confiées aux services déconcentrés.

Il a aussi plaidé pour des recrutements minimums qui doivent viser l'amélioration des prestations et la réduction des dépenses de fonctionnement.

Pour le chef du gouvernement, les véhicules ne seront acquis que dans les cas de nécessité absolue et qui soient motivés et ce, dans le cadre de la gestion des parcs autos des administrations publiques. Il appelle également à la réduction des dépenses relatives aux études.

La lettre de cadrage fixe le 6 septembre comme deadline aux différents départements pour transmettre leurs propositions à la Direction du Budget, relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

- Le projet de loi de finances 2013 "ne répond pas aux préoccupations majeures des entreprises"

Le projet de Loi de Finances 2013, présenté mercredi 24 octobre devant les deux chambres du parlement, "ne répond pas aux préoccupations majeures des entreprises", à savoir l'instauration de la confiance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, écrit la CGEM dans un communiqué parvenu mercredi, 07 nov. 2012, à la MAP.

L'organisation patronale, qui "a réservé une bonne partie des débats de son Conseil d'administration, tenu le 05 novembre, au projet de Loi de Finances, exprime son regret "de découvrir des dispositions incluses dans ce projet n'ayant jamais fait l'objet de concertation alors même que la Confédération avait entamé un processus de discussion permanente avec le gouvernement depuis l'été dernier."

"La CGEM constate qu'à défaut de rationaliser les dépenses publiques de fonctionnement de l'administration, qui devraient augmenter de 6%, le gouvernement a opté pour la création de nouvelles taxes qui grèvent les facteurs de production", lit-on encore dans ce communiqué.

"On s'attendait à un projet de Loi de Finances basé sur l'accélération du rythme de croissance économique, or celui-ci répond essentiellement à une préoccupation budgétaire", poursuit le communiqué ajoutant que "les déficits sociaux imposent la mise en place d'une véritable solidarité active", qui "soit juste et notamment à travers une réforme fiscale qui permettrait une véritable redistribution des richesses."

" La CGEM, consciente de sa responsabilité citoyenne et sociale, a contribué activement et volontairement au débat par une série de propositions qui tiennent compte du contexte économique actuel tant au niveau national qu'international", tient à rappeler le patronat dans son communiqué)-.

- Le projet de loi de finances 2013 ambitionne la consolidation de la croissance économique

Le projet de loi de finances pour l'année 2013 ambitionne, dans une approche aussi volontariste que déterminée, de contribuer à la consolidation de la croissance économique en mettant, le mieux possible, la politique budgétaire au service de la stratégie gouvernementale de développement économique et social.

Cette stratégie poursuit les objectifs d'une économie nationale compétitive et créatrice de richesses et d'emploi, d'un rééquilibrage social et spatial et de réformes institutionnelles et structurelles porteuses d'efficacité et de valeur ajoutée, selon une note de présentation de la Loi de finances 2013 publiée sur le site du ministère de l'économie.

Concernant la compétitivité et l'emploi, l'accent sera mis sur la consolidation et la rentabilisation de l'investissement public, la poursuite de la politique des grands chantiers d'infrastructures, l'industrialisation, l'accélération de la mise en œuvre et de la convergence des stratégies sectorielles.

Dans cette même visée, le Gouvernement entend soutenir et dynamiser le secteur privé en améliorant l'environnement des affaires, en facilitant le financement de l'économie et en renforçant la compétitivité des entreprises nationales, des plus petites aux plus grandes.

Soutenir le marché de l'emploi et améliorer le contenu en emplois de la croissance économique constituent également une priorité de premier plan du projet de loi de finances pour l'année 2013 .

D'où l'importance qu'il accorde à la réussite de la mise en œuvre des programmes nationaux conçus à cet effet ,à la multiplication des toutes petites entreprises ,à la promotion de l'auto-emploi et au développement de l'économie sociale. L'Etat continuera, par ailleurs, son effort de recrutement pour les besoins d'accompagnement des stratégies sectorielles dans les limites soutenables.

En matière de réduction des disparités sociales et spatiales, le projet de loi de finances pour l'année 2013 consacre l'engagement du Gouvernement, dans le cadre de politiques sociales toujours renouvelées et améliorées ,à réhabiliter l'école nationale, améliorer la santé publique, faciliter l'accès au logement, lutter contre la pauvreté ,procéder à un rééquilibrage spatial et environnemental et atténuer les effets de l'isolement et de l'enclavement.

Dans ce cadre, des mesures appropriées seront prises en faveur du monde rural et des zones montagneuses en particulier en veillant à la cohérence, la convergence et l'intégration des interventions sectorielles territorialisées de l'Etat.

La mise en œuvre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience, représente également une orientation principale du Gouvernement dans ce domaine.

Quant aux réformes structurelles qui connaîtront un début de mise en œuvre, dès 2013, les principaux secteurs concernés sont la justice, la fiscalité, la compensation et les retraites.

- Le projet de Loi de finances 2013 et les documents annexes déposés aux deux Chambres du Parlement

Le projet de Loi de finances au titre de l'exercice 2013 et les documents annexes ont été déposés samedi, 20 oct. 2012, à la Chambre des Représentants et à la Chambre des Conseillers, conformément aux dispositions et aux délais légaux, indique un communiqué du ministère de l'Economie et des Finances.

Les documents annexés au projet de Loi de Finances comprennent outre la note de présentation, le rapport économique et social, les rapports sur les établissements publics, les dépenses fiscales, le budget genre, les comptes spéciaux du Trésor, les services de l'Etat gérés de manière autonome, trois rapports qui seront présentés pour la première fois devant le Parlement.

Il s'agit des rapports sur "les ressources humaines de la Fonction publique", "le système de compensation" et "la dette publique", précise le communiqué. Ces documents peuvent être consultés sur le site web du ministère de l'Economie et des Finances.

- Le Projet de loi de finances 2013 ne manquera pas de susciter la polémique

Le projet de loi de finances 2013 (PLF), annoncé pour être prioritairement social, ne manquera pas de susciter la polémique, puisqu'il prévoit une pression fiscale qui se répercute sur la classe moyenne, a indiqué l'économiste marocain, Driss Benali.

"Le fonds de solidarité sociale constitue l'apport principal de ce projet de loi, mais il demeure relativement limité, vu le fardeau fiscal qui handicape les entreprises et la classe moyenne", a affirmé M. Benali dans un entretien accordé à la MAP, notant que le gouvernement veut envoyer certains messages à travers la mise en place de ce fonds de solidarité et l'amélioration de certains secteurs, notamment la santé et l'éducation nationale.

M. Benali a en outre fait observer qu'au moment où le gouvernement compte réaliser un taux de croissance de l'ordre de 4,5 pc, il réduit le montant de l'investissement public, alors que ce dernier constitue le moteur de l'économie nationale."

"La réalisation du taux de croissance prévu constitue une performance, vu la conjoncture économique nationale et internationale", a affirmé M. Benali, ajoutant que le PLF 2013 cherche à concilier entre le besoin de la croissance et une certaine rigueur économique qui prône la hausse de la fiscalité et la baisse des dépenses publiques dans le but de réduire le déficit, vu que le Maroc connaît un déficit budgétaire de plus de 6 pc.

Ainsi, pour cet expert "si on arrive à réaliser une bonne année agricole et si nos partenaires économiques arrivent à se relancer, la réduction du déficit budgétaire à 4,8 pc du PIB est réalisable puisque l'année agricole s'annonce bien."

M. Benali estime que dans la conjoncture actuelle, il faut satisfaire trois composantes, la croissance économique, la rigueur économique et la lutte contre les inégalités, mais la résolution de cette équation demeure difficile .

"Le gouvernement actuel cherche à jongler sur ces trois composantes sans satisfaire tout le monde, d'où l'objet d'une critique généralisée", a-t-il ajouté.

M. Benali a indiqué que le PLF 2013 reste très limité puisque les contraintes réduisent les marges de manœuvre. Ainsi, lorsqu'on a un déficit budgétaire de 6 pc, une masse salariale qui ne cesse d'augmenter à côté d'une caisse de compensation qui pèse lourdement ,il ne reste pas une grande marge de manœuvre devant le gouvernement .

Concernant la réduction des postes budgétaires, au terme de l'année 2013, M. Benali a indiqué que la création d'emploi doit se faire au niveau du secteur privé et non pas du secteur public. Pour cela, il propose de mettre en place un système d'incitations qui permet de stimuler l'investissement privé.

Dans ce cadre, M. Benali a reproché au gouvernement le fait de multiplier les postes budgétaires, sans que ces postes soient objectivement justifiés en terme économique, notant que les postes créés doivent contribuer à la création de la valeur ajoutée.

Dans le cadre de l'exercice 2013, l'Etat envisage de poursuivre ses efforts en matière de recrutement pour accompagner la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles avec une création de 24.340 postes budgétaires.

- Le projet de Loi de finances 2013 table sur un déficit budgétaire de 4,8 pc

Le projet de Loi de finances 2013 ambitionne de ramener le déficit budgétaire à 4,8 pc du produit intérieur brut (PIB), selon le ministère de l'Economie et des finances.

Cet objectif de déficit budgétaire, qui s'inscrit dans les grandes lignes du programme gouvernemental, est fixé sur la base des hypothèses d'un taux de croissance du PIB de 4,5 pc en 2013, d'un taux de change moyen de 8,5 DH/dollar et d'un cours moyen de pétrole de 105 dollars le baril, indique une note de présentation de la loi de finances publiée sur le site institutionnel du ministère . Afin d'atteindre cet objectif, l'optimisation des dépenses s'impose, via le plafonnement des charges de la compensation à un niveau soutenable, la suppression des dépenses improductives, la réduction du train de vie de l'Etat et la mutualisation des ressources disponibles au sein de l'administration, relève la note de présentation.

Le projet de loi de finances prévoit également l'amélioration des recettes budgétaires ,à travers notamment "la mise en place du partenariat public privé ,la valorisation du patrimoine privé de l'Etat au moyen d'une gestion active de son portefeuille immobilier, l'apurement des restes à recouvrer et une nouvelle politique de distribution des dividendes des entreprises publiques", relève la même source.

Outre le rétablissement de l'équilibre budgétaire, le projet de loi se penche sur les

équilibres extérieurs en envisageant un appui aux stratégies sectorielles tournées vers l'export afin d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale, mais aussi la réduction du contenu en importations des investissements publics, l'objectif étant de maintenir les avoirs extérieurs à 4 mois d'importations au minimum.

Le soutien de la croissance économique est également à l'ordre du jour, et ce ,à travers notamment la dynamisation de l'investissement industriel, l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'accès des entreprises privées au financement ainsi qu'une batterie d'avantages fiscaux. A dessein d'accompagner la mise en oeuvre des différentes stratégies sectorielles, l'Etat poursuivra ses efforts en matière de recrutement avec la création de pas moins de 24.340 postes budgétaires.

Pour ce qui est des investissements publics, le projet de loi de finances 2013, qui sera présenté mercredi devant les deux chambres du Parlement lors d'une séance plénière, prévoit un volume global de 180,30 milliards de dirhams.

- Le projet de loi de finances 2013 table sur un investissement public de 180,3 MMDH

Le projet de loi de finances 2013, présenté mercredi dernier devant les deux chambres du parlement, prévoit un investissement global du secteur public de 180,3 milliards de dirhams (MMDH).

Ce montant est réparti sur le budget général, les comptes spéciaux du Trésor et les Services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) avec 53,92 MMDH, les entreprises et établissements publics (114,38 MMDH) et sur les collectivités territoriales (12 MMDH). L'investissement porte essentiellement sur les infrastructures routières et autoroutières. Ainsi, l'année 2013 connaîtra la poursuite des travaux de construction de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal (172 km) pour un coût d'environ 6,1 MMDH .

L'année prochaine sera marquée également par la poursuite de la réalisation de l'autoroute périphérique du contournement de Rabat (41 km à 2,8 MMDH) et le lancement des travaux effectifs de l'autoroute reliant El Jadida à Safi (140 km à 4 milliards de dirhams).

Le programme de réalisation des voies expressives sera poursuivi notamment sur le tronçon Taza-Al Hoceima (2,5 MMDH) et le tronçon Selouane-Ahfir (1,25 MMDH), le tronçon Larache-Ksar El Kebir (283 MDH) et la pénétrante de Berrechid (59 MDH).

Pour ce qui est des infrastructures portuaires, le projet de loi prévoit le lancement, en 2013, des travaux du nouveau port de Safi dont l'exploitation est prévue pour 2017.

Seront également poursuivis les travaux de réalisation d'épis d'arrêts de sables aux ports de Sidi Ifni pour un coût de 412 millions de dirhams et de Tarfaya, ainsi que les travaux de réalisation de la phase 1 du projet du port de Tanger Med II par l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) pour un coût de 8,9 MMDH.

En vertu dudit projet, l'année 2013 connaîtra l'achèvement des barrages de Tamalout (province de khénifra), de Tiouine (province d'Ouarzazate), de Martil et le barrage Timikt (province d'Errachidia).

En vue d'accompagner le développement du transport aérien, l'année 2013 connaîtra l'achèvement des travaux d'aménagement du terminal 1 de l'aéroport de Casablanca et la poursuite de la construction de nouveaux terminaux aux aéroports de Fès et de Marrakech.

En ce qui concerne le développement des infrastructures ferroviaires, l'année prochaine sera consacrée à la poursuite des travaux de réalisation de la ligne à grande vitesse entre Tanger et Casablanca, la construction de la troisième ligne ferroviaire entre Kénitra et Casablanca ainsi que les travaux de mise à niveau des lignes Fès-Oujda et Settat-Marrakech.

- Le projet de loi de finances 2013 vise une meilleure efficience de la dépense publique et un maintien de l'effort d'investissement

Le projet de loi de finances 2013 vise une meilleure efficience de la dépense publique à travers un meilleur ciblage des politiques publiques et le maintien de l'effort d'investissement pour promouvoir l'emploi, outre le soutien à la croissance, a affirmé le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka.

Le gouvernement insiste sur la nécessité de soutenir la croissance et maintenir l'effort de l'Etat en matière d'investissement, ainsi que l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement à travers la réduction du train de vie de l'Etat, a-t-il précisé dans un entretien à la MAP.

Ce projet, qui table sur un taux de croissance de 4,5 pc, un cours de pétrole de 105 dollar le baril et un dollar à 8,5 dirhams, s'inscrit dans une logique d'efficience, de rationalisation et d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, le but étant de réduire le déficit budgétaire à 4,8 pc en 2013 contre 6,1 en 2011, a expliqué M. Baraka .

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement compte également soutenir la croissance pour avoir des marges des manœuvres au niveau du budget et au niveau des politiques publiques, a-t-il poursuivi.

En 2013, nous visons la mobilisation de recettes supplémentaires à travers une meilleure participation des établissements publics à l'effort budgétaire ,une meilleure valorisation des domaines de l'Etat, outre les mesures permettant une stabilisation des ressources fiscales et non fiscales au niveau de l'Etat , a encore dit M. Baraka.

Le gouvernement compte en outre maintenir l'effort d'investissement pour créer davantage d'emplois, a indiqué le ministre, soulignant la nécessité de renforcer le contenu de la croissance en emploi à travers la mise en place de mesures visant à faciliter l'insertion des jeunes dans le marché du travail avec un ciblage des chômeurs de longue durée et l'ouverture de nouveaux espaces de recrutement au niveau de l'enseignement privé et au niveau de la société civile ,à travers les associations.

Pour promouvoir la création d'emplois, le gouvernement compte également s'inscrire dans une logique de diversification productive avec le développement des secteurs à forte valeur ajoutée, outre l'accompagnement du BTP, a-t-il affirmé ,faisant savoir que de nouveaux contrats programmes seront mis en place avec d'autres secteurs, outre ceux retenus dans le plan Emergence.

Parmi ces secteurs, le ministre a cité l'industrie pharmaceutique, la chimie et parachimie et l'industrie métallique, mécanique et électrique .M. Baraka n'a pas manqué de souligner l'importance d'accompagner la PME, de réduire la pression fiscale en faveur de la très petite et la petite entreprise et de soutenir les secteurs qui connaissent des difficultés notamment le tourisme.

Il a aussi mis l'accent sur le rôle de l'économie sociale notamment avec l'adoption du code des coopératives qui ont un grand potentiel de création d'emplois. Le ministre a d'autre part annoncé que le gouvernement compte maintenir un effort de recrutement au niveau de la fonction publique dans le cadre du projet de loi de finances 2013, rappelant que plus de 26.000 postes d'emploi ont été créés au titre de 2012.

M. Baraka a également insisté sur la nécessité de renforcer le contenu en emplois de la croissance pour atteindre 40.000 emplois créés pour chaque point de croissance contre une moyenne 25.000 et 30.000 postes d'emplois par point de croissance actuellement.

- Le rétablissement progressif des équilibres macro-économiques défi majeur de la loi de finances 2013

Conscient que la réalisation des objectifs économiques et sociaux passe inéluctablement par la préservation des équilibres macro-économiques, le gouvernement s'est fixé comme objectif le rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire à travers une meilleure maîtrise des dépenses, la valorisation des recettes et l'utilisation d'alternatives de financement notamment le partenariat public-privé.

La rationalisation des dépenses est approchée, principalement, par le plafonnement des charges de la compensation à un niveau soutenable, la suppression des dépenses improductives, la réduction du train de vie de l'Etat et la mutualisation des ressources disponibles au sein de l'administration.

En parallèle, l'amélioration des recettes est poursuivie à travers la mobilisation des ressources fiscales et douanières, la mise en place du partenariat public-privé ,la valorisation du patrimoine privé de l'Etat au moyen d'une gestion active de son portefeuille immobilier, l'apurement des restes à recouvrer et une nouvelle politique de distribution des dividendes des entreprises publiques .

La politique suivie dans le domaine de la fiscalité est marquée par le double souci d'éviter une aggravation de la pression fiscale, afin de renforcer la rentabilité et la compétitivité des entreprises et d'assurer davantage d'équité dans la répartition des charges fiscales. Les efforts déployés dans ce sens sont focalisés sur la modernisation du système fiscal, la restructuration de l'administration fiscale et douanière et la rationalisation de leurs méthodes de travail.

Le redressement des équilibres extérieurs est envisagé sous l'angle de l'appui aux stratégies sectorielles tournées vers l'export et la réduction du contenu en importations des investissements publics, dans l'objectif de maintenir des avoirs extérieurs à 4 mois d'importations au minimum.

Dans ce cadre, le Projet de loi de finances 2013 se pense sur la mise en place des

actions structurelles visant notamment l'amélioration de l'offre exportable et sa compétitivité et la poursuite des efforts d'amélioration de l'attractivité du Maroc tout en tirant mieux profit des investissements étrangers .Les efforts entrepris pour la dynamisation des exportations portent notamment sur l'amélioration du cadre réglementaire du commerce extérieur, l'établissement des zones franches, la facilitation des procédures douanières, l'élargissement des débouchés et la mise en place de programmes d'accompagnement du développement des entreprises exportatrices.

Dans le souci de réduire le déficit commercial, des mesures sont envisagées pour réguler le flux des importations, notamment par le développement d'une offre locale compétitive et le renforcement des mesures de défense commerciale.

Le renforcement de l'attractivité du Maroc aux investissements directs étrangers est également à l'ordre du jour, et ce ,à travers des actions d'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des facteurs de production, le renforcement de l'intervention de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et l'amélioration du dispositif de suivi et d'évaluation des projets d'investissement conventionnés.

- Le soutien au marché de l'emploi, une priorité de premier plan du projet de loi de finances 2013

Le soutien au marché de l'emploi constitue une priorité de premier plan du projet de loi de finances (PLF) de 2013 ,à travers la multiplication des toutes petites entreprises (TPE), la promotion de l'auto-emploi et le développement de l'économie sociale.

La promotion de l'emploi est un secteur social privilégié par le gouvernement qui veillera à poursuivre son effort de recrutement pour les besoins d'accompagnement des stratégies sectorielles, avec la création de 24.340 postes budgétaires, dont plus de 50 pc dans les secteurs sociaux et de proximité ,et la réduction du taux de chômage à 8 pc à l'horizon 2016 .

Le Gouvernement s'assigne comme objectif l'enrichissement de l'apport de la croissance économique en termes d'emploi ,à travers une meilleure sélectivité dans le choix des investissements créateurs de richesses et d'emploi et l'amélioration de la qualification des jeunes.

Le gouvernement prévoit ainsi une restructuration du programme IDMAJ, permettant aux jeunes diplômés de développer leurs compétences professionnelles à travers une première expérience et aux entreprises d'enrichir leurs ressources humaines pour améliorer leur compétitivité .Ce programme permettra l'insertion de 60.000 chercheurs d'emploi dans le cadre du Contrat insertion amélioré) CIAM) et du Contrat d'intégration professionnelle (CIP).

Le gouvernement prévoit également le lancement d'un nouveau programme +TAATIR+ (Encadrement) destiné aux personnes n'ayant pas d'expérience professionnelle ou ceux ayant besoin d'une formation technique dans des domaines spécifiques et d'encadrement.

Le programme, qui cible en priorité les diplômés au chômage depuis une longue durée, principalement en raison de l'inadéquation entre leur formation et les besoins du marché du travail, ambitionne de reconverter près de 50.000 bénéficiaires par an, notamment à travers la mise en place d'un système incitatif de bourses de mérite.

Pour ce qui est des chercheurs d'emploi non diplômés, il est prévu l'ouverture de guichets spéciaux pour les orienter vers un système de formation par apprentissage et les faire bénéficier des services offerts par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), notamment en matière des techniques de recherche de l'emploi.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi en séance plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental .

- Les ressources de l'Etat devraient s'établir en 2013 à près de 346 milliards de dirhams.

Les ressources de l'Etat devraient s'établir en 2013 à 345,91 milliards de dirhams (MMDH) contre 314,51 MMDH en 2012, soit une augmentation de 9,98 pc, a assuré mercredi, 24 octobre 2012, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget, Driss El Azami El Idrissi, qui présentait les données chiffrées du projet de la loi de finances 2013, devant les deux chambres du parlement.

Ces ressources se répartissent entre le Budget général avec 283,50 MMDH, les comptes spéciaux du Trésor (59,31 MMDH) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) avec 3,09 MMDH, a-t-il détaillé.

Les emprunts, dons et legs constituent le premier poste des recettes du budget général (30,34 pc), suivis par les impôts indirects (27,88 pc), les impôts directs (27,39 pc), les droits d'enregistrement (4,89 pc), les produits des monopoles (4,43 pc) et les droits de douane 3,20 pc.

Les prévisions de recettes au titre des emprunts intérieurs passent de 44,5 MMDH en 2012 à 48 MMDH 2013, soit une augmentation de 7,87 pc, alors que les prévisions de recettes au titre des emprunts extérieurs passent de 20 MMDH en 2012 à 26,6 MMDH en 2013, soit une augmentation de 33 pc.

Concernant les dépenses de l'Etat, elles vont s'établir à 358,20 MMDH en 2013 contre 346,77 MMDH en 2012, soit une augmentation de 3,29 pc .Les dépenses de l'Etat se répartissent entre le budget général avec 297,43 MMDH, les SEGMA (3,09 MMDH) et les comptes spéciaux du Trésor (57,67 MMDH).

Les dépenses de fonctionnement s'accaparent la part du lion avec 67 pc du Budget général à 199,26 MMDH, suivies des dépenses d'investissement (19,8 pc à 58,90 MMDH) et des dépenses de la dette amortissable et de la dette flottante (13,2 pc à 39,27 MMDH.)

A cet effet, l'année devrait se solder par un excédent des charges sur les ressources de 12,29 MMDH contre 32,25 en 2012, soit une baisse de 61,90 pc.

- Les secteurs sociaux, fer de lance du projet de loi de finances 2013

Les secteurs sociaux dans leurs multiples aspects (Education, santé et logement social) arrivent en tête des priorités fixées par le gouvernement dans le projet de loi de finances

2013 en vue de développer le capital humain, réduire les disparités sociales et lutter contre la pauvreté.

Le gouvernement a, de ce fait, décidé d'accorder toute l'importance à un volet d'une grande importance pour le développement de la société, conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI déclinées dans le discours du Trône du 30 juillet dernier et de la Révolution du Roi et du Peuple et en application du programme gouvernemental tel que présenté devant le parlement.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013 consacre ainsi l'engagement du Gouvernement, dans le cadre de politiques sociales toujours renouvelées et améliorées, à réhabiliter l'école nationale, améliorer la santé publique, faciliter l'accès au logement, lutter contre la pauvreté et atténuer les effets de l'isolement et de l'enclavement.

Pour ce qui est de l'éducation, le défi stratégique est de réhabiliter le système éducatif sur la base d'une nouvelle logique basée sur le renforcement de la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité.

A ce titre, le gouvernement compte notamment poursuivre les efforts d'extension de l'offre scolaire, renforcer la politique de promotion de l'Education Non Formelle (ENF), levier important pour l'amélioration de l'enseignement, et accélérer la lutte contre l'analphabétisme.

En matière de santé, la politique gouvernementale vise à consacrer les principes d'équité et de droit à la santé pour tous. Dans ce sens, il est question d'élargir l'accès de l'ensemble de la population, notamment les plus démunis, à des soins de santé publique de qualité tout en veillant à assurer une répartition équitable de l'offre à travers tout le territoire.

L'action du Gouvernement en 2013 se focalisera ainsi sur la disponibilité des soins hospitaliers, l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé, la mise en oeuvre de la couverture médicale de base et le développement du programme de veille sanitaire et de lutte contre les maladies.

Les efforts seront également intensifiés pour le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté ainsi que l'amélioration de l'accès des citoyens au logement dans le respect des principes de solidarité et d'égalité des chances

En matière d'habitat social, le projet de loi de finances propose d'une part de renforcer les ressources du Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine et d'autre part d'élargir son champ d'intervention pour inclure les dépenses relatives au traitement et à l'intervention dans les tissus anciens et les bâtiments menaçant ruine et de contribuer au financement de l'équipement des terrains ouverts à l'urbanisme.

S'agissant du monde rural et des zones de montagne, il est proposé dans la Loi de finances 2013 de renforcer les moyens financiers du Fonds pour le développement Rural et des zones de Montagne tout en assurant la cohérence, la convergence et l'intégration territoriale des projets et programmes mis en oeuvre dans ce cadre.

Une attention particulière est en outre accordée à la mise en oeuvre des programmes de

la seconde phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) 2011-2015 et au renforcement des ressources affectées au Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale et à la pérennisation du programme du défi du millénaire et le Fonds d'entraide familiale.

Au centre des préoccupations du gouvernement, l'on trouve également la femme, la famille et les personnes âgées. Le gouvernement s'est engagé entre autres à préparer des textes législatifs pour asseoir les règles de l'équité et de l'égalité et à élaborer un projet de mise en place d'un Observatoire National sur la Violence à l'égard des Femmes.

- LGV : Le financement du projet bouclé et les travaux débuteront en 2013

Le financement du projet de la Ligne de train à grande vitesse (LGV), jalon supplémentaire d'un système de transport intégré et multimodal mis en place par le Maroc, est fin prêt et le lancement de ce grand projet structurant est prévu pour 2013, a assuré le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka.

Ce projet, qui intervient après l'achèvement des principaux chantiers d'infrastructures de base, s'inscrit selon une vision globale qui embrasse l'ensemble des secteurs économiques à forte valeur ajoutée, tels que le port Tanger-Med, le réseau autoroutier, les plates-formes logistiques et la reconversion du port de Tanger-ville, a souligné le ministre lors du forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour de la Loi de Finances 2013 (PLF2013).

Le PLF 2013 rappelle à ce propos qu'un contrat-programme pour la période 2010-2015 a été signé entre l'Etat et l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) ainsi qu'une convention entre le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et l'ONCF pour le financement partiel du coût de réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Tanger-Casablanca.

Le montant global des investissements couverts par le Contrat-Programme 2010-2015 signé entre l'Etat et l'ONCF est estimé à 33 milliards de dirhams dont 20 milliards de dirhams pour le TGV et 12,8 milliards de dirhams pour les autres investissements. Ces derniers sont destinés à assurer la modernisation du réseau ferroviaire actuel et, notamment, la mise à niveau des axes Kénitra-Casablanca avec triplement des voies, l'électrification de la ligne Fès-Oujda, la mise à niveau de l'axe Settat-Marrakech, la poursuite de la modernisation des gares et la mise en place de gares logistiques ainsi que l'acquisition et le renforcement du matériel roulant.

- Loi de finances 2013 : Hausse de 5 pc de la valeur ajoutée agricole

La valeur ajoutée agricole devrait progresser de 5 pc en 2013, après une baisse de 5,8 pc en 2012, compte tenu des transformations en cours de l'agriculture marocaine, relève-t-on dans la note de présentation de la loi de finances 2013, dont les grandes lignes seront exposées mercredi, 24 octobre 2012, par le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka, devant les deux chambres du parlement.

Cette croissance sera tirée par une hausse significative de la valeur ajoutée céréalière de 27,8 pc, ainsi que la consolidation de la croissance des autres filières, notamment

l'élevage de 2,1 pc, les cultures maraîchères (0,8 pc) et l'arboriculture (0,9 pc), selon la même source qui ajoute que sur le plan national, une hypothèse pour la production céréalière de 65 millions de quintaux a été retenue.

Pour sa part, le secteur secondaire devrait renforcer son rythme d'évolution, en termes réels, progressant de 4,1 pc en 2013, après 3,7 pc en 2012. Les activités extractives verraient leur valeur ajoutée croître de 6 pc après 4 pc en 2012, alors que l'industrie de transformation devrait progresser de 2,8 pc après 2,3 pc en 2012.

Pour le secteur tertiaire, il devrait maintenir en 2013 son rythme de croissance de 2012 de 4,6 pc, soutenue par les bons comportements des activités agricoles et secondaires, ainsi que par la consolidation de la performance de l'activité des télécommunications, du commerce et des transports

- Loi de Finances 2013 : L'opposition "s'étonne" des critiques virulentes de la majorité parlementaire contre le projet

Le débat sur le projet de loi de finances (PLF) 2013 a suscité une vive polémique dans les arcanes du Parlement. Les partis de l'opposition se sont déclarés déconcertés de voir les députés de la majorité critiquer de manière virulente un projet qu'ils devaient normalement défendre, tandis que la majorité a estimé que son soutien au gouvernement ne signifie guère qu'elle renonce à son devoir de contrôle, de veille et de redressement des anomalies.

Pour sa part, le gouvernement s'est étonné lui-même des interventions très critiques de certains parlementaires de la majorité, soulignant la nécessité pour toutes ses composantes d'assumer leur responsabilité dans le débat sur le présent projet, tant il est porteur de mesures qualitatives et nouvelles sur la solidarité, le soutien aux secteurs sociaux et la compétitivité des entreprises.

En réponse aux critiques de l'opposition, le président du groupe de la Justice et du développement à la Chambre des représentants, Abdellah Bouanou, a soutenu que "la majorité est homogène et solide", soulignant que "la divergence des points de vue sur les modifications à apporter au PLF 2013 et aux autres lois est tout à fait normale."

Dans une déclaration à la MAP, M. Bouanou a indiqué que "les représentants de la majorité ont tout à fait le droit d'émettre des critiques et de jouer leur rôle dans la détection des anomalies, tout en gardant leur indépendance dans l'exercice des missions législative et de contrôle qui leur incombent."

De son côté, Fatiha Bakkali du groupe istiglalien de l'Unité et de l'égalitarisme à la Chambre des représentants, a considéré que la majorité doit contrôler le gouvernement et critiquer les dysfonctionnements et les lacunes constatés dans le PLF.

Mme Bakkali a ajouté que le débat houleux sur le présent projet de loi a le mérite de relever ses points de force et de faiblesse, soulignant que les interventions ont porté tant sur les volets politique que technique.

Certes, le projet de loi a accordé un intérêt particulier aux secteurs sociaux et aux grands chantiers d'infrastructures, mais on lui reproche le manque de vigueur à propos

des mesures proposées pour lutter contre la hausse de l'endettement public, du déficit et des dépenses de certains établissements publics.

- PLF2013: La vision du gouvernement n'est pas centrée sur l'équilibre budgétaire

La vision ayant présidée à la préparation par le gouvernement du Projet de Loi de finances 2013 n'a pas été dictée par le souci de réaliser l'équilibre entre recettes et dépenses, a affirmé vendredi le Ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka.

Dans sa réponse aux interventions des groupes parlementaires, lors du débat général sur le Projet de Loi de finances pour l'exercice 2013 au sein de la commission des finances et de développement économique à la Chambre des représentants, M. Baraka a estimé qu'il était absurde que certains partis affirment que le gouvernement a été animé par une vision d'équilibre budgétaire et qu'il avait opté pour des mesures favorisant les intérêts de certaines catégories ou groupes de pression.

" Pourquoi a-t-on passé sous silence les points positifs contenus dans le projet de Loi de finances 2013 ainsi que les autres mesures courageuses prises dans l'intérêt général", s'est-il interrogé .

Le Projet de Loi de finances 2013 figure au cœur du programme gouvernemental et vise, malgré un contexte difficile et des obstacles divers ,à réduire le déficit budgétaire tout en préservant la croissance de l'économie nationale.

" Le gouvernement ne manquera pas à ses engagements vis à vis des citoyens et qu'il est en mesure de faire face aux défis", a-t-il ajouté ,faisant observer que le projet de Loi de finances s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du programme gouvernemental qui traduit, d'ailleurs, l'ensemble des programmes électoraux des partis formant la majorité gouvernementale.

Après avoir souligné la conjoncture actuelle difficile, les défis majeurs à affronter et les attentes nombreuses de la population, le ministre a appelé" tout le monde à être à la hauteur de ce moment historique".

- Loi de finances 2013: Elaboration du 3ème contrat programme liant l'Etat à la SNRT et à la Soread-2M

Le gouvernement prévoit d'élaborer le troisième contrat programme liant l'Etat à la SNRT et à la Soread-2M, et ce dans le respect des dispositions de nouveaux cahiers de charges en cours de mise en oeuvre, selon la note de présentation de la Loi de Finances 2013, dont les grandes lignes seront présentées, mercredi en séance plénière, par le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka, devant les deux chambres du parlement.

En ce qui concerne l'information, un projet de code de la presse et des projets de lois relatifs à l'accès aux documents administratifs et à l'exercice du droit d'accès à l'information seront mis dans le circuit d'adoption en 2013, précise la même source.

Dans ce cadre, l'année 2012 a été marquée par la préparation des cahiers de charges de la SNRT et de SOREAD-2M, qui visent le développement d'un secteur de

médias publics professionnel, responsable et concurrentiel obéissant aux principes de diversité ,d'égalité des chances et d'éthique .

Le Gouvernement a également poursuivi, durant cette période, son soutien au secteur de la presse, a révisé les conditions d'aides accordées à la production d'oeuvres cinématographiques et a mis en place le nouvel Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma pour renforcer la qualification des ressources humaines opérant dans ce secteur.

Sur le plan médiatique, la note relève que la politique poursuivie par le gouvernement vise la modernisation et la mise à niveau du paysage audiovisuel, le développement du secteur de la presse et la modernisation de l'entreprise journalistique, la réglementation et l'organisation du secteur de la publicité ,la promotion de la production cinématographique et le renforcement des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Pour ce qui est du secteur du cinéma, l'année 2013 sera principalement marquée par la poursuite de la mise en oeuvre de la nouvelle procédure d'aide à la production cinématographique qui privilégie la qualité de la production, le développement de l'activité de cinéma à Ouarzazate, l'aménagement des salles de cinéma existantes et leur transformation en multisalles ou multiplexes, le renforcement de l'aide aux exploitants de salles de cinéma pour leur équipement en projecteurs numériques et l'élaboration du livre blanc sur la production cinématographique.

S'agissant du domaine culturel, le gouvernement poursuit, dans le cadre dudit projet de loi de finances, la mise en oeuvre d'une politique culturelle ouverte sur le monde et imprégnée de l'identité marocaine dans sa diversité culturelle, linguistique et civilisationnelle.

En matière de conservation du patrimoine monumental, il est prévu de restaurer seize monuments historiques et d'aménager les sites rupestres de Guelmin et Smara .

Seront également poursuivis les travaux d'équipement du musée national des arts contemporains et de l'institut national de la musique et des arts chorégraphiques ainsi que les opérations de promotion de la lecture publique et de l'édition portant notamment sur la construction de médiathèques, l'aménagement de points de lecture et la mise à niveau des bibliothèques publiques.

Ainsi, des fonds additionnels seront mobilisés à travers le" Fonds national pour l'action culturelle" pour le financement des actions concourant à l'encouragement de l'édition et de la diffusion nationale du livre ,à l'organisation de manifestations culturelles et de festivals artistiques et à la réalisation de travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel national.

- Loi de finances 2013: La CGEM appelle à redonner confiance aux opérateurs et reconduire les mesures incitatives

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a appelé, jeudi à Casablanca, à redonner confiance aux opérateurs économiques, à développer la compétitivité de l'offre Maroc et à reconduire des mesures incitatives arrivées à échéance

fin 2012, comme axes majeurs de ses propositions au titre de la loi de finances 2013.

"Le Maroc connaît une situation difficile et une période de transition liée essentiellement à la crise économique que traversent les partenaires européens et marquée par une décélération du rythme de croissance", a relevé la présidente de la CGEM, Miriem Bensalah Chaqroun lors d'une rencontre de presse pour décliner les propositions du patronat.

"Cette période de transition est difficile car on n'a pas bénéficié du retour des investissements très importants que le Royaume a consentis pour lancer les grands chantiers structurants", a-t-elle ajouté, notant qu'il y a des opportunités à saisir pour moderniser l'administration, améliorer le climat des affaires, rétablir la confiance et libérer l'initiative privée à travers notamment la réforme de la fiscalité et des textes réglementaires.

Pour redonner confiance aux opérateurs économiques marocains, ces derniers "ont plus que jamais besoin de réactivité et de flexibilité auprès des pouvoirs publics", a-t-elle estimé.

A cet effet, la CGEM propose des mesures non budgétaires à même d'améliorer l'environnement de l'entreprise nationale, entre autres, la fixation d'un délai de traitement des réclamations des contribuables, l'accélération de la mise en œuvre de l'administration-électronique pour une meilleure productivité et un renforcement de la transparence et l'amélioration et la clarification des textes fiscaux pour un meilleur climat fiscal.

L'organisation patronale a également plaidé pour la refonte du dispositif de sanctions souvent disproportionnées par rapport aux infractions commises, une action qualifiée d'urgente pour simplifier ce dispositif et surtout le rendre réaliste, ainsi que pour la mise en place d'actions volontaristes de lutte contre l'informel, les incitations fiscales seules restant insuffisantes d'où la nécessité d'une politique de simplification des procédures pour rendre la fiscalité attractive.

Quant à la consolidation et le renforcement de la compétitivité de l'offre Maroc, le président de la commission fiscalité, Abdelkader Boukhriss a préconisé l'élimination des distorsions inhérentes au système actuel de la TVA pour une efficacité optimale et ce, dans le respect de sa neutralité et sa généralisation à toutes les activités économiques dans tous les stades du processus de production.

Une telle approche réduira d'une manière significative la tentation de migration vers le secteur informel, a-t-il poursuivi.

Selon M. Boukhriss, la réflexion sur la mise en place d'une TVA sociale dite "solidaire" est devenue plus que nécessaire pour sauvegarder la compétitivité des entreprises.

Il a en outre suggéré la généralisation du remboursement du crédit de TVA structurel (buttoir), la suppression de la limitation du trop versé d'impôt sur les sociétés ainsi que la suppression de la règle du décalage d'un mois pour la récupération de la TVA, ce qui ne manquera pas de rétablir le principe de neutralité qui s'attache à cet impôt.

Pour ce qui de la proposition relative à la reconduction des mesures devant arriver à échéance fin décembre 2012, il paraît nécessaire, selon la CGEM, de reconduire ou de rendre permanentes certaines mesures. Il s'agit notamment de la reconduction du régime

de fusion transitoire, le législateur ayant tout intérêt à poursuivre l'encouragement de sa réalisation, la reconduction de l'identification pour la première fois des contribuables-personnes physiques et le maintien du dispositif relatif à l'introduction en bourse des valeurs, pour assurer la pérennité des entreprises et de l'impôt.

Le gouvernement et la CGEM avaient signé, récemment, un mémorandum d'entente portant sur l'installation des bases d'une confiance mutuelle et une concertation régulière sur les dossiers économiques, notamment l'emploi, la compétitivité, la formation professionnelle, la recherche et développement et la régionalisation.

- Loi de finances 2013: La masse salariale devrait augmenter de 4,8 pc

La masse salariale devrait atteindre 98 milliards de dirhams (MMDH) au titre de l'année 2013 contre 93,5 MMDH en 2012, soit une augmentation de 4,8 pc, selon la note de présentation de la Loi de Finances 2013, dont les grandes lignes seront présentées, mercredi, 24 octobre 2012, en séance plénière, par le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka, devant les deux chambres du parlement.

Ce montant est destiné à hauteur de 2,63 MMDH à la promotion de grade, 600 millions de dirhams (MDH) aux avancements d'échelon, 500 MDH à la création de plus de 24.000 postes budgétaires et à la suppression de 11.026 départs à la retraite et 800 MDH pour la régularisation des corps relevant de certains statuts particuliers, précise-t-on de même source.

La masse salariale de la fonction publique est passée, ainsi, de 50,83 MMDH en 2003 à 93,5 MMDH en 2012, soit une progression annuelle moyenne de 7,01 pc sur les dix dernières années, rythme supérieur à celui de la croissance économique du pays (4,7 pc) durant cette période.

Sur la période 2003-2012, la masse salariale de la fonction publique représente en moyenne 35,6 pc du budget général de l'Etat comprenant le budget d'investissement, le budget de fonctionnement et la dette publique .

Pour ce qui est du nombre global des créations d'emplois au titre des lois de finances durant la période 2003-2012, il a atteint 137.646 postes pour une enveloppe budgétaire de 11,5 MMDH, soit une moyenne annuelle de 1,2 pc de la masse salariale, a-t-il rappelé.

Au titre de l'année 2012, 69 pc des effectifs des personnels civils de l'Etat sont de sexe masculin et 31 pc sont de sexe féminin. Toutefois, ce taux s'est amélioré passant de 29 pc en 2003 à 31 pc en 2012.

- M. Baraka : le modèle de développement adopté par le gouvernement vise la maîtrise des équilibres macroéconomiques et l'encouragement de l'investissement privé

Le modèle développemental adopté par le gouvernement est axé sur la maîtrise des équilibres macroéconomiques afin d'assurer la stabilité et préserver la confiance tout en encourageant l'investissement privé et les stratégies sectorielles, a affirmé le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka.

S'exprimant, vendredi, devant la commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants lors de la discussion du projet de loi de finances 2013, M. Baraka, a indiqué que le gouvernement œuvrera également à maintenir la demande intérieure dans des niveaux acceptables par rapport aux moyens disponibles.

Il a estimé que le modèle adopté par le gouvernement est beaucoup mieux que les politiques d'austérité suivies dans certains pays ou encore les politiques budgétaires d'expansion qui repose sur l'augmentation des dépenses publiques.

Le contenu du PLF 2013 et la volonté réelle du gouvernement à entreprendre des réformes structurelles ont poussé l'agence de notation Fitch Ratings à accorder au Maroc une note stable en matière d'investissement, a estimé le ministre.

D'autre part, M. Baraka a passé en revue les dysfonctionnements de la situation financière publique, notant à cet égard qu'en 2011, le déficit budgétaire a atteint 6 pc du PIB.

Il a ajouté que 100 pc des recettes fiscales ne couvrent que les dépenses, les salaires, la caisse de compensation et les intérêts de la dette, et par conséquent tous les dépenses en matière d'investissement s'inscrivent dans le cadre des dettes intérieure et extérieure.

Le ministre de l'Economie et des finances a également mis l'accent sur la problématique du déficit de la balance des paiements qui a été de 8 pc en 2011 et devrait atteindre 9 pc cette année, attribuant cela notamment au déficit enregistré dans la balance commerciale.

M. Baraka a également évoqué les accords de libre-échange conclus par le Maroc avec plusieurs pays, faisant observer que ces accords ont contribué au développement et à la modernisation de l'économie nationale à travers le lancement d'importantes réformes.

- M. Benabdellah présente les axes majeurs du plan d'action du ministère au titre de 2012-2016

Le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville, Nabil Benabdellah a présenté mercredi, 14 nov. 2012 devant la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la politique de la ville les défis majeurs du plan d'action de son département au titre de la période 2012-2016.

Il s'agit de l'amélioration des méthodes de planification territoriale et l'institutionnalisation de la convergence, l'opérationnalisation de la politique de la ville, la réduction du déficit en logement, la qualification et l'encadrement du secteur et le renforcement de la gouvernance, a précisé M. Benabdellah qui s'exprimait à l'occasion de la présentation à la chambre des représentants du budget sectoriel de son département au titre de 2013.

Le premier défi sera concrétisé, selon M. Benabdellah, à travers cinq mesures à savoir la mise en oeuvre des stratégies d'aménagement du territoire et du développement rural, le rehaussement des rôles des petites et moyennes villes ainsi que des centres émergents avec un accompagnement des villes nouvelles, la contribution à la coordination et la convergence des programmes et politiques publiques, la révision de l'approche de planification urbaine pour un urbanisme opérationnel et la célérité de production des documents et l'évolution des missions et rôles des agences urbaines.

Ces mesures seront accompagnées par la mise en place de mécanismes d'évaluation au niveau national et régional, la révision des statuts des agences urbaines, le développement des ressources financières et un appui à l'expertise et des capacités techniques dans le domaine de l'urbanisme, a-t-il ajouté.

Le deuxième axe consiste en l'opérationnalisation de la politique de la ville, à travers l'ouverture d'un débat national pour définir un référentiel partagé, l'élaboration de projets intégrés qui seront réalisés dans un cadre conventionnel et la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de programmes.

Ces 3 chantiers seront accompagnés par le renforcement des ressources du Fonds de solidarité de l'habitat et de l'intégration urbaine, la convergence des financements sectoriels, la création d'un mécanisme institutionnel d'intervention et le renforcement de l'expertise nationale dans le domaine des métiers, a-t-il fait savoir.

Le troisième volet concerne la réduction du déficit en logement à travers la production de 170.000 logements par an, la participation au traitement de l'habitat menaçant ruine par la production de 20.000 unités, la production de 500.000 unités d'habitat social et 100.000 unités destinées à la classe moyenne et la construction de logements pour les jeunes et des ménages récemment constitués et l'encadrement de l'auto-construction.

Le 4ème axe qui porte sur la qualification et l'encadrement du secteur, consiste en la réforme et la modernisation de l'arsenal juridique, le renforcement du professionnalisme et de l'organisation du secteur, la création d'un pôle de compétences en matière de formation et l'intégration de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies dans les projets d'habitat.

Le dernier défi de ce plan d'action, qui est relatif à la gouvernance, s'articulera autour de 3 chantiers à savoir un suivi, une évaluation et un audit réguliers, la moralisation du secteur public et l'amélioration des services et la définition des rôles des intervenants. Le ministre a tenu à préciser que ces trois chantiers seront accompagnés par l'adoption d'une approche contractuelle et le développement de la transparence. (MAP).

- M. El Azami : la lutte du gouvernement contre la corruption n'est pas un vain discours

La lutte contre la corruption engagée par le gouvernement n'est ni un vain discours ni une conception sélective, a affirmé vendredi, 9 nov. 2012, le ministre délégué chargé du Budget, Idriss El Azami El Idrissi .

La politique du gouvernement en la matière est conçue dans le cadre d'une démarche légale, du respect de l'indépendance de la justice, de la mise en oeuvre des institutions constitutionnelles, dont le Conseil de la concurrence et l'Instance centrale de prévention de la corruption, ainsi que dans le cadre de la promotion de l'esprit de compétitivité de l'économie nationale, a-t-il souligné dans sa réponse aux interventions des groupes parlementaires, lors du débat général du Projet de Loi de finances 2013 au sein de la commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants.

M. El Azami a également signalé que les projets de loi relatifs à ces institutions sont fin

prêts en vue de renforcer leur capacité d'intervention et soutenir le gouvernement et les autres institutions constitutionnelles dans la lutte contre la corruption .

Le ministre s'est dit, par ailleurs" ,surpris" par l'opposition exprimée, pour la première fois, par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) contre la Loi de finances 2013, mettant l'accent sur le souci du gouvernement de privilégier la concertation et la communication .

Au sujet de l'exonération fiscale, M. El Azami a estimé que seul le gouvernement est habilité à prendre une décision à ce sujet.

Par ailleurs, le ministre a assuré que le gouvernement est animé d'une réelle volonté de renforcer la compétitivité et l'investissement et de faciliter la mission des entreprises nationales, notant que la question de la compétitivité ne dépend pas des impôts, mais des aspects culturels qu'elle sous-tend.

- M. El Khalfi souligne la détermination du gouvernement à promouvoir la mise à niveau de la MAP et à renforcer sa compétitivité

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Mustapha El Khalfi, a souligné ,mardi, 20 nov. 2012, à Rabat, que le gouvernement veille à la mise à niveau de l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), au rehaussement du niveau de sa gestion et du système de sa gouvernance et au renforcement de sa compétitivité.

Le ministre, qui présentait le projet de budget sectoriel de son département devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, a affirmé que la MAP, qui s'attèle à diversifier ses produits et ses services, s'est engagée dans l'élaboration d'un plan stratégique couvrant la période 2013-2016, rappelant que le conseil d'administration de l'Agence a approuvé la grille tarifaire des services qu'elle offre et doté l'organe d'une charte déontologique.

Et M. El Khalfi d'ajouter que le processus est en cours pour la création d'un poste de médiateur et l'élaboration d'un contrat-programme entre l'Agence et l'Etat, mettant l'accent sur les concertations engagées pour l'élaboration d'un nouveau régime indemnitaire au profit du personnel de la MAP et la généralisation de l'assurance maladie.

Il a souligné ,de même, que l'Agence a tenu à mettre en place un système transparent assurant l'égalité des chances et le mérite pour la nomination dans les bureaux internationaux et régionaux, notant l'ouverture de plusieurs bureaux régionaux, en plus de l'acquisition d'un local pour abriter les services en charge des nouveaux produits de l'Agence.

S'agissant de la presse écrite, le ministre de la Communication a indiqué que son département œuvre pour la modernisation du cadre juridique régissant le secteur au Maroc, conformément aux dispositions de la Constitution ,à travers le renforcement des droits et des devoirs des journalistes professionnels, et la consécration des garanties des libertés de la profession, en conformité avec les normes internationales et les dispositions de la Constitution.

Il a également passé en revue les efforts déployés pour le renforcement des règles d'éthique, telles que reconnues au niveau international, la gestion des questions intéressant les professionnels dans le cadre d'une instance autonome et démocratique,

l'organisation de la presse électronique et la mise en place des conditions d'évolution dans le cadre de la liberté et de la responsabilité.

M. El Khalfi a affirmé aussi que les efforts se poursuivent pour apporter un soutien fort et un cadre institutionnel devant appuyer l'entreprise médiatique, en conformité avec les normes de transparence et de la bonne gouvernance, ainsi que pour conforter le modèle économique de l'entreprise de presse, promouvoir la situation matérielle et morale des professionnels et améliorer les conditions de travail.

Le ministre a souligné également qu'un projet de décret est en cours d'élaboration pour mettre en place la commission bilatérale de soutien à la presse écrite et la réglementation de la gouvernance et de la transparence de l'aide publique, outre le lancement des travaux d'élaboration du projet d'un nouveau contrat-programme pour le soutien de la presse.

Pour ce qui est de la presse électronique, M. El Khalfi a fait savoir qu'un comité d'experts a été mis en place pour élaborer un projet de loi relatif à ce secteur et préparer un livre blanc visant la promotion et le développement de la presse électronique.

Le ministre a, de même passé, en revue les mesures prises ou en cours de préparation concernant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, ainsi que dans le domaine de la communication gouvernementale, notamment par un suivi de l'image du Maroc à l'étranger, l'adoption d'une politique de communication efficace et le renforcement du rayonnement du Maroc à l'étranger.

- Maroc: le patronat vent debout contre le projet de loi de finances 2013

La patronne des patrons marocains, Miriem Bensalah Chaqroun, s'élève vigoureusement mardi contre plusieurs mesures du premier projet de loi de finances (PLF) 2013 élaboré depuis l'arrivée au pouvoir des islamistes, dans un entretien au quotidien L'Economiste. Adopté le 15 octobre par le gouvernement, le PLF 2013, le premier élaboré depuis l'arrivée historique au pouvoir des islamistes du Parti justice et développement (PJD), est actuellement à l'étude au Parlement.

Dans son entretien à L'Economiste (francophone), la présidente de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) se montre très sévère " .Alors que nous attendions un texte qui marque une forme de rupture, nous constatons que le PLF 2013 s'inscrit, hélas, dans la continuité ",clame Mme Chaqroun, après avoir souligné la "dimension historique" de ce premier budget depuis la "réforme constitutionnelle" de 2011 "et la constitution d'un gouvernement à l'issue d'une élection transparente et démocratique."

" Si l'Etat a besoin de recettes, il doit se tourner vers ceux et celles qui échappent totalement à l'impôt, dans l'informel entre autres", conseille-t-elle. " De nombreuses recettes ont été prises sans concertation avec la patronat et certaines de ces mesures sont inappropriées car elles grèvent la compétitivité et touchent à l'équité fiscale", ajoute-t-elle.

Interrogée sur le "projet de taxation des hauts revenus", elle a jugé" inconvenant de taxer les cadres car ils représentent la colonne vertébrale des entreprises"

" Parallèlement à l'augmentation de plus de 6% des dépenses de fonctionnement de

l'Etat, nous constatons que les dépenses d'investissement, censées doper l'économie, sont revues à la baisse. C'est incompréhensible," poursuit Miriem Bensalah Chaqroun.

Le gouvernement marocain a adopté le 15 octobre le projet de loi de finances pour l'année 2013 sur la base d'un taux de croissance de 4,5% et avec pour objectif de ramener le déficit budgétaire à 4,8% du PIB.

- Maroc: marche à Rabat contre la politique économique du gouvernement

Environ 1500 personnes, en majorité des diplômés chômeurs, ont pris part, dimanche, 11 nov 2012, à Rabat, sous la pluie, à une marche de protestation contre la politique économique et le programme du gouvernement marocain, dont le Projet de loi de finances (PLF-2013) est discuté actuellement au parlement, a-t-on constaté sur place.

Initiée par l'Organisation démocratique du travail (ODT), une centrale syndicale d'importance moyenne, la manifestation avait pour but de dénoncer, selon la déclaration distribuée à cette occasion, notamment "le travail et le salaire précaire, l'instabilité de l'emploi, la flambée des prix, et l'appauvrissement de plus en plus de salariés, chômeurs et retraités". Les manifestants ont scandé des slogans contre "l'atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs, l'utilisation de la force et les arrestations arbitraires contre les manifestations pacifiques", ainsi que les "dernières décisions illégales et anticonstitutionnelles relatives à la ponction sur les salaires des grévistes" et le PLF 2013 présenté le 24 octobre dernier au parlement pour discussions.

Le syndicat a qualifié le PLF qui "incarne une politique économique d'austérité et de gestion de crise", d'"économiquement inefficace et socialement injuste" car ne prenant pas en compte les impacts sociaux. Parmi les marcheurs, on pouvait distinguer un petit groupe de migrants subsahariens brandissant des banderoles sur lesquelles était écrit "Régularisation des sans papiers", "Pour l'égalité, contre l'exploitation", "Différences = richesses" et "Protéger les travailleurs migrants c'est sauver des vies humaines."

Pour rappel, plusieurs associations et organisations de défense des droits de l'homme avaient indiqué que les migrants subsahariens sont victimes, ces derniers temps, d'une "vague de répression" commise en violation des conventions internationales ratifiées par le Maroc. Selon ces ONG, cette campagne est caractérisée par "des arrestations et des refoulements aux frontières touchant femmes, enfants, étudiants et même des réfugiés statutaires."

La marche a été rejointe par le Syndicat démocratique de la santé, l'Organisation démocratique des retraités, des cadres au chômage et des membres de la société civile marocaine.

- Maroc: prévision de réduction du déficit budgétaire à 4,8% en 2013

RABAT, 25 oct 2012 (APS) Le Projet de loi de finances (PLF) du gouvernement marocain prévoit de ramener en 2013 le déficit budgétaire à 4,8% du PIB et d'atteindre une croissance de 4,5%, indique-t-on au ministère de l'Economie et des finances. Le projet table sur un taux de croissance du Produit intérieur Brut (PIB) de 4,5% sur la base d'une récolte agricole moyenne, et un déficit budgétaire ramené à 4,8% du PIB alors qu'il représentait 6,1% en 2011, précise-t-on.

Selon le bulletin des statistiques des finances publiques du ministère de l'économie, l'état des charges et ressources du Trésor marocain dégageait, à fin juin 2012, un déficit budgétaire de 21,6 mds de DH contre 2,1 Mds en juin 2011.

L'objectif de réduction budgétaire a été fixé sur la base des hypothèses d'un taux de change moyen de 8,5 Dirhams/dollar et d'un cours moyen du pétrole de 105 dollars le baril, ajoute-on de même source.

Le ministre de l'économie, M. Nizar Baraka a indiqué mercredi devant le parlement que le gouvernement visait à atteindre cet objectif notamment par l'optimisation des dépenses à travers le plafonnement des charges de la compensation à un niveau soutenable, la suppression des dépenses improductives et la réduction du train de vie de l'Etat.

Selon le ministère, la charge de compensation avait connu une aggravation importante au titre des dernières années passant respectivement de près de 4 milliards de dirhams en 2002 à près de 49 milliards de dirhams en 2011 soit respectivement 0,9 % et 6,1 % du PIB.

Le PLF 2013 table sur une charge prévisionnelle de compensation qui fluctuerait entre 45,9 et 49,3 milliards de DH, en fonction d'un cours du pétrole brut respectivement à 105 et 110 dollars le baril, indique-t-on au ministère.

Le projet prévoit également de rétablir l'équilibre budgétaire, la réduction du contenu en importations des investissements publics avec l'objectif de maintenir les avoirs extérieurs à 4 mois d'importations au minimum.

IL prévoit aussi de soutenir la croissance économique à travers notamment la dynamisation de l'investissement industriel, l'amélioration du climat des affaires, la facilitation de l'accès des entreprises privées au financement ainsi qu'une batterie d'avantages fiscaux.

S'agissant des investissements publics, le PLF prévoit un volume global de 180,30 milliards de dirhams. Le vote du projet de loi est fixé pour le 24 novembre prochain après les débats au parlement et l'examen des budgets sectoriels.

Pour rappel, la loi de finances 2012 prévoyait un taux de croissance de 4,2% et une réduction du déficit budgétaire à 5 %.

Maroc: un syndicat appelle à une marche dimanche à Rabat pour protester contre le projet de loi de finances

Une centrale syndicale marocaine a appelé à l'organisation d'une marche pacifique, dimanche à Rabat, pour protester contre le nouveau Projet de loi de finances (PLF 2013) présenté le 24 octobre dernier au parlement pour discussions, a-t-on indiqué de source syndicale.

Sous le signe "Y en a marre", l'Organisation démocratique du travail (ODT) entend exprimer le mécontentement de tous les participants à cette marche au PLF qualifié

d'"économiquement inefficace et socialement injuste" et ne prenant pas en compte les impacts sociaux.

Parmi les raisons de cette action, le syndicat cite entre autres l'instabilité de l'emploi, la précarité des salaires, la flambée des prix, le marasme économique et la hausse du chômage, particulièrement chez les diplômés universitaires.

Dans des déclarations à la presse, le secrétaire général de l'ODT, Ali Lotfi, a notamment dénoncé l'atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs, l'utilisation de la force et les arrestations arbitraires contre les manifestations pacifiques, ainsi que les dernières décisions illégales et anticonstitutionnelles relatives à la ponction sur les salaires des grévistes."

L'appel à la manifestation a été rejoint par le Syndicat démocratique de la santé, l'Organisation démocratique des retraités, des hauts cadres au chômage et plusieurs membres de la société civile marocaine, indique-t-on de même source.

Le PLF a également été critiqué par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM, organisation patronale) qui a estimé que celui-ci "ne répond pas aux préoccupations majeures des entreprises, à savoir l'instauration de la confiance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

L'organisation patronale exprime son regret "de découvrir des dispositions incluses dans ce projet n'ayant jamais fait l'objet de concertation alors même que la Confédération avait entamé un processus de discussion permanente avec le gouvernement depuis l'été dernier."

"La CGEM constate qu'à défaut de rationaliser les dépenses publiques de fonctionnement de l'administration, qui devraient augmenter de 6%, le gouvernement a opté pour la création de nouvelles taxes qui grèvent les facteurs de production," a notamment souligné le CGEM dans un communiqué. Le vote du projet de loi par le parlement est fixé pour le 24 novembre après les débats au parlement et l'examen des budgets sectoriels.

- Maroc/budget : réforme des retraites et lutte anti-déficit au menu de 2013

La réforme de la caisse chargée des subventions et celle des retraites, ainsi que la lutte contre les déficits, sont les priorités affichées par le gouvernement du Maroc dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2013, a-t-on indiqué mercredi de source officielle.

"Le projet de loi de finances prévoit plusieurs réformes structurelles dont celles de la caisse de compensation et du régime de retraite", a souligné le chef du gouvernement Abdelilah Benkirane dans la lettre de cadrage adressée à ses ministres et rendue publique à Rabat.

La Caisse de compensation (publique), (qui assure la subvention des produits de première nécessité ainsi que des produits pétroliers) à hauteur de 65%, absorbe aujourd'hui 20% du budget de l'Etat.

Le gouvernement avait porté en février la dotation de la Caisse de compensation à quatre milliards d'euros au lieu des 1,7 milliard d'euros prévus initialement. La Caisse avait par la suite prévenu que ces subventions constituaient un "gros fardeau pour le budget de l'Etat."

S'agissant de la réforme des retraites, une des idées avancées est de repousser l'âge de départ, afin d'assurer la pérennité du système: actuellement à 60 ans dans les secteurs public et privé ,elle pourrait être portée à 62 voire 65 ans, selon la presse.

A la veille de la préparation de ce projet de loi, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), dirigée par Miriem Bensalah Chaqroun ,a appelé à une profonde réforme fiscale, un des piliers du budget de l'Etat.

Dans sa lettre de cadrage, M. Benkirane souligne de son côté que la préparation du budget 2013 intervient "dans un contexte précis et difficile ,"celui-ci se traduisant par la "poursuite d'un net recul de l'économie mondiale."

Le chef du gouvernement fait ainsi valoir qu'il s'agit d'insister sur la réduction du déficit budgétaire et évoque une gestion vigilante de la dette ,selon l'agence marocaine MAP.

Le déficit budgétaire du Maroc a atteint 6,9% du PIB en 2011, surtout en raison des hausses salariales et autres subventions. Le gouvernement souhaite le contenir à %5 du PIB en 2012, en réduisant notamment les dépenses de fonctionnement de l'Etat.

- Nizar Baraka, invité du Forum de la MAP sur "le projet de la loi de Finances 2013 "

Rabat, 14 nov. 2012 (MAP) - Le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka sera, mardi 20 novembre, l'invité du Forum de l'Agence Maghreb Arabe presse (MAP), pour débattre du projet de la loi de Finances 2013 .

Cette rencontre, qui se tiendra au siège de l'agence à 08 h30, sera l'occasion d'échanger sur ce projet qui suscite, depuis sa présentation le 24 octobre dernier en séance plénière devant les deux chambres du Parlement, un large débat dans les milieux politique , économique et des affaires.

Présenté par M. Baraka comme un engagement de l'Exécutif à contribuer au renforcement et au renouvellement du modèle de développement économique et social du pays, le projet de loi de Finances 2013, actuellement en discussion au sein des commissions sectorielles à la Chambre des Représentants, n'a pas manqué de susciter des réactions aussi bien au sein de la majorité ,que de l'opposition et de la part du patronat .

Le Forum de la MAP, un rendez-vous mensuel autour de thèmes qui font l'actualité , connaît la présence de représentants d'instances gouvernementales et politiques, d'organisations professionnelles, de missions diplomatiques et d'organisations internationales accréditées au Maroc, ainsi que de personnalités de divers horizons et de représentants des médias nationaux et internationaux .

PLF 2013 : Le budget du ministère de la culture est maintenu quasi stable à 571,06 MDH

Le budget du ministère de la Culture est maintenu quasi stable, au titre du projet de loi de finances 2013 ,à 571,06 millions de dirhams (MDH) contre 573,97 MDH, soit une légère baisse de 0,51 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 354,31 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 216,75 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 1,4 pc à 202,39 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 139,40 MDH à 151,92 MDH, soit une hausse de près de 9 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 216,75 MDH contre 235 MDH un an auparavant, accusant ainsi une baisse de près de 8 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteront inchangées à 2,30 MDH au titre du PLF 2013.

Depuis sa création, l'une des missions essentielles du ministère de la Culture est de rendre accessibles au plus grand nombre le patrimoine architectural et artistique ainsi que les œuvres de création contemporaine.

Cet objectif a entraîné la mise en œuvre de politiques spécifiques, se rajoutant aux missions régaliennes de préservation du patrimoine et de soutien à la création, qui ont connu plusieurs dénominations.

- PLF 2013 : des mesures fiscales visant le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de l'emploi

Le projet de loi de finances 2013, dont les grands contours ont été présentés mercredi devant les deux chambres du parlement renferme de nombreuses nouvelles mesures fiscales visant notamment le renforcement de la compétitivité des entreprises, la promotion de l'emploi et la consolidation du volet social.

En matière de dynamisation du secteur privé et de renforcement de la compétitivité des entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises (PME), ce projet propose l'institution d'un taux de l'impôt sur les sociétés de 10 pc pour les sociétés réalisant un bénéfice inférieur ou égal à 200.000 dirhams, a expliqué le ministre de l'économie et des finances, Nizar Baraka, lors d'une séance plénière, en présence du chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane, et de membres du gouvernement.

Pour donner un nouvel élan au marché financier et développer l'épargne, le projet de loi prévoit aussi la prorogation du bénéfice de la réduction de l'impôt t sur les sociétés pour les opérations d'introduction en bourse réalisées entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par ouverture ou augmentation de capital.

Ces bonus fiscaux consistent en la réduction de l'IS de 25 pc pour les sociétés qui s'introduisent en Bourse par ouverture de leur capital (cession d'actions existantes) et de 50 pc pour celles qui entrent en bourse par augmentation d'au moins 20 pc de leur capital.

Afin d'encourager l'installation des sociétés ayant le statut de Casablanca finance city (CFC), le gouvernement propose, en vertu du projet de loi de finances 2013, de leur accorder l'exonération des droits d'enregistrement pour les actes de constitution et d'augmentation de leur capital, comme cela se fait pour les banques, les sociétés holding offshore et les sociétés installées dans les zones franches d'exportation.

Concernant l'impôt sur le revenu applicable aux profits de cession de terrains, il sera relevé de 20 à 30 pc pour ceux inclus dans le périmètre urbain .En outre, le projet de loi de finances prévoit des mesures fiscales incitatives pour la promotion de l'emploi, notamment la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2016, du délai d'exonération de l'indemnité de stage brute plafonnée à 6.000 dirhams versée aux stagiaires lauréats de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et ce, afin d'encourager leur recrutement par le privé.

Dans le même but, il est prévu la prorogation du délai d'exonération des associations de micro-crédit de la TVA jusqu'au 31 décembre 2016 et ce, afin de soutenir le développement de la micro finance et encourager les micros entrepreneurs à développer leurs propres activités et réussir leur insertion économique.

En relation avec les mesures fiscales accordées aux logements destinés à la classe moyenne, il est proposé d'exonérer les acquisitions de ces logements des droits d'inscription sur les titres fonciers .En matière d'habitat social, le projet de loi de finances propose de renforcer les ressources du Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine par le produit de la taxe sur le fer à béton et 20 pc du produit de la taxe spéciale sur le sable.

Il proroge également jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière (140.000 dhs) destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

Dans le cadre de l'intérêt qu'accorde le gouvernement à l'aspect environnemental, il est proposé ,l'institution d'une taxe écologique sur les matières et produits entrant dans la fabrication des plastiques destinés aux emballages .

Le produit de ladite taxe, d'un montant annuel approximatif de 230 millions de dirhams, sera versé au Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

- PLF 2013 : hausse de 6,49 pc du budget de la Chambre des représentants

Le budget de la Chambre des représentants au titre du projet de loi de finances 2013 s'élève à plus de 410,22 millions de dirhams (MDH) contre 385,22 MDH en 2012, soit une hausse de 6,49 pc.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à plus de 367,82 MDH, alors que les dépenses d'investissement atteignent plus de 42,4 MDH, selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement englobent les dépenses du "personnel", en augmentation de 1,21 pc, et celles du "matériel et dépenses diverses" qui progressent de 4,98 pc .

Les dépenses d'investissement, quant à elles, se sont inscrites en baisse de 4,3 pc.

Pour sa part, le budget de la Chambre des conseillers s'élève à 260,06 MDH contre 252,02 MDH (+3,19 pc). Les dépenses de fonctionnement de la deuxième chambre se répartissent sur le personnel (222,42 MDH) et la rubrique du matériel et dépenses diverses (37,64 MDH).

- PLF 2013 : Hausse de 7,29 pc du budget du ministère des Affaires étrangères et de la coopération

Le budget du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à près de 2,11 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 1,97 MMDH en 2012, en hausse de 7,29 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 1,99 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 116 millions de dirhams (MDH), selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 9,32 pc à 1,44 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 535,77 MDH à 549,87 MDH, soit une hausse de plus de 2,63 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 116 MDH contre 110 MDH en 2012, en progression de 5,45 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteraient stables au titre du PLF 2013, s'établissant à 20 MDH.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi 24 octobre en séance plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental .

- PLF 2013 : Hausse de 9,27 pc du budget du ministère de la Justice et des libertés

Le budget du ministère de la Justice et des libertés, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à près de 3,77 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 3,45 MMDH en 2012, soit une hausse de 9,27 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 3,44 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 324 millions de dirhams (MDH), selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 11,01 pc à 3,12 MMDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 312 MDH à 321,78 MDH, soit une hausse de plus de 3,13 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles resteraient stables à 324 MDH au titre

du PLF 2013 .Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteraient stables au titre du PLF 2013, atteignant 900.000 dirhams.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi en séance plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental .

- PLF 2013 : Hausse de 11,33 pc du budget du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville

Le budget du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à plus de 1,77 milliards de dirhams (MMDH) contre 1,59 MMDH en 2012, en hausse de 11,33 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 747,70 millions de dirhams (MDH), et les dépenses d'investissement qui atteignent plus de 1,02 MMDH, détaille-t-on dans le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 1,46 pc à 255,35 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 338,39 MDH à 492,35 MDH, soit une hausse de plus de 50 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 1,02 MMDH contre 1 MMDH en 2012, en progression de 2,27 pc .Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, vont augmenter de 39,20 pc au titre du PLF 2013, passant de 25 MDH en 2012 à 34,80 MDH en 2013.

Le gouvernement poursuit, dans le cadre du PLF 2013, la mise en œuvre de sa politique de logement qui table sur la production d'un logement décent, la diversification de son offre et la réduction à moitié du déficit en ce segment à l'horizon 2016 et ce ,à travers la production de 170.000 unités par an.

Parmi les principales actions entreprises dans ce domaine s'inscrit le programme gouvernemental "Villes Sans Bidonvilles", réalisé avec les autorités régionales et locales dans le cadre de contrats de ville.

A cet effet, l'exercice 2013 sera marqué par l'accélération de ce programme ,à travers notamment la déclaration de 7 nouvelles villes sans bidonvilles à savoir, Droua, Bouarfa, Oujda, Souk Sebt Ouled Nema, Tanger, Targuist et Touissit.

- PLF 2013 : Hausse de 36,20 pc du budget des juridictions financières

Le budget des juridictions financières (cours des comptes et cours régionales des comptes), au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à plus de 225,87 millions de dirhams (MDH) contre environ 165,85 MDH en 2012, en hausse de 36,20 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 173,87 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 52 MDH, selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 89,55 pc à 135,60 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 38,30 MDH à 38,27 MDH, soit une baisse de 0,09 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont baissé de 7,14 pc à 52 MDH au titre du PLF 2013 .Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi 24 octobre en séance plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental .

- PLF 2013 : Le budget du CES en hausse de 7 pc

Le budget du Conseil économique et social (CES), au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 118,42 millions de dirhams (MDH) contre environ 110,68 MDH en 2012, soit une hausse de 6,99 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 106,42 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 12 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 1 pc à 71,42 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume a stagné à 35 MDH .S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 12 MDH contre 5 MDH un an auparavant, accusant ainsi une hausse de 140 pc.

Au titre de l'année 2013, les nouvelles études programmées par le CES concernent notamment le dialogue social, la compétitivité de l'économie, la cohésion sociale et le développement durable, ainsi que les saisines éventuelles du gouvernement et du parlement.

Le rayonnement de ce Conseil sera, en outre, renforcé en 2013 ,à travers le développement de son partenariat avec les organismes internationaux et l'organisation de séminaires et conférences autour des thématiques d'actualité.

- PLF 2013 : Le budget du département de la Communication en hausse de 5 pc

Le budget du ministère de la Communication, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 1,36 milliard de dirhams (MMDH) contre environ 1,29 MMDH en 2012, soit une hausse de 5,06 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 414,74 millions de dirhams (MDH), et les dépenses d'investissement qui

atteignent 946,63 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 7 pc à 68,82 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 328 MDH à 345,92 MDH, soit une hausse d'environ 5,5 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 946,63 MDH contre 903,63 MDH un an auparavant, accusant ainsi une augmentation de 4,75 pc. Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, passeront de 8,78 MDH à 25,98 MDH, soit une hausse de 195,90 pc au titre du PLF 2013.

Il est prévu en 2013 d'élaborer le troisième contrat programme liant l'Etat à la SNRT et à la SOREAD-2M, et ce dans le respect des dispositions de nouveaux Cahiers de Charges en cours de mise en œuvre.

Concernant le secteur du cinéma, l'année 2013 sera principalement marquée par la poursuite de la mise en place de la nouvelle procédure d'aide à la production cinématographique qui privilégie notamment la qualité de la production, le développement de l'activité de cinéma à Ouarzazate, l'aménagement des salles de cinéma existantes et leur transformation en multisalles ou multiplexes et l'élaboration du livre blanc sur la production cinématographique.

Enfin, en matière d'information, un projet de code de la presse et des projets de lois relatifs à l'accès aux documents administratifs et à l'exercice du droit d'accès à l'information seront mis dans le circuit d'adoption en 2013.

- PLF 2013 : Le budget du département du chef du gouvernement en baisse de 2,89 pc

Le budget du département du Chef du gouvernement, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 1,22 milliard de dirhams (MMDH) contre environ 1,26 MMDH en 2012, soit une baisse de 2,89 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 527,84 millions de dirhams (MDH), et les dépenses d'investissement qui atteignent 700 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en baisse de près de 39 pc à 56,07 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 472,59 MDH à 471,76 MDH, soit un léger recul de 0,17 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 700 MDH, enregistrant ainsi le même montant accordé un an auparavant. Les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), quant à elles, resteront également inchangées à 18MDH au titre du PLF 2013.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi 24 octobre

en séance plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental.

- PLF 2013 : Le budget du HCP en hausse de 7,51 pc

Le budget du Haut-commissariat au plan (HCP), au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 442,70 millions de dirhams (MDH) contre 411,79 MDH en 2012, soit une hausse de 7,51 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 344,93 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 97,77 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances. Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 2,5 pc à 259,79MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 78,82 MDH à 85,14 MDH, soit une hausse de 8 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se sont chiffrées à 97,77 MDH contre 79,77 MDH un an auparavant, soit une hausse 22,5 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle du HCP, passeront de 40,19 MDH à 39,19 MDH, soit une hausse de 2,55 pc au titre du PLF 2013.

Le HCP réalisera en 2013 des enquêtes statistiques annuelles et infra-annuelles et des études de simulation d'impact de mesure et d'actions de politique publique sur les problématiques de développement au Maroc. L'année 2013 verra également l'accélération des travaux préparatoires pour le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014.

- PLF 2013 : Le budget du ministère chargé de la fonction publique et la modernisation de l'administration en hausse de 26 pc

Le budget du ministère chargé de la fonction publique et la modernisation de l'administration, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 118,97 millions de dirhams (MDH) contre 94,21 MDH en 2012, soit une hausse de 26,28 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 71,47 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 47,5 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", qui ont quasiment stagné à 54,03 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 15,45 MDH à 17,44 MDH, soit une hausse de 13 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se sont chiffrées à 47,5 MDH contre 24,5 MDH un an auparavant, soit une hausse 94 pc.

L'action du gouvernement en 2013 dans le domaine de modernisation de l'administration publique sera articulée autour de quelques axes. Il s'agit du renforcement de la

déconcentration administrative, la simplification des procédures, le développement de l'administration électronique et la valorisation du capital humain.

- PLF 2013 : Le budget du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile en hausse de 38 pc

Le budget du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 38,52 millions de dirhams (MDH) contre 27,77 MDH en 2012, soit une hausse de 38,73 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 26,52 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 12 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", qui ont quasiment stagné à 20,05 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", qui sont restées également stables à 6,47 MDH en 2013.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se sont chiffrées à 12 MDH contre 1,4 MDH un an auparavant, soit une hausse 757 pc.

Afin d'améliorer davantage la coordination de l'action législative du gouvernement et renforcer le dialogue et la coordination entre l'institution législative et l'Exécutif, il est prévu, dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2013, de renforcer les ressources humaines et les systèmes d'information mis à la disposition du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile.

Par ailleurs, un dialogue national au sujet des associations de la société civile et une enquête nationale sur le tissu associatif seront réalisés en 2013.

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'Education nationale en baisse de 0,13 pc

Le budget du ministère de l'Education nationale, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à près de 42,38 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 42,43 MMDH en 2012, en baisse de 0,13 pc. Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à environ 39,61 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent près de 2,77 MMDH, selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 2,79 pc à 35,78 MMDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 4,45 MMDH à 3,82 MMDH, soit une baisse de 14,07 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à environ 2,77 MMDH contre près de 3,17 MMDH en 2012, en régression de 12,63 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteraient stables au titre du PLF 2013, s'établissant à 5 millions de dirhams.

Le projet de loi de finances pour l'année 2013, qui a été présenté mercredi en séance

plénière devant les deux chambres du parlement, est élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône et de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 Juillet et 20 Août 2012 et du programme gouvernemental .

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies augmenté de 18,9 pc

Le budget du ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, au titre du projet de loi de finances (PLF) 2013, s'élève à 1,53 milliard de dirhams (MMDH) contre environ 1,3 MMDH en 2012, soit une hausse de 18,9 pc.

Les dépenses d'investissement s'accaparent la part du lion de ce budget, avec un montant global alloué de 1,18 MMDH (+ 21,6 pc par rapport à 2012) tandis que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 356,35 millions de dirhams (MDH) (+10 pc), selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories. Les dépenses de "personnel", en hausse de 4,7 pc à 184,75 MDH, et celles accordées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 145,6 MDH à 171,6 MDH, soit une appréciation d'environ 17,8 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteront inchangées à 50 MDH au titre du PLF 2013.

Le gouvernement envisage ,à travers l'augmentation du montant de l'investissement dans ce cadre ,à mettre l'accent sur la dynamisation de l'investissement industriel à travers l'accélération de la mise en oeuvre de la stratégie Emergence, le développement de nouvelles filières industrielles à forte valeur ajoutée et le développement de la sous-traitance industrielle, du transfert de technologie et de l'intégration industrielle.

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'Intérieur en hausse de 3,56 pc

Le budget du ministère de l'Intérieur, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à près de 21,29 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 20,56 MMDH en 2012, en hausse de 3,56 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à près de 18,37 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent plus de 2,91 MMDH, selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 6 pc à 15,06 MMDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est resté quasi stable à 3,30 MMDH.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à près de 2,92 MMDH contre environ 3,05 MMDH en 2012, en baisse de 4,18 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, resteraient stables au titre du PLF 2013 ,à 238,80 millions de dirhams (MDH).

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime en hausse de 3,42 pc

Le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 10,42 milliards de dirhams (MMDH) contre 10,08 MMDH en 2012, soit une hausse de 3,42 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 2,28 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 8,14 MMDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 40 pc à 732,16 millions de dirhams (MDH), et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 1,53 MMDH à 1,55MMDH, soit une hausse de 1,37 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 8,14 MMDH contre 7,82 MMDH un an auparavant, accusant ainsi une augmentation de 4 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, passeront de 95,556 MDH à 83,6 MDH, soit un recul de 12,5 2pc au titre du PLF 2013.

La valeur ajoutée agricole devrait progresser de 5 pc en 2013, après une baisse de 5,8 pc en 2012, compte tenu des transformations en cours de l'agriculture marocaine . Cette croissance sera tirée par une hausse significative de la valeur ajoutée céréalière de 27,8 pc, ainsi que la consolidation de la croissance des autres filières, notamment l'élevage de 2,1 pc, les cultures maraîchères (0,8 pc) et l'arboriculture(0,9 pc) .

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'Economie et des finances en hausse de près de 5 pc

Le budget du ministère de l'Economie et des finances, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 2,68 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 2,56 MMDH en 2012, soit une hausse de 4,94 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 2,33 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 353 millions de dirhams (MDH), selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 6,56 pc à 2,09 MMDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 240 MDH à 244,80 MDH, soit une hausse de 2 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 353 MDH contre 360 MDH un an auparavant, accusant ainsi un recul de 2 pc . Par ailleurs, les dépenses des

services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, passeront de 51,5 MDH à 89 MDH, soit une hausse de 72,82 pc au titre du PLF 2013.

Conscient que la réalisation des objectifs économiques et sociaux passe inéluctablement par la préservation des équilibres macro-économiques, le gouvernement s'est fixé comme objectif le rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire à travers une meilleure maîtrise des dépenses, la valorisation des recettes et l'utilisation d'alternatives de financement notamment le partenariat public-privé.

- PLF 2013 : Le budget du ministère de l'enseignement supérieur en hausse de 9,73 pc

Le budget du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 9,66 milliards de dirhams (MMDH) contre 8,80 MMDH en 2012, soit une hausse de 9,73 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 8,66 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 1 MMDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 2,72 pc à 5,86 MMDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 2,10 MMDH à 2,80 MMDH, soit une hausse de 33 pc. S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont stagné à 1 MMDH.

La loi de finances 2013 prévoit l'extension et la réhabilitation des infrastructures des établissements universitaires existants, le lancement des travaux de construction de six nouveaux établissements universitaires et de vingt-quatre amphithéâtres supplémentaires (soit 15.900 nouvelles places pédagogiques assises (et l'accélération du développement des filières à caractère professionnel dont le nombre devra atteindre 1.160 filières accréditées en 2012-2013.

- PLF 2013: la taxation des hauts revenus, une "solution de facilité", selon la présidente de la CGEM

La taxation des hauts revenus, prévue par le projet de loi de finances (PLF) 2013, est "une solution de facilité", a estimé la présidente de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Mme Miriem Bensalah Chaqroun.

" C'est une solution de facilité "et le PLF 2013, qui vient après une réforme constitutionnelle et à l'issue d'une élection transparente et démocratique, "aurait pu être plus créatif dans la recherche de sources de financement pour le budget de l'Etat", a-t-elle affirmé dans une interview publiée mardi par le quotidien "L'Economiste."

" Les dirigeants d'entreprises portent haut les valeurs de solidarité et de citoyenneté et en apportent la preuve chaque jour", mais il est "inconvenant de taxer les cadres car ils représentent la colonne vertébrale des entreprises", a-t-elle ajouté.

Selon Mme Bensalah Chaqroun, "pour créer de la confiance, l'Etat doit encourager les entreprises citoyennes et transparentes, celles qui contribuent concrètement à l'économie nationale ,à la création d'emplois et à la stabilité sociale."

La présidente du Patronat a regretté ,par ailleurs, que le budget de fonctionnement de l'Etat ait augmenté de plus de 6 pc, alors qu'il "est essentiel que l'Etat réduise ses dépenses en rationalisant son train de vie."

Dans le même ordre d'idées, elle a jugé" incompréhensible" que les dépenses d'investissement censées doper l'économie soient revues à la baisse.

" Dans la conjoncture actuelle, nous ne pouvons continuer à vivre au-dessus de nos moyens puis aller chercher le complément de budget chez nos cadres-salariés et nos entreprises", a plaidé la dirigeante de la CGEM.

Mme Bensalah s'est réjouie de voir, pour la première fois, un débat aussi vif sur ce projet (de Loi de Finances), ce qui constitue un "signe de vitalité et de maturité de notre société."

Elle a exprimé ,toutefois, la déception de la Confédération qui "s'attendait à un texte qui marque une forme de rupture, alors que le PLF 2013 s'inscrit hélas dans la continuité."

- PLF 2013 : Le budget du ministère de la jeunesse et des sports en baisse de plus de 21 pc

Le budget du ministère de la jeunesse et des sports, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 1,30 milliard de dirhams (MMDH) contre environ 1,65 MMDH en 2012, soit une baisse de 21,21 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 605,23 millions de dirhams (MDH), et les dépenses d'investissement qui atteignent 700 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", qui ont quasiment stagné à 435,23 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume a également stagné à 170 MDH.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 700 MDH contre 1,05 MMDH un an auparavant, accusant ainsi un recul de 33,39 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, ont stagné à 38,3 MDH au titre du PLF 2013.

En 2013, les principales actions prévues portent sur l'adoption du projet de loi relatif à la lutte contre le dopage dans le sport et l'amélioration du contrôle médical à travers l'accréditation des laboratoires nationaux par l'Agence internationale de lutte contre le dopage.

Les efforts de développement de l'infrastructure sportive de proximité seront poursuivis à travers le lancement de 100 Centres Sportifs de Proximité .Il est, par ailleurs, prévu de relancer les activités des écoles de sport en rénovant, notamment, le système des

compétitions et en assurant la formation de 500 cadres de haut niveau spécialisés dans le domaine de l'animation sportive et de jeunesse.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Nationale intégrée de la jeunesse 2010-2016 notamment en matière d'amélioration des conditions d'accueil dans les centres de protection de l'enfance, d'élargissement du réseau des colonies de vacances avec l'augmentation de leur capacité d'accueil pour atteindre plus de 300.000 jeunes bénéficiaires et de renforcement de l'appui financier en faveur des associations de jeunesse.

Il sera également procédé à l'opérationnalisation du conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative chargé de suivre et d'étudier les questions intéressant les domaines de protection de la jeunesse et de promotion de la vie associative.

- PLF 2013 : Le budget du ministère de la solidarité ,de la femme, de la famille et du développement social en hausse de 9 pc

Le budget du ministère de la solidarité ,de la femme, de la famille et du développement social, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 694,72 millions de dirhams (MDH) contre 637,20 MDH en 2012, soit une hausse de 9,03 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 516,92 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 177,80 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 5 pc à 41,79 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 418,85 MDH à 475,13 MDH, soit une hausse de 13,5 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se sont chiffrées à 177,8 MDH contre 178,5 MDH un an auparavant, soit une quasi-stagnation.

En 2013, les principales actions dudit ministère porteront sur l'adoption des mécanismes de suivi des projets des associations œuvrant dans le domaine de la femme, la préparation des textes législatifs pour asseoir les règles de l'équité et de l'égalité , l'élaboration d'un projet de mise en place d'un Observatoire national sur la violence à l'égard des femmes, et ce en coordination avec les départements concernés et les associations de la société civile et les centres d'écoutes et d'assistance juridique.

- PLF 2013 : Le budget du ministère des Habous et des affaires islamiques en hausse de près de 6,32 pc

Le budget du ministère des Habous et des affaires islamiques, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 3,41 milliards de dirhams (MMDH) contre environ 3,21 MMDH en 2012, soit une hausse de 6,32 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 2,20 MMDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 1,21 MMDH, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de près de 20 pc à 321,88 millions de dirhams (MDH), et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 1,73 MMDH à 1,88 MMDH, soit une hausse de 8,5 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont stagné à 1,21 MMDH .Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, ont également stagné à 20 MDH au titre du PLF 2013.

- PLF 2013 : Le budget du ministère du tourisme en hausse de 33 pc

Le budget du tourisme, au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à 820,60 millions de dirhams (MDH) contre environ 616,97 MDH en 2012, soit une hausse de 33 pc.

Ce budget est partagé entre les dépenses de fonctionnement, dont le montant global se chiffre à 225,28 MDH, et les dépenses d'investissement qui atteignent 595,32 MDH, selon le ministère de l'Economie et des finances .Les dépenses de fonctionnement sont ventilées selon deux catégories, les dépenses de "personnel", en hausse de 2 pc à 158,66 MDH, et celles allouées à la catégorie "matériel et dépenses diverses", dont le volume est passé de 65,62 MDH à 66,62 MDH, soit une hausse de 1,5 pc.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 595,32 MDH contre 395,32 MDH un an auparavant, accusant ainsi une hausse de 50 pc.

Par ailleurs, les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), qui sont sous la tutelle dudit ministère, vont accuser une baisse de 6,34 au titre du PLF 2013, passant de 59,17 MDH en 2012 à 55,42 MDH en 2013.

Les principaux objectifs recherchés, dans le cadre de la vision 2020, consistent en la multiplication par deux de la capacité d'hébergement touristique avec la création de 200.000 lits additionnels, le doublement du nombre d'arrivées aux frontières pour les porter à 20 millions de touristes, la création de 530.000 nouveaux emplois directs sur l'ensemble du territoire national et l'accroissement des recettes touristiques en les portant à 140 milliards de dirhams en 2020.

La mise en œuvre, en 2013, de cette vision s'articule autour des six plans transverses. Il s'agit de la diversification du portefeuille produit, la promotion et la commercialisation adaptée pour développer l'attractivité des territoires touristiques, le renforcement de la compétitivité du tissu d'acteurs, le développement durable, la formation des ressources humaines et l'adoption de mesures de soutien pour une dynamique d'investissement soutenue.

- PLF 2013 : le système de la retraite, une réforme urgente qui préoccupe les pouvoirs publics

Faisant état de la situation inquiétante que connaît le secteur des retraites, les pouvoirs publics ont opté ,dans leur Projet de loi de finances 2013 (PLF 2013), pour l'initiation d'une dynamique de concertation autour d'une réforme globale des régimes de retraite, sur la base de scénarii permettant de sauvegarder la viabilité des différentes composantes du système dont certaines sont désormais menacées par l'apparition de déficits .

La future réforme doit garantir l'équilibre et la viabilité des régimes sur le long terme, sauvegarder les droits acquis jusqu'à la date de la réforme et tenir compte de la capacité contributive des salariés et des employeurs, selon le PLF 2013 qui juge impératif de maintenir le taux de rendement implicite économiquement soutenable.

Elle devrait également assurer des taux de remplacement nets aptes à sauvegarder les niveaux de vie après la période d'activité sans menacer la viabilité du système, permettre l'extension aux catégories exclues et respecter le lien actuariel entre l'âge et la retraite, l'espérance de vie, le taux de remplacement et le niveau de cotisation.

Dans ce sens, la Commission nationale chargée de la réforme des régimes de retraite a œuvré à établir un diagnostic clair et partagé de la situation actuelle des différents régimes de retraite et à explorer différentes pistes de réforme dans le cadre de l'étude de la réforme du secteur en cours. A cet effet, trois scénarii ont été envisagés:

Le scénario de base traite le maintien de l'organisation institutionnelle et des mécanismes de fonctionnement actuels avec l'introduction de réformes paramétriques pour améliorer la situation financière des régimes.

Concernant le deuxième scénario, il préconise, pour sa part, la conception d'une organisation institutionnelle dualiste qui vise l'intégration de la CMR et du RCAR dans un pôle public, de la CNSS et de CIMR dans un pôle privé.

Le dernier scénario, quant à lui, converge vers la conception d'un régime unique qui intègre l'ensemble des travailleurs, soit à travers un passage progressif ou immédiat .

Selon le PLF 2013, l'étude actuarielle du régime des retraites civiles fait ressortir un déficit technique à partir de 2014 et l'épuisement des réserves en 2021, tandis que le déficit global à l'horizon 2060 serait de 499,6 milliards de dirhams.

Engagé en 2003, ce chantier polémique s'est avéré d'une actualité impérieuse compte tenu des faiblesses structurelles et opérationnelles que connaît le système de la retraite, exacerbées par le vieillissement de la population ainsi que l'insuffisance du taux de cotisations et des réserves .

- PLF 2013 : les mesures fiscales ne répondent pas à l'objectif d'une économie compétitive

Une économie compétitive exige une réforme urgente de la fiscalité ,a affirmé Mohamed Bouzahzah, professeur d'économie à l'Université Mohammed V-Agdal de Rabat, estimant que "les mesures inscrites dans le projet de loi de finance (PLF) 2013 ne peuvent pas répondre à cet objectif."

La réforme fiscale est l'un "des chantiers les plus urgents et les plus importants si l'on veut réellement rendre notre économie plus compétitive puisque c'est ce slogan qui marque ce PLF", a indiqué Bouzahzah dans une interview accordée à la MAP.

Il a regretté ,dans ce sens, que les dépenses fiscales prévues par ce projet (36,6 MMDH) "ne remplissent plus le rôle pour lequel elles ont été créées et créent un sentiment d'injustice auprès des contribuables . "

Selon lui, le gouvernement doit s'attaquer sérieusement à cette question en l'inscrivant dans le cadre de la réforme de la fiscalité avec comme principe un élargissement de l'assiette et une baisse des taux, notamment de la TVA .

Commentant les hypothèses de ce projet, il considère que "l'équilibre budgétaire (...) ne devrait pas être l'objectif principal d'un PLF ou du gouvernement", mais plutôt un moyen pour parvenir à la croissance économique et le bien-être de la collectivité.

Ainsi, cet expert juge que le taux de croissance (4,5 pc) prévu par le PLF 2013 "dépend d'hypothèses qui échappent au contrôle du gouvernement et reste une simple conjecture ."
" Si l'année 2013 est une bonne année agricole, on peut même espérer un taux plus élevé que les 4,5 pc du PLF", a-t-il expliqué ,rappelant que le Fonds monétaire international a tablé sur un taux de 5,5 pc pour le Maroc.

Pour parvenir à une croissance économique soutenable, l'universitaire croit qu'il ne faut pas favoriser un secteur par rapport à autre afin d'évincer la création de lobbys et des rentes et d'éviter d'importantes pertes sociales.

Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'investir dans les infrastructures, l'éducation, la formation et la recherche scientifique en vue de créer un climat d'affaires propice.

Pour ce qui est du financement du déficit budgétaire, l'économiste pense que le recours à la dette, même extérieure, est "la meilleure solution qui éviterait un financement par une politique plus austère, qui serait à nos yeux, la pire alternative aussi bien sur le plan purement économique que sur les plans politique et social ."

Il reconnaît, toutefois, que la dette publique au Maroc reste "très soutenable" et que la grande partie de la dette est intérieure et "ses charges n'ont pas encore atteint une part importante des recettes ."

Quant à la réduction du taux de chômage, M. Bouzahzah estime qu'"elle ne peut se réaliser que par la création de la richesse à travers une politique) à moyen et à long terme) en faveur de la croissance économique", déplorant que ces orientations n'apparaissent pas dans le PLF.

Interrogé sur le Fonds de zakat annoncé dans la déclaration gouvernementale et qui ne figure pas dans le présent projet de loi, il a indiqué qu'"il peut s'agir d'un moyen pour soulager ,à court terme, certaines situations de pauvreté et de détresse ."

" Cette promesse est beaucoup moins importante que celles relatives à la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et contre toutes les rentes", a-t-il martelé .
Contrairement au PLF 2012, "où on sentait une volonté de poursuivre la politique expansionniste malgré la crise, le PLF 2013 s'aligne sur la politique d'austérité ,"a fait remarquer l'analyste, avertissant du risque d'une telle politique dont l'application a déjà enfoncé les économies européennes dans la récession .

" Il faut poursuivre la politique des projets structurants (...) et adopter une politique économique transversale basée sur la mise en place de bonnes incitations (...) pour tenter de rejoindre les économie émergentes", a-t-il conclu. -(MAP.-)

- PLF 2013 : Nizar Baraka explique, rassure et tente de convaincre

C'est un ministre des Finances qui se voulait rassurant et surtout convainquant que l'Agence Maghreb Arabe Presse a accueilli, mardi, dans le cadre de son rendez-vous mensuel le Forum de la MAP.

Nizar Baraka a mis pour l'occasion les petits plats dans les grands. Exposé en data show, chiffres et analyses à l'appui, l'argentier du Royaume a tout dévoilé ou presque au sujet du projet de loi de finances 2013, qui suscite un tollé depuis sa présentation au parlement .

Rassurant, le ministre l'a été vis-à-vis à la fois de la classe moyenne et des entreprises . Le budget 2013 institue des avantages en faveur des citoyens dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas 15.000 DH , a dit le ministre à l'adresse de ceux qui ont le sentiment d'appartenir à la classe moyenne et veulent investir dans la pierre. Ces avantages fiscaux, a-t-il expliqué , vont aider à favoriser l'accès au logement et à résorber le déficit en la matière à l'horizon 2016 avec un rythme de production de 170.000 unités d'habitat par an.

L'une de ces mesures incitatives, la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2020, des exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

A ceux qui affichent la crainte d'une pression fiscale sur l'entreprise, Nizar Baraka a été on ne peut plus clair : la contribution de solidarité n'augmente pas la pression fiscale sur l'entreprise marocaine, vu qu'elle touche uniquement 500 grandes entreprises, dont une bonne partie des entreprises publiques, sur un nombre total de 150.000."

" Nous avons baissé la pression fiscale de 30 pc à 10 pc pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent 77 pc des entreprises marocaines, et non pas augmenté la pression fiscale", a-t-il martelé .

Et pour convaincre les plus irréductibles parmi ceux qui rechignent à décaisser quelques dirhams de leur salaire pour contribuer à l'effort national de solidarité en ces temps de disette, Nizar Baraka a trouvé les mots : la cotisation sociale prélevée sur les salaires dépassant 25.000 DH net ne touche pas la compétitivité de l'entreprise et ne pénalise guère la classe moyenne puisqu'elle concerne moins de 1 pc des salariés contribuables.

Pour le ministre, il s'agit d'un "petit sacrifice "qui devrait permettre aux citoyens marocains de concrétiser les valeurs d'une société" équilibrée et solidaire", et de "faire intégrer des millions de pauvres qui sont au ban de la croissance économique et du développement."

L'invité du Forum de la MAP ne s'est pas privé de narguer ceux qui se plaisent à dire que le Maroc ne pourra pas, en ces temps de crise à l'international, mener à terme certains projets comme celui de la LGV, la ligne à grande vitesse devant relier Tanger et Casablanca et qui ambitionne de révolutionner le secteur du transport ferroviaire.

Pour lui, le financement de ce projet est bouclé et le lancement des travaux est prévu pour 2013. D'autres projets programmés pour cette année seront bel et bien exécutés.

Epinglé sur le sujet polémique des fameuses caisses noires , le ministre a utilisé là

encore un euphémisme : Il s'agit de comptes de trésorerie qui existent au Maroc depuis 70 ans. Le ministre a quand même reconnu que cette manne échappe à tout contrôle institutionnel, tout en signalant que le gouvernement affiche aujourd'hui une volonté politique pour une réforme globale de ces comptes conformément à l'esprit de la nouvelle constitution.

Au sujet de l'impôt sur la fortune, le ministre semble avoir laissé l'assistance sur sa faim. Ses arguments relevaient plutôt d'une analyse socio-culturelle : "Est-ce que vous croyez qu'aujourd'hui un Marocain puisse accepter qu'un inspecteur des finances fouine dans ses affaires personnelles, fasse un inventaire des bijoux de sa femme et évalue ses tableaux" pour déterminer l'étendue de sa fortune et l'impôt qui en découle ?

Avant d'envisager une quelconque mesure à ce sujet, le gouvernement doit étudier la faisabilité et la rentabilité de cet impôt, a dit le ministre. Il a d'ailleurs annoncé la tenue prochaine d'un colloque sur la fiscalité , une sorte de grand-messe des décideurs politiques et des experts financiers du Royaume où il n'y aurait pas de tabou fiscal .(MAP(- **PLF 2013 : Plusieurs mesures visant l'intégration de l'informel à l'économie légale**

Le Projet de loi de finances 2013 a prévu plusieurs mesures visant l'intégration du secteur informel à l'économie légale, a indiqué le ministre de l'économie et des finances , Nizar Baraka, notant que 12.000 unités de production ont passé ,depuis l'annonce de ses mesures, de l'économie souterraine à l'économie légale .

" Afin d'encourager davantage les contribuables à adhérer aux dispositions du Code Général des Impôts (C.G.I) qui prévoient l'intégration du secteur informel dans le tissu économique, il est proposé de proroger le délai de son application jusqu'au 31 décembre 2013", a souligné le ministre lors du forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour de la Loi de Finances 2013 (PLF2013).

En vue d'améliorer davantage le climat des affaires, encourager ces entreprises à plus de transparence et répondre aux attentes des opérateurs économiques qui demandent un impôt sur les sociétés tenant compte du montant des bénéfices réalisés, il est proposé d'instituer un taux de 10 pc pour les sociétés qui réalisent un bénéfice inférieur ou égal à 200.000dirhams, et ce au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le PLF 2013 prévoit également une exonération fiscale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle dont la superficie construite par unité de logement excède 300 mètres carrés couverts, et pour lesquelles le permis d'habiter est délivré à compter du 1er janvier 2013.

Il est également proposé d'instituer un régime de taxation des biens d'occasion sur la base de la marge brute, pour les négociants revendeurs et du chiffre d'affaires, pour les utilisateurs assujettis qui ont opéré la déduction de la TVA sur l'acquisition desdits biens d'occasion.

Le PLF 2013 a prévu de renforcer le contrôle fiscal à travers le recrutement des inspecteurs d'impôts qui vont passer de 250 inspecteurs en 2012 à 400 inspecteurs à fin 2013.

- PLF 2013 : recul de 6,56 pc du budget du ministère de l'Energie, des mines, de

l'eau et de l'environnement

Le budget du ministère de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement au titre du projet de loi de finances 2013, s'élève à environ 4,32 milliards de dirhams (MMDH) contre plus de 4,62 MMDH en 2012, soit un recul de 6,56 pc.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à plus de 808,66 millions de dirhams (MDH), alors que les dépenses d'investissement s'élèvent à plus de 3,5 MMDH, selon le projet de loi de finances 2013.

Les dépenses de fonctionnement englobent les dépenses de "personnel", en baisse de 5 pc, et celles du "matériel et dépenses diverses", dont le volume augmente de plus de 5 pc.

Les dépenses d'investissement ont accusé une réduction de près de 8 pc, tandis que celles des services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) progressent légèrement de 0,58 pc.

Le Maroc a préparé une stratégie énergétique qui a pour objectifs de sécuriser l'approvisionnement national en diverses formes d'énergie et d'en assurer l'accessibilité à des prix raisonnables, tout en préservant l'environnement.

Les actions engagées ou programmées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 s'articulent autour de trois axes ,à savoir l'adaptation du cadre institutionnel et la régulation du secteur, le renforcement de l'offre électrique, le développement des énergies vertes et le renforcement de l'efficacité énergétique.

Selon le département de l'Energie, les besoins en formation en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2 020s'élèvent à 5.300 ingénieurs, 17.900 techniciens et 23.900 ouvriers.

Le projet de loi de finances 2013 table sur un cours moyen de pétrole de 105 dollars le baril. Selon l'édition d'octobre 2012 du rapport du FMI sur les perspectives économiques, le cours de pétrole se situerait à 105,1 dollar le baril en 2013 après 106,2 en 2012.

- PLF 2013 : un projet de rupture avec les lois précédentes, alourdi par les charges fiscales

Le projet de loi de finances (PLF) 2013 marque une rupture avec les lois de finances précédentes, caractérisé par une "importante pression fiscale et des dépenses d'investissement révisées à la baisse", a indiqué M. Taoufiq Yahyaoui, professeur d'économie à l'Université Mohammed V-Agdal de Rabat.

" Dans un contexte de crise, nous devons normalement relancer la demande, cependant cette dernière est pénalisée par la taxation et l'imposition lourdes proposées par ce projet de loi , explique M. Yahyaoui au cours d'un entretien accordé à la MAP .

Dans le même cadre, il a souligné l'impératif de revoir le système fiscal au Maroc, précisant que les éventuelles mesures fiscales risquent non seulement de ralentir la demande, mais également de faire fuir les capitaux et de freiner davantage l'investissement dont le budget attribué a été révisé à la baisse comparativement aux

exercices précédents. "Il faut prendre des initiatives assez courageuses pour pouvoir revoir ce système", a-t-il dit.

L'économiste a mis en exergue le rôle important que joue la fiscalité en matière de restructuration des économies de rente et souterraine de sorte à faire bénéficier l'Etat des gains financiers et fiscaux qui en découlent. "C'est par la fiscalité qu'on arrive à encourager ou à décourager le secteur informel", a-t-il martelé .

Interrogé sur la Caisse de compensation, l'expert estime que le gouvernement trouve du mal à se décider pour la mise en œuvre d'une nouvelle réforme, ajoutant que le chantier s'avère très difficile à court terme.

Il a, par ailleurs, qualifié d' "absurde" le retard constaté au niveau de la réforme de la retraite, faisant savoir que les grands déficits du secteur commenceront à se faire sentir en 2013. "Les gens n'ont pas vieilli du jour au lendemain, il fallait prévoir des études prospectives au préalable", a-t-il renchéri.

Par ailleurs, l'universitaire reproche le retard accusé pour l'adoption d'une nouvelle loi organique des finances publiques et au gouvernement le discours "politisé et le langage abstrait" en l'absence de précision et de données exactes.

L'analyste a mis l'accent, dans ce cadre, sur la nécessité de rétablir la confiance dont jouissait l'économie nationale, afin d'inciter les bailleurs de fonds nationaux et internationaux à investir dans notre pays et de relancer par conséquent la croissance économique.

- PLF 2013 : un projet en deçà des ambitions des marocains (Economiste)

Rabat, 15 nov. 2012 (MAP) - Le projet de loi de finances 2013 cherche à éviter les tensions et à réduire les déficits budgétaire et commercial plutôt qu'à concevoir l'avenir et relancer l'économie nationale, a affirmé l'économiste marocain, Omar Kettani, estimant que le projet est en deçà des ambitions des marocains.

"Le PLF 2013 est basé sur une panoplie d'hypothèses, alors qu'on ne maîtrise ni la conjoncture internationale, ni l'économie nationale", a déploré M. Kettani dans un entretien accordé à la MAP, faisant observer que le Maroc ne peut pas prévoir réellement le taux de croissance, car il est impacté par la saison agricole qui dépend de la pluviométrie.

"La réalisation du taux de 4, 5 pc dépend de la qualité de l'année agricole et du maintien, par le gouvernement, de l'équilibre financier et la part destinée à l'investissement public", a-t-il souligné, ajoutant que "tant qu'on ne réalise pas un taux de croissance de 7 pc minimum sur une dizaine d'années, on ne peut pas parler de décollage économique".

Afin de faire face au déficit budgétaire, M. Kettani propose de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion de certains établissements publics. Cet expert a déploré que la "Zakat" n'ait pas été introduite pour financer le Fonds de solidarité sociale, signalant l'impact minime de ce fonds sur la situation sociale au Maroc qui nécessite l'accroissement de l'investissement.

Par ailleurs, M. Kettani a noté que la hausse des dépenses fiscales constitue un signe de difficulté économique, soulignant que l'accroissement de la pression fiscale affecte la compétitivité des entreprises marocaines. Dans ce sens, il a reproché au gouvernement de supporter trop les charges sociales, suggérant de déléguer aux associations une partie de ces charges afin de jouer leur rôle de support social.

Concernant la caisse de compensation, M. Kettani s'interroge sur la manière d'identifier les personnes vulnérables dans une société où la corruption se développe de plus en plus. "Dans une économie où la croissance est tirée par la demande intérieure, si on supprime la caisse de compensation, les prix des produits de base vont augmenter, alors la classe moyenne va devoir baisser sa consommation, et par conséquent la croissance va diminuer", explique l'économiste.

Afin d'améliorer la transparence et la supervision du secteur financier, un projet de loi bancaire a été finalisé par le gouvernement. Ainsi, M. Kettani a salué cette initiative qui fait une ouverture sur les banques participatives afin de fournir, à côté des services des banques classiques, des services conformément aux principes de la Charia.

"Ce projet de loi, qui introduit pour la première fois le mode de financement "Al Modaraba", ouvre la voie aux établissements de crédits d'exercer en partie ou en totalité l'activité de la banque participative, en créant des filiales sous forme de banques islamiques", a-t-il précisé.

Ainsi, il a relevé que ce projet de loi reste dans les généralités, notamment en omettant de préciser la relation entre les banques participatives et le fonds de garantie et de dépôt, le mode de fonctionnement de ce fonds, ainsi que des précisions sur les normes comptables spécifiques pour ces banques islamiques.

A l'instar des autres lois de finances, celle de 2013 suscite des réactions contrastées d'acteurs politiques et économiques et des experts qui, comme M. Kettani, ne manqueront pas de pointer du doigt "les lacunes" et autres "omissions" du projet. (MAP).

- PLF 2013 : Une panoplie d'avantages pour favoriser l'accès de la classe moyenne au logement

Le projet de loi de finances 2013 institue des avantages en faveur des citoyens dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas 15.000 DH, afin de favoriser l'accès de la classe moyenne au logement et résorber le déficit en la matière, a indiqué le ministre de l'économie et des finances, Nizar Baraka.

Ces avantages consistent en l'acquisition de la classe moyenne d'un logement dont la superficie couverte est comprise entre 100 et 150 mètres carrés, au prix de vente ne dépassant pas les 5.000 DH le mètre carré, a expliqué M.Baraka lors du Forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour du Projet de la Loi de Finances 2013.

A cet égard, le Gouvernement s'est fixé comme objectif la production d'un logement décent, la diversification de l'offre en logement et la réduction à moitié du déficit en logements à l'horizon 2016 et ce, à travers la production de 170.000 unités par an.

Ainsi, le PLF 2013 propose d'une part de renforcer les ressources du Fonds Solidarité

Habitat et Intégration Urbaine par le produit de la taxe sur le fer à béton et 20 pc du produit de la taxe spéciale sur le sable et, d'autre part, d'élargir son champ d'intervention pour inclure les dépenses relatives au traitement et à l'intervention dans les tissus anciens et les bâtiments menaçant ruine et de contribuer au financement de l'équipement des terrains ouverts à l'urbanisme.

Il proroge ,également, jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

Ces avantages consistent en l'exonération des droits d'enregistrement et de timbre et des droits d'inscription à la conservation foncière, accordée aux acquisitions auprès des promoteurs immobiliers qui réalisent, dans le cadre d'un appel d'offres et d'une convention conclue avec l'Etat, un programme de construction de 300 logements sur une période de 5 ans.

- PLF 2013: la CGEM présente ses propositions d'amendements défendant PME et salariés

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a présenté à l'institution législative un ensemble de propositions d'amendements relatifs au projet de loi de finances (PLF) 2013 défendant notamment les PME et les salariés, et ce en prenant attache avec l'ensemble des groupes parlementaires, aussi bien de la majorité que de l'opposition.

"Consciente des contraintes budgétaires que traverse le Maroc à l'heure actuelle, la CGEM, dans une démarche responsable, a veillé à ce que ses propositions, notamment celles concernant la contribution au Fonds de cohésion sociale, n'affectent pas les ressources budgétaires prévues", indique la Confédération lundi dans un communiqué, ajoutant qu'elle a même proposé d'augmenter les ressources de l'Etat tout en épargnant les revenus salariaux.

Ainsi, en lieu et place d'une ponction sur les salaires, l'organisation patronale propose plutôt d'augmenter la contribution des grandes entreprises qui réalisent un bénéfice égal ou supérieur à 100 MDH, pour la porter à 2 pc de leur résultat au lieu de 1,5 pc, tel que proposé par le PLF, explique la même source.

Dans la même optique, la CGEM se dit attachée à défendre les intérêts de la PME, à combattre l'informel et à pousser à la transparence, en recommandant de relever à 1 MDH le seuil de bénéfices donnant lieu à un impôt sur les sociétés (IS) réduit et en proposant que les bons contribuables ne soient pas exclus de "l'amnistie fiscale" prévue.

Un souci d'équité qui se traduit également par des mesures proposées par la confédération, comme la déductibilité fiscale des nouvelles taxes créées, l'application de la taxe écologique sur les importations plutôt que sur la production industrielle locale, ou encore la différenciation en matière de taxe spéciale, entre ceux qui investissent lourdement et ceux dont l'activité ne requiert pas de capitaux lourds, relève le communiqué.

La CGEM indique également avoir proposé l'instauration d'un crédit d'impôt pour la recherche et le développement et la mise en place d'un abattement pour l'imposition des plus-values à long terme.

Selon la même source, la confédération "s'attachera à jouer son rôle, en demeurant une force de propositions et un partenaire solide pour le gouvernement et pour les partenaires sociaux, la conjoncture actuelle nécessitant, plus que jamais, une mobilisation de tous, acteurs publics et privés en vue de soutenir la dynamique économique du pays".

- Une volonté politique affichée pour une réforme globale des comptes spéciaux de trésorerie

Le Gouvernement affiche une volonté politique pour une réforme globale des comptes spéciaux de trésorerie, suivant l'esprit de la nouvelle constitution et des principes de bonne gouvernance et de la transparence, a indiqué le ministre de l'économie et des finances, Nizar Baraka.

"Cette réforme intervient dans le cadre d'une vision globale et participative, qui tranche avec le modèle préétabli depuis déjà 70 ans, et ce en concertation avec les syndicats les plus représentatifs au sein du ministère de l'économie et des finances", a précisé le ministre lors du forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour de la Loi de Finances 2013 (PLF 2013).

Cette réforme sera présentée au législateur afin de résoudre cette problématique, a-t-il ajouté. Au titre du PLF 2013, les programmes d'investissement financés dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor et non couverts par des transferts du Budget général s'élèvent à 12,06 milliards de dirhams et portent principalement sur le renforcement du réseau routier national, le soutien d'actions relevant des secteurs de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'élevage, de l'audio-visuel, de l'habitat, de la justice, de la culture, des sports, de l'aide aux jeunes promoteurs et le financement de programmes socio-éducatifs.

- Projet de LF 2013 : Des dispositions adoptées pour le renforcement et le renouvellement du modèle de développement socio-économique

Le projet de loi de finances 2013 ,élaboré sur la base des Hautes Orientations Royales et du programme du Gouvernement, s'engage à contribuer au renforcement et au renouvellement du modèle de développement économique et social du pays, a annoncé , le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka, mercredi, 24 octobre 2012 à Rabat.

" Outre le soutien de la croissance économique et l'amélioration de son contenu en emplois ,à travers le développement de l'appareil productif et l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales, le projet de loi de finances 2013 vise également le développement du capital humain et la lutte contre la pauvreté et les disparités sociales et spatiales", a fait savoir M.Baraka en présentant ledit projet lors d'une séance plénière devant les deux chambres de parlement, en présence du chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane, et de membres du gouvernement.

Le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques, fortement influencés par une conjoncture internationale particulière, et la mise en œuvre des réformes

institutionnelles et structurelles constituent aussi autres dispositions figurant dans le présent projet.

C'est en mettant, au mieux possible, la politique budgétaire au service de la stratégie gouvernementale de développement économique et social, que ce projet promet, suite à une approche aussi volontariste que déterminée, de contribuer à la consolidation de la croissance économique en dépit d'un contexte particulièrement difficile, a-t-il ajouté .

En ce qui concerne la compétitivité et l'emploi, une des préoccupations majeures, le projet tend à consolider et à rentabiliser l'investissement public ainsi que l'accélération de la mise en œuvre et de la convergence des stratégies sectorielles, tout en soutenant le marché de l'emploi moyennant la multiplication des toutes petites entreprises, de la promotion de l'auto-emploi et le développement de l'économie sociale.

L'Etat continuera, par ailleurs, son effort de recrutement pour les besoins d'accompagnement des stratégies sectorielles dans les limites soutenables.

En matière de réduction des disparités sociales et spatiales, le projet de loi de finances pour l'année 2013 consacre l'engagement du Gouvernement à réhabiliter l'école nationale, améliorer la santé publique, faciliter l'accès au logement, lutter contre la pauvreté , procéder à un rééquilibrage spatial et environnemental et atténuer les effets de l'isolement et de l'enclavement, a noté M. Baraka.

Il a souligné ,dans ce contexte, que tous les programmes nationaux existants qui concourent à la réalisation des objectifs précités, dont l'INDH et la régionalisation avancée, sont renforcés par le présent projet

S'agissant des réformes institutionnels, il s'agit, d'une part, d'élaborer des projets de lois organiques prévues par la Loi Fondamentale du 1er juillet 2011 dont celles relatives à la régionalisation avancée et à l'élaboration des lois de finances, de renforcer les institutions en charge de la bonne gouvernance et d'autre part, d'approfondir et parachever les processus de modernisation de l'administration publique.

Quant aux réformes structurelles qui connaîtront un début de mise en œuvre, dès 2013, les principaux secteurs concernés sont la justice, la fiscalité ,la compensation et les retraites fondements pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire qui ne peut être assuré que par l'optimisation des dépenses et l'amélioration des recettes.

L'optimisation des dépenses est approchée, principalement, par le plafonnement des charges de la compensation à un niveau soutenable, la suppression des dépenses improductives, la réduction du train de vie de l'Etat et la mutualisation des ressources disponibles au sein de l'administration.

L'amélioration des ressources sera, par ailleurs, assuré par, outre la mobilisation des recettes fiscales, la mise en place du partenariat public privé ,la valorisation du patrimoine privé de l'Etat, l'apurement des restes à recouvrer et par une nouvelle politique de distribution des dividendes des entreprises publiques.

L'objectif est de ramener, en 2013, le déficit budgétaire à 4,8 pc du PIB sur la base des hypothèses d'un taux de croissance du PIB de 4,5 pc, d'un taux de change moyen de 8,5 DHS/\$ et d'un cours moyen de pétrole de 105 \$ le baril.

Quant aux équilibres extérieurs, leur redressement est envisagé sous l'angle de l'appui aux stratégies sectorielles tournées vers l'export et la réduction du contenu en importations des investissements publics, l'objectif étant le maintien des avoirs extérieurs à 4 mois d'importations au minimum.

- Projet de loi de finances 2013 : Consécration des principes de droit à la santé pour tous

La politique gouvernementale en matière de santé vise à consacrer les principes de droit à la santé pour tous et d'équité dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur de la santé pour la période 2012-2016.

Cette stratégie, déclinée lors de la présentation mercredi dernier par l'argentier du Royaume de la loi de finances 2013, sera articulée autour de quatre principaux axes ,à savoir le renforcement de la disponibilité des soins hospitaliers, l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé ,la mise en œuvre de la couverture médicale de base et le développement du programme de veille sanitaire et de lutte contre les maladies.

Dans ce cadre, les efforts seront orientés principalement vers la mise à niveau des services des urgences et la réorganisation de la filière de secours, l'extension du réseau hospitalier et le renforcement et le développement de la santé de la mère et de l'enfant.

Pour mettre à niveau les services des urgences et réorganiser la filière de secours, la nouvelle stratégie prévoit la réorganisation des urgences médicales, le développement de l'urgence médicale de proximité à travers la mise en place de 30 nouvelles unités d'urgences de proximité ,le renforcement des urgences médico-hospitalières et le renforcement de la disponibilité ,de l'accessibilité et de la traçabilité des médicaments et des dispositifs médicaux vitaux.

S'agissant de l'extension du réseau hospitalier, elle se fera à travers la poursuite de la mise à niveau des hôpitaux prévus dans le cadre de l'extension de la réforme hospitalière à 21 hôpitaux "Projet santé Maroc III", la poursuite des travaux de construction des hôpitaux régionaux, provinciaux et locaux, l'achèvement des travaux de construction et d'équipement du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Oujda, le lancement des études pour la construction des CHU d'Agadir et de Tanger et la poursuite des travaux de construction des centres d'oncologie de proximité) Beni Mellal, Ouarzazate, Tétouan et Errachidia) et des centres régionaux d'oncologie (Laayoune, Meknès, Oujda, Tanger et Safi).

En matière de renforcement et développement de la santé de la mère et de l'enfant, les actions prévues concerneront notamment la mise à niveau des maternités hospitalières et la modernisation de leurs équipements, l'achat des ambulances et l'amélioration de la disponibilité des médicaments vitaux pour les maternités et maisons d'accouchement.

L'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé se fera à travers le développement du partenariat public-privé et la mise à niveau de l'arsenal juridique. Dans ce cadre, seront préparés les projets de lois relatifs à la carte sanitaire et à l'exercice des métiers paramédicaux.

La stratégie 2012-2016 vise également la mise en œuvre de la couverture médicale de

base à travers le renforcement des actions accompagnant la généralisation du RAMED et la poursuite de l'étude générale pour la proposition de scénarios de couverture par une assurance maladie obligatoire des indépendants et des professions libérales.

Concernant le développement du programme de veille sanitaire et de lutte contre les maladies, la stratégie intervient à travers la mise à niveau des laboratoires au niveau national, l'amélioration des structures de radioprotection, l'extension du réseau des hôpitaux psychiatriques, la mise en place des services de santé mentale dans l'ensemble des hôpitaux régionaux, la création de centres d'oncologie régionaux et de centres d'oncologie de proximité et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

- Projet de loi de finances 2013 : De nouvelles mesures fiscales pour le renforcement de la compétitivité des entreprises

Le projet de loi de finances 2013 qui sera présenté mercredi devant les deux chambres du parlement renferme de nombreuses nouvelles mesures fiscales visant notamment le renforcement de la compétitivité des entreprises, la promotion de l'emploi et la consolidation du volet social.

En matière de dynamisation du secteur privé et de renforcement de la compétitivité des entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises (PME), ce projet propose l'institution d'un taux de l'impôt sur les sociétés de 10 pc pour les sociétés réalisant un bénéfice inférieur ou égal à 200.000 dirhams.

Pour donner un nouvel élan au marché financier et développer l'épargne, le projet de loi prévoit aussi la prorogation du bénéfice de la réduction de l'impôt sur les sociétés pour les opérations d'introduction en bourse réalisées entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par ouverture ou augmentation de capital.

Ces bonus fiscaux consistent en la réduction de l'IS de 25 pc pour les sociétés qui s'introduisent en Bourse par ouverture de leur capital (cession d'actions existantes) et de 50 pc pour celles qui entrent en bourse par augmentation d'au moins 20 pc de leur capital.

Afin d'encourager l'installation des sociétés ayant le statut de Casablanca finance city (CFC), le gouvernement propose, en vertu du projet de loi de finances 2013, de leur accorder l'exonération des droits d'enregistrement pour les actes de constitution et d'augmentation de leur capital, comme cela se fait pour les banques, les sociétés holding offshore et les sociétés installées dans les zones franches d'exportation.

Concernant l'impôt sur le revenu applicable aux profits de cession de terrains, il sera relevé de 20 à 30 pc pour ceux inclus dans le périmètre urbain.

En outre, le projet de loi de finances prévoit des mesures fiscales incitatives pour la promotion de l'emploi, notamment la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2016, du délai d'exonération de l'indemnité de stage brute plafonnée à 6.000 dirhams versée aux stagiaires lauréats de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle et ce, afin d'encourager leur recrutement par le privé.

Dans le même but, il est prévu la prorogation du délai d'exonération des associations de micro-crédit de la TVA jusqu'au 31 décembre 2016 et ce, afin de soutenir le

développement de la micro finance et encourager les micros entrepreneurs à développer leurs propres activités et réussir leur insertion économique.

En relation avec les mesures fiscales accordées aux logements destinés à la classe moyenne, il est proposé d'exonérer les acquisitions de ces logements des droits d'inscription sur les titres fonciers.

En matière d'habitat social, le projet de loi de finances propose de renforcer les ressources du Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine par le produit de la taxe sur le fer à béton et 20 pc du produit de la taxe spéciale sur le sable.

Il proroge également jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

Dans le cadre de l'intérêt qu'accorde le gouvernement à l'aspect environnemental, il est proposé ,l'institution d'une taxe écologique sur les matières et produits entrant dans la fabrication des plastiques destinés aux emballages .

Le produit de ladite taxe, d'un montant annuel approximatif de 230 millions de dirhams, sera versé au Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

- Projet de loi de finances 2013 : Hausse de 9,98 des ressources par rapport à2012

Les ressources de l'Etat devraient s'établir en 2013 à 345,91 milliards de dirhams (MMDH) contre 314,51 MMDH en 2012, soit une augmentation de 9,98 pc, selon une note de présentation du projet de la loi de finances 2013 ,dont les grandes lignes seront présentées mercredi devant les deux chambres du parlement.

Ces ressources se répartissent entre le Budget général avec 283,50 MMDH, les comptes spéciaux du Trésor (59,31 MMDH) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) avec 3,09 MMDH, indique la note de présentation de la loi de finances publiée sur le site institutionnel du ministère.

Les emprunts, dons et legs constituent le premier poste des recettes du budget général (30,34 pc), suivis par les impôts indirects (27,88 pc), les impôts directs (27,39 pc), les droits d'enregistrement (4,89 pc), les produits des monopoles (4,43 pc) et les droits de douane (3,20 pc).

Les prévisions de recettes au titre des emprunts intérieurs passent de 44,5 MMDH en 2012 à 48 MMDH 2013, soit une augmentation de 7,87 pc, alors que les prévisions de recettes au titre des emprunts extérieurs passent de 20 MMDH en 2012 à 26,6 MMDH en 2013, soit une augmentation de 33 pc.

Concernant les dépenses de l'Etat, elles vont s'établir à 358,20 MMDH en 2013 contre 346,77 MMDH en 2012, soit une augmentation de 3,29 pc.

Les dépenses de l'Etat se répartissent entre le budget général avec 297,43 MMDH, les SEGMA (3,09 MMDH) et les comptes spéciaux du Trésor (57,67 MMDH).

Les dépenses de fonctionnement s'accaparent la part du lion avec 67 pc du Budget général à 199,26 MMDH, suivies des dépenses d'investissement (19,8 pc à 58,90 MMDH) et des dépenses de la dette amortissable et de la dette flottante (13,2 pc à 39,27 MMDH).

A cet effet, l'année devrait se solder par un excédent des charges sur les ressources de 12,29 MMDH contre 32,25 en 2012, soit une baisse de 61,90 pc.

- Projet de Loi de finances 2013 : l'investissement global du secteur public à 180,3 MMDH

Le projet de Loi de finances 2013 qui sera présenté mercredi, 24 octobre 2012, devant les deux chambres du parlement prévoit un effort d'investissement global du secteur public s'élevant à 180,3 milliards de dirhams (MMDH).

Ce montant d'investissement est réparti entre 114,38 MMDH pour les entreprises et les établissements publics, suivis par 53,92 MMDH pour le Budget général de l'Etat, les Comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), selon une note de présentation du projet de loi de finances 2013.

Les collectivités territoriales, pour leur part, devraient fournir un effort d'investissement de 12 MMDH, ajoute la note de présentation, qui souligne que ces investissements consacrent la poursuite de la politique des grands chantiers d'infrastructures.

Dans le cadre des infrastructures routières et autoroutières, l'investissement du secteur public permettra de financer, entre autres, les travaux de construction de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal sur une longueur de 172 km ainsi que la réalisation de l'autoroute périphérique de contournement de rabat sur une longueur de 41 km. Ces investissements se fixent l'objectif de doter le Maroc ,à l'horizon 2015, d'un linéaire de 1.800 Km d'autoroutes reliant toutes les villes de plus de 400.000 habitants.

Les investissements publics visent également à renforcer les infrastructures portuaires (dans le cadre du Plan directeur 2010-2030), hydrauliques (avec la construction et l'achèvement de plusieurs barrages) et aéroportuaires (extension de terminaux et réalisation d'infrastructures dans plusieurs aéroports).

Le projet de Loi de finances met l'accent également sur l'investissement industriel et l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, dont l'accélération de réalisation du plan Emergence, et ce ,à travers notamment le développement des Métiers Mondiaux du Maroc (MMM), le renforcement des espaces d'accueil de l'investissement et la qualification des ressources humaines.

Ce projet de loi ambitionne d'optimiser les dépenses publiques, d'investissement notamment, afin de ramener le déficit budgétaire à 4,8 pc en 2013.

Cet objectif de déficit budgétaire, qui s'inscrit dans les grandes lignes du programme gouvernemental, est fixé sur la base des hypothèses d'un taux de croissance du PIB de 4,5 pc en 2013, d'un taux de change moyen de 8,5 DH/dollar et d'un cours moyen de pétrole de 105 dollars le baril.(MAP).

- Projet de loi de finances 2013 : La réhabilitation du système de l'éducation et de l'enseignement en tant qu'objectif stratégique

Le gouvernement retient comme objectif stratégique, en vertu de la loi de finances 2013, la réhabilitation du système de l'éducation et de l'enseignement en adoptant une nouvelle logique basée sur le renforcement de la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres.

Afin d'atteindre cet objectif, un plan de développement stratégique pour la période 2013-2016 est mis en place par le ministère de l'Education Nationale afin de renforcer l'autonomie des établissements scolaires, la transparence et la responsabilisation des acteurs du système.

Ce plan de développement est basé sur cinq domaines clés qui régissent le secteur ,à savoir l'offre scolaire, la qualité de l'enseignement, les établissements scolaires, la gouvernance ainsi que les ressources humaines.

Au titre de l'année 2013, le gouvernement prévoit la poursuite des efforts en matière d'extension de l'offre scolaire ,à travers l'accélération de la construction des 569 établissements scolaires, le lancement d'un programme de construction de 80 collèges avec internats et 60 lycées avec 30 internats afin de répondre à la demande croissante sur ce segment de l'enseignement obligatoire.

En outre, un programme national de remplacement des constructions scolaires en préfabriqué sera lancé avec une première tranche de 25 établissements en préfabriqué ,et ce afin d'améliorer la qualité des établissements scolaire et d'améliorer les conditions d'apprentissage.

L'année 2013 connaîtra le lancement de 50 nouvelles écoles communautaires, au vu des résultats encourageants que ces écoles ont permis d'obtenir en termes de lutte contre l'abandon et la déperdition scolaires.

Les efforts seront poursuivis en 2013 en matière de promotion de l'éducation non formelle à travers notamment l'établissement de la carte effective des centres de l'éducation non formelle, et la conclusion de partenariats avec les collectivités locales pour l'ancrage de la problématique dans les politiques locales.

Concernant la lutte contre l'analphabétisme, la loi portant sur la création de l'Agence Nationale de la Lutte contre l'Analphabétisme sera opérationnelle en 2013.

Cette agence sera chargée de la conception et de la mise en œuvre d'un plan d'action transversal pour la lutte contre l'analphabétisme intégrant l'action de l'ensemble des départements ministériels concernés.

Ainsi, le programme de post-alphabétisation qui bénéficiera en 2013 à 50.000 personnes sera poursuivi .Quant à l'enseignement supérieur, la loi de finances 2013 prévoit l'extension et la réhabilitation des infrastructures des établissements universitaires existants, le lancement des travaux de construction de six nouveaux établissements universitaires et de vingt-quatre amphithéâtres supplémentaires (soit 15.900 nouvelles places pédagogiques assises) et l'accélération du développement des filières à caractère professionnel dont le nombre devra atteindre 1.160 filières accréditées en 2012-2013.

Concernant les services sociaux en faveur des étudiants, l'année universitaire 2012-2013 est marquée par la valorisation des bourses et l'augmentation du nombre de boursiers pour atteindre 216.800, l'extension de la capacité d'accueil des cités universitaires de 19.000 lits supplémentaires et la mise en service de six nouveaux restaurants universitaires.

- Projet de Loi de Finances 2013 : le gouvernement compte maintenir l'effort d'investissement sur les secteurs sociaux

Dans le projet de loi de Finances 2013, le gouvernement compte maintenir l'effort d'investissement sur les secteurs sociaux notamment la santé ,l'éducation et le logement social, a affirmé le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des finances chargé du Budget, Driss El Azami El Idrissi.

" Sur l'investissement public, nous avons deux axes de travail: maintenir l'effort sur les secteurs sociaux (santé ,éducation, logement social) et travailler sur la rentabilisation des investissements existants" par exemple les zones industrielles, agricoles et touristiques, a dit M. El Azami dans un entretien au quotidien +L'Economiste+, publié mercredi.

Selon le ministre, "la dépense publique ira dans ce sens puisqu'il ne suffit pas de réaliser des investissements physiques, mais il faut les commercialiser et les rentabiliser."

Pour ce qui est de l'appui au secteur privé ,il a précisé que des mesures seront prises pour financer et appuyer l'industrialisation, et ce via l'accompagnement et le financement de la formation, l'infrastructure et la logistique.

Les PME bénéficieront ,à leur tour, de l'appui du gouvernement en matière de commercialisation de leur production, particulièrement à l'international, a-t-il ajouté , assurant que les aspects de défense commerciale seront développés "pour permettre à l'entreprise d'être compétitive". (MAP).

- Projet de loi de finances 2013 : une approche de gestion axée sur les résultats

Le gouvernement compte passer en 2013 à une approche projet avec une gestion axée sur les résultats, dans le cadre du projet de loi de finances 2013 qui s'articule autour de 3 principaux objectifs portant sur la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires et l'amélioration de la gouvernance, tout en veillant au rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers, a assuré le ministre de l'Economie et des finances, Nizar Baraka .

" Il s'agit en premier lieu d'atteindre un taux de croissance de 4,5 pc, en maintenant le niveau d'investissement de l'Etat avec une nouvelle approche visant essentiellement à améliorer la rentabilisation des investissements déjà réalisés et d'avoir un meilleur contenu au niveau de ces investissements pour une meilleure valorisation des effets produits", a déclaré à la MAP M. Baraka.

" Le deuxième objectif concerne la réduction du déficit budgétaire à 4,8 pc du PIB afin d'atteindre un déficit de 3 pc du PIB à l'horizon 2016, en améliorant les moyens devant assurer rationalisation et efficience de la dépense publique", a affirmé M. Baraka.

" Le maintien des avoirs extérieurs à 4 mois d'importations des biens et services, constitue un objectif prioritaire dans le nouveau projet de loi qui a tenu à intégrer un

certain nombre de mesures", a-t-il noté.

Le ministre a expliqué que ces mesures visent à avoir des contrats de croissance avec les entreprises ,à renforcer et accélérer les stratégies sectorielles en faveur de l'export ,à s'inscrire dans de nouveaux contrats programmes dans des secteurs à forte capacité d'exportation et à réduire le contenu en importations au niveau des investissements publics.

Ce projet de loi vise également un certain nombre de réformes structurelles, notamment la réforme de la caisse de compensation, de la justice, de la loi organique des finances, des décrets sur le marché public, et des retraites, a-t-il ajouté.

Le projet de loi de finances a réservé une place spéciale au social ,à travers la facilitation de l'accès aux services de santé de base et au logement, le renforcement des mécanismes de solidarité et l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment en milieu rural et dans les zones enclavées.

Dans ce même cadre, les ressources du Fonds d'appui à la cohésion sociale seront renforcées pour lui permettre de finaliser la généralisation du RAMED, l'élargissement de la base des bénéficiaires du programme d'aide monétaire en faveur de la scolarisation des enfants démunis et l'appui direct aux familles des personnes à besoins spécifiques.

Les moyens financiers du Fonds de développement rural et des zones de montagne seront renforcés ainsi que ceux du Fonds Solidarité habitat dont le champ d'intervention sera étendu aux habitats menaçant ruine.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs sont prévus pour renforcer le contenu de la croissance en emploi.

- Projet de Loi de finances 2013: La charge de compensation oscille entre 45,9 et 49,3 MMDH (infographi)

Le Projet de Loi de Finances 2013 table sur une charge prévisionnelle de compensation qui fluctuerait entre 45,9 et 49,3 milliards de DH (MMDH), en fonction d'un cours du pétrole brut respectivement à 105 et 110 dollars le baril, selon le ministère de l'Economie et des finances.

Le premier scénario se base sur un cours du pétrole brut à 105 dollars le baril, un prix du gaz butane à 840 dollars/la tonne, tandis que les coûts de sucre brut et de blé tendre ont été fixés à 500 et 300 dollars la tonne, selon une note de présentation du projet de loi de finances 2013, dont les grandes lignes seront exposées mercredi en séance plénière devant les deux chambres du parlement.

Le deuxième scénario, quant à lui, adopte comme hypothèse des cours révisés à la hausse ,à savoir un cours du pétrole brut en progression à 110 dollars et une augmentation du gaz butane à 880 dollars, au moment où les prix du sucre brut et du blé tendre se maintiennent inchangés.

Cette réforme de compensation qui se veut progressive et complémentaire à l'ensemble des actions sociales qui sont actuellement en cours, continue de peser lourdement sur le budget de l'Etat, pour la période 2013-2016. La charge prévisionnelle de ladite Caisse

pourrait atteindre plus de 200 MMDH pour la période allant de 2013 à ,2016 contre près de 123 MMDH enregistrés au titre de la période 2009/2011, si aucune mesure n'est prise, indique la note.

Selon le ministère, la charge de compensation a connu une aggravation importante au titre des dernières années passant respectivement de près de 4 MMDH en 20 02à près de 49 MMDH en 2011 soit respectivement 0,9 pc et 6,1 pc du PIB.

La réforme du système de compensation en vigueur se place au centre des préoccupations du Gouvernement. Elle constitue un chantier national de réflexion qui devrait être mené dans le cadre d'une approche participative, une adhésion générale de toutes les parties prenantes et l'engagement de la maîtrise des impacts.

- Projet de loi de finances 2013: Le secteur de l'habitat, une véritable locomotive de croissance

Le secteur de l'habitat se veut, selon le projet de loi de finances 2013 (PLF 2013), une véritable locomotive d'une croissance sociale durable du fait de ses effets d'entraînement sur les autres secteurs et un facteur de progrès social contribuant à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations.

Le gouvernement poursuit, dans le cadre du PLF 2013, la mise en œuvre de sa politique de logement qui table sur la production d'un logement décent, la diversification de son offre et la réduction à moitié du déficit en ce segment à l'horizon 2016 et ce ,à travers la production de 170.000 unités par an.

Parmi les principales actions entreprises dans ce domaine s'inscrit le programme gouvernemental Villes Sans Bidonvilles (VSB), réalisé avec les autorités régionales et locales dans le cadre de contrats de ville.

Lancé par SM le Roi Mohammed VI, ce programme qui s'étale sur la période 2004-2013, constitue, selon le PLF 2013, un levier de lutte contre la pauvreté et l'exclusion urbaine au Maroc. Il ambitionne éradiquer l'ensemble des bidonvilles recensés au niveau de 85 villes et centres au profit de 348.400 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles, en mobilisant 25 milliards de dirhams (MMDH) dont 10 MMDH au titre de la contribution de l'Etat.

Dans ce sens, l'exercice 2013 sera marqué par l'accélération de ce programme ,à travers notamment la déclaration de 7 nouvelles villes sans bidonvilles à savoir, Droua, Bouarfa, Oujda, Souk Sebt, Ouled Nema, Tanger, Targuist et Touissit.

Il enregistrera également la conclusion du contrat-ville de Taza et de conventions de financement relatives au programme VSB, Skhirat et Témara. Ledit programme vise également la poursuite de la politique d'habitat social dans les provinces du sud du Royaume et de l'effort des pouvoirs publics visant l'éradication des bidonvilles au niveau du Grand Casablanca.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation des constructions menaçant ruine, dont une nouvelle loi est en cours d'élaboration, a enregistré ,depuis l'année 2000, le lancement de 78 opérations avec un coût estimé de 2 MMDH.

Pour ce qui est du programme des villes nouvelles, l'Etat a procédé au lancement des quatre villes: Tamansourt, Tamesna, Lakhyayata et Chrafate, et ce afin de réduire la lourde pression démographique que connaissent les grandes villes marocaines ,à savoir respectivement Marrakech, Rabat, Casablanca et Tanger. Dans ce cadre, les unités lancées ,à fin 2011, se sont élevées à 76.232 dont 55.363 sont achevées.

S'agissant du logement social ne dépassant pas 250.000 DH hors TVA, 546 conventions ont été conclues entre l'Etat et les promoteurs immobiliers, portant notamment sur la réalisation de près de 979.540 unités de logements. Le logement à faible valeur ajoutée a, pour sa part, connu en 2011, le lancement de 47.475 unités dont 24.239 achevées .

Le présent PLF qui ambitionne le renforcement des ressources du Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU), proroge ,également, jusqu'au 31 décembre 2020 les exonérations fiscales accordées aux programmes de construction de logements à faible valeur immobilière destinés aux couches défavorisées et constituant une alternative à l'habitat insalubre.

- Projet de loi de finances : le vice-président de l'AEM pour une relance économique par l'offre

Le gouvernement aurait dû ,dans l'élaboration de l'actuel projet de loi de finances, privilégier une relance économique par l'offre, au lieu de prôner une politique keynésienne de la relance par la demande, a affirmé M. Farissi Serghini, vice-président de l'Association des Economistes Marocains (AEM).

En cette conjoncture difficile, où les principaux partenaires du Maroc traversent une crise grave, qui a des conséquences directes sur l'investissement, les flux des touristes, les exportations et les transferts des MRE, le Maroc a plus besoin d'un électrochoc sur l'offre , susceptible d'accroître la compétitivité de l'économie marocaine , a dit M. Serghini, dans une déclaration à la MAP.

Pour y aboutir, le responsable explique que la réalisation d'un taux de croissance important nécessite essentiellement la relance de l'offre par une baisse de la fiscalité capable de favoriser successivement l'encouragement de l'épargne, l'augmentation de l'investissement et de la production, la création d'emplois et l'amélioration du pouvoir d'achat. Cette démarche, plus efficace selon lui, a l'avantage d'entraîner une augmentation de la demande, en partant d'une relance par l'offre .

Dans sa lecture du projet de loi de finances, M. Serghini, qui est membre de la société du Mont-pèlerin, note que même dans cette politique de relance de la demande, le gouvernement prévoit l'alourdissement simultanée de deux rubriques vitales pour la croissance économique ,à savoir l'augmentation des impôts et de l'emprunt .

Mais c'est dans le sens de la fiscalité que les critiques doivent être centralisées, estime M. Serghini, pour qui l'actuel système fiscal est "compliqué ,inégalitaire et parfois injuste."

Au lieu de jouer sur un effet d'annonce, en baissant les impôts, et simplifier le système fiscal, en créant trois ou quatre grands types d'impôts, le gouvernement a fait complètement le contraire, en augmentant certains impôts et en introduisant d'autres, a-t-il constaté.

Ces augmentations risqueraient, selon lui, d'inciter à l'évasion fiscale et favoriser l'aggravation du secteur informel, qui a besoin, au contraire, d'exonérations totales d'impôts, d'une simplification des procédures réglementaires et de signes d'encouragement et de confiance pour intégrer le circuit formel .

Le président de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès conclut par un appel à la réduction du poids du secteur public, qui ne fait que ralentir la machine étatique, en faveur de la libéralisation des initiatives privées, de la promotion de la prise de risque et de la récompense de l'effort.

Le projet de Loi de finances 2013, présenté le 24 octobre dernier en séance plénière devant les deux chambres du parlement, table sur un taux de croissance du Produit intérieur Brut (PIB) de 4,5 pc, sur la base d'une récolte agricole moyenne et un déficit budgétaire ramené à 4,8 pc du PIB.(MAP.-)

- Projet de Loi finances 2013: la majorité se félicite d'"indicateurs positifs", les prévisions de croissance critiquées par l'opposition

Les groupes parlementaires de la majorité et de l'opposition ont apporté chacun sa lecture du projet de Loi de finances 2013, présenté par le gouvernement mercredi devant les Chambres des représentants et des conseillers.

Alors que les groupes de la majorité se sont félicité d'"indicateurs positifs" retenus par le projet, ceux de l'opposition n'ont pas caché leurs critiques à l'égard des prévisions de croissance prévues par le gouvernement.

Dans des déclarations à la MAP à l'issue de la séance plénière de présentation des grandes lignes du projet, nombre de parlementaires des groupes de la majorité ont qualifié ce projet de "réaliste et audacieux", qui traduit les grandes orientations économiques en dépit de la conjoncture économique mondiale difficile, alors que les groupes de l'opposition ont fait part de leur réticence face aux intentions irréalistes du projet, selon eux, du fait de la liaison de l'économie mondiale, notamment européenne, avec l'économie nationale.

Ainsi, le chef du groupe du Parti de la Justice et du développement (PJD), Abdellah Bouanou ,a qualifié ce projet de "très ambitieux et volontariste", eu égard à la conjoncture économique et sociale mondiale difficile, notamment dans la zone euro.

Le volet social est au cœur de ce budget qui traduit les dispositions de la constitution à caractère social, a-t-il affirmé ,ajoutant que ce projet soutient la compétitivité de l'économie nationale à travers une série de mesures et réformes structurelles.

Le Projet se distingue également par son caractère réaliste puisqu'il opte pour des indicateurs réalistes, notamment au niveau du déficit (4,8 pc du PIB), le taux de croissance (4,5 pc) avec un prix du pétrole brut à 105 dollars le baril, ce qui démontre le caractère ambitieux du projet, a-t-il dit.

Pour sa part, le président du groupe istiglalien pour l'Unité et l'égalitarisme à la Chambre des représentants, Rachid Roukbane ,a constaté que ce projet a pris en compte les circonstances économiques régionales et internationales comme en témoignent ses

dispositions courageuses en dépit d'une conjoncture économique internationale difficile, malgré laquelle le projet a préservé l'indépendance et la souveraineté de la décision économique nationale.

Même son de cloche chez le président du groupe haraki à la Chambre des représentants (majorité), (Mohamed Moubdii, qui a qualifié ce projet de "réaliste" et à caractère social et qui prend en considération le pouvoir d'achat des citoyens, notamment les classes moyenne et défavorisée, saluant les dispositions de ce projet en matière d'investissement public et de promotion de l'investissement étranger.

Quant au président du groupe Authenticité et Modernité) PAM (à la Chambre des conseillers, Hakim Benchemass (opposition), il a critiqué le contenu du projet, considérant que les prévisions retenues par le gouvernement sont "fragiles", notamment celles relatives au taux de croissance qui a été revu à la baisse (de 7 pc à 5,5 puis à (4,5 et qui dépend des précipitations et de la capacité des partenaires du Maroc, surtout européens, de surmonter la crise économique et financière qui frappent leurs pays.

Il a observé également que le projet, contrairement aux promesses exprimées dans le programme gouvernemental, comporte des mesures qui affectent directement la classe moyenne qui constitue la soupape de sécurité, de stabilité et un garant de réussite des réformes engagées par le Royaume.

De son côté, le président du groupe de l'Union Constitutionnelle (UC) à la Chambre des représentants, Chaoui Belassal (opposition), a estimé que ce projet, qui s'est dit soutenir les couches démunies, n'a pas pris en compte la classe moyenne qui souffre de la pression fiscale.

Le projet ne décline aucune vision sur la manière avec laquelle le gouvernement compte maîtriser les dépenses publiques, a-t-il ajouté, soulignant que son groupe compte approfondir la discussion sur le contenu de ce projet aussi bien au sein de la commission spéciale que lors de la séance plénière.

Abondant dans le même sens, Rachid Talbi Alami, du groupe du Rassemblement National des Indépendants (RNI) (à la Chambre des Représentants (Opposition), a soulevé que les mesures véhiculés par le projet de loi de finances 2013 ne déclinent aucune vision nouvelle découlant d'un programme clair.

Le gouvernement avait suffisamment de temps pour élaborer un projet à la hauteur des ambitions, sans toutefois parvenir à développer une vision à même de redynamiser l'économie nationale et de créer des richesses et des opportunités d'emploi, a-t-il ajouté, le qualifiant "d'exclusif et de non participatif du fait que le parlement et les acteurs économiques, sociaux et politiques n'ont pas contribué ni pris part aux discussions précédant son élaboration."

M. Alami a, par ailleurs, souligné que le "texte élaboré a reproduit les mesures stipulées dans les lois précédentes et ce, dans un contexte différent qui requiert une audace et une perception susceptibles de parer aux effets de la crise qui sévit dans le monde."

Qualifiant de "palliatif" ce projet de budget puisqu'il ne comporte pas de dispositions

destinées à l'amélioration de la productivité des entreprises nationales, le député du groupe socialiste à la Chambre des représentants, Abdelaziz El Aboudi a, quant à lui, indiqué que les prévisions relatives au taux de croissance et au déficit budgétaire sont "irréalisables."

Pour le secrétaire général de l'Union nationale du travail au Maroc, Mohamed Yatim, il a considéré que l'empreinte sociale est apparente dans le projet présenté ,précisant qu'en dépit de la conjoncture défavorable, l'Exécutif a su maintenir l'élan des investissements notamment pour ce qui est des infrastructures, de l'enseignement, de la santé et de l'amélioration des conditions de vie, ce qui est "chose positive."

Malgré la conscience avérée du gouvernement vis-à-vis des équilibres macro-économiques, il a tenu à renforcer la demande intérieure, a-t-il noté ,soulignant que les mesures fiscales incluses dans le projet de loi favorisent l'instauration de la solidarité entre les franges de la société ,la visée promue étant de consolider le pouvoir d'achat des couches défavorisées.

M. Yatim a, en outre, signalé que le texte comporte des perspectives prometteuses et regorge d'indicateurs positifs en matière de maîtrise de la balance commerciale et des avoirs étrangers, estimant que les prévisions font figure du début de la relance sur le plan de la croissance économique, prévue à 4,8 pc avec prise en compte du facteur climatique.

Nonobstant les différentes difficultés, a-t-il fait observer, le gouvernement demeure résolu à préserver les acquis enregistrés par rapport aux équilibres macro-économiques ,à continuer à créer des postes d'emploi (24.000 postes) et à porter un intérêt particulier aux secteurs sociaux, celui de l'enseignement notamment.

Pour sa part, le président du groupe fédéral de l'Unité et de la démocratie à la Chambre des conseillers, Mohamed Daidiaa a considéré" qu'à travers le projet de loi proposé ,le gouvernement ne fait que perpétuer l'annonce des intentions relatives à nombre de réformes structurelles qui ont trait en particulier aux secteurs de la justice, de l'enseignement, de la santé ,de la refonte de la Caisse de compensation et du régime de retraite."

Il a, en outre, souligné ,qu'en termes des postes d'emploi, le texte affiche une "régression par rapport à la loi de finances 2012", chose qui risque d'aggraver le taux de chômage parmi les jeunes titulaires de diplômes supérieurs, déplorant la constance de nombre d'anomalies structurelles se rapportant aux déficits budgétaire et commercial.

- Séance plénière mercredi au Parlement consacrée à la présentation du projet de Loi de Finances 2013

Les deux chambres du Parlement tiendront, mercredi, 24 octobre 2012, prochain, une séance plénière consacrée à la présentation du projet de Loi de Finances pour l'année 2013.

Cette séance, qui se tiendra conformément à l'article 68 de la Constitution, débutera à 16h00 au siège de la chambre des Représentants, indique jeudi un communiqué des deux chambres du Parlement .Le Conseil de gouvernement avait adopté ,lundi dernier, lors d'une réunion extraordinaire, le projet de Loi de Finances 2013.

- SM le Roi préside un Conseil des ministres

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé ,jeudi au Palais Royal à Marrakech, un Conseil des ministres .Au début des travaux du Conseil, le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur les orientations générales du projet de loi de finances 2013, indique un communiqué du Cabinet Royal.

Dans son exposé ,le ministre de l'économie et des finances a précisé que le Projet de loi de finances pour l'année 2013 s'inspire, dans son élaboration, des Hautes Orientations Royales et des engagements pris dans le cadre du programme gouvernemental et constituera une étape importante dans le processus de consolidation des acquis démocratiques ,économiques et sociaux de notre pays et de parachèvement de la construction de notre modèle de développement.

Ce projet vise trois objectifs prioritaires portant sur la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires et l'amélioration de la gouvernance tout en veillant au rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers, l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et la réduction des disparités sociales et sectorielles , à travers la poursuite de la mise à niveau du système éducatif ,à l'effet d'assurer un accès équitable à l'éducation, la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté et la précarité ,la facilitation de l'accès aux services de santé de base et au logement, le renforcement des mécanismes de solidarité et l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment en milieu rural et dans les zones enclavées.

Dans ce même cadre, les ressources du Fonds d'appui à la cohésion sociale seront renforcées pour lui permettre de finaliser la généralisation du RAMED, l'élargissement de la base des bénéficiaires du programme d'aide monétaire en faveur de la scolarisation des enfants démunis et l'appui direct aux familles des personnes à besoins spécifiques.

Les moyens financiers du Fonds de développement rural et des zones de montagne seront renforcés ainsi que ceux du Fonds Solidarité habitat dont le champ d'intervention sera étendu aux habitats menaçant ruine.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs sont prévus pour renforcer le contenu de la croissance en emploi.

Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé un projet de décret complétant le décret du 6 Moharrem 1385 (7 mai 1965) relatif à la situation des attachés militaires, de leurs adjoints et des autres personnels militaires affectés auprès d'eux.

Le Conseil a également approuvé trois conventions arabes sur le transfèrement des détenus, la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et de la communication et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant.

Le conseil a également approuvé une convention bilatérale de coopération dans le domaine économique avec la République de Bulgarie et trois conventions de coopération judiciaire et d'extradition avec la République d'Azerbaïdjan. Au cours des travaux de ce Conseil et conformément aux dispositions de l'Article 49 de la Constitution, sur proposition du Chef de Gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, SM le Roi, que Dieu L'assiste, a nommé M. Ali Fassi Fihri au poste de Directeur Général de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable.

- Toutes les composantes de la société appelées à se constituer en bloc pour faire face à toute éventuelle crise économique

Le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka, a invité toutes les composantes de la société marocaine, gouvernement, opposition, syndicats et société civile ,à se constituer en bloc soudé pour faire face à toute éventuelle crise économique.

Le Maroc est l'unique pays de la région qui jouit d'une stabilité à envier et qui est resté résilient à la crise économique internationale, qui a frappé de plein fouet des pays d'Europe, s'est réjoui l'argentier du Royaume lors du Forum de la MAP, organisé mardi au siège de l'agence à Rabat autour du Projet de la Loi de Finances 2013.

M. Baraka a appelé ,à cet effet, les Marocains à faire prévaloir les valeurs de solidarité agissante, conformément à l'esprit de l'Initiative nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par SM le Roi Mohammed VI, laquelle vise la lutte contre la pauvreté ,la précarité et l'exclusion sociale, dans le but de parvenir à une société solidaire et homogène. Il est temps, a-t-il insisté ,que la société marocaine s'inscrive dans une logique de réduction des inégalités sociales.